

# SÉANCE DU 1 FÉVRIER 2016

## CONVOCAATION

Le conseil municipal est convoqué en séance publique à l'Hôtel de Ville le 1 février 2016 à 18H30, conformément aux dispositions de l'article L.2121-9 du code général des collectivités territoriales.

## ORDRE DU JOUR

### Finances, budget, contrôle de gestion

1 - Budget principal : budget primitif 2016, création, modification et suppression d'autorisations de programmes ou d'engagements

2 - Budget annexe de l'eau : budget primitif 2016

3 - Budget annexe régie d'exploitation de l'Elispace : budget primitif 2016

4 - Vote des taux d'imposition

5 - Pouvoirs du maire - délégation du conseil municipal en matière de couverture du besoin de financement de la collectivité

6 - Délégation de service public (DSP) eau potable : état de créances irrécouvrables de l'année 2014 transmis par le délégataire

### Solidarité, cohésion sociale, intégration, politique de la ville, vie associative

7 - Reconduction du dispositif de la bourse aux initiatives citoyennes

8 - Subvention exceptionnelle à l'association la ludo planète

Affaires scolaires et périscolaires, UPC

9 - Subvention «école ouverte» aux collègues Charles Fauqueux et Henri Baumont

10 - Convention «contrat enfance jeunesse 2015 - 2018»

Culture et équipements culturels, patrimoine culturel, label ville d'art et d'histoire

11 - ASCA - Convention d'objectifs et de moyens 2016

12 - Tarif de location d'audioguide

### Sport

13 - Convention pluri-annuelle d'objectifs et de moyens avec l'association «Les foulées de la rue»

14 - Convention pluri-annuelle d'objectifs et de moyens avec l'association «Académie beauvaisienne d'escrime»

### Jeunesse, réussite éducative

15 - Remise de prix, cadeaux et gratifications

16 - Programmation d'Elispace 2016

Circulation, transport, stationnement

17 - Avenant n°4 à la convention d'exploitation du stationnement payant en ouvrage et sur voirie

18 - Avenant n°5 à la convention d'exploitation du stationnement payant en ouvrage et sur voirie

19 - Lancement de la procédure de renouvellement du contrat d'exploitation du stationnement payant en ouvrage et sur voirie

### Urbanisme, projet nouveau cœur de ville, environnement et cadre de vie, développement durable, agenda 21, fleurissement et jardins familiaux, plan vert et bleu

20 - Révision du plan local d'urbanisme : bilan de la concertation

21 - Révision du plan local d'urbanisme : arrêt projet

22 - Abandon de la vente d'un terrain cadastré section ZE n°551p et 855p à l'enseigne Burger King

23 - Cession d'une sente - lotissement des Bas Romains

24 - Aide financière de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie : marais de Saint-Just

25 - Aide financière Agence de l'Eau Seine-Normandie - Travaux Marais de Saint-Just

Délégation donnée au maire – compte rendu des décisions

Fait à Beauvais, le 25 janvier 2016

MME LE MAIRE : Bonjour à tous. Si vous le voulez bien, nous allons commencer ce conseil municipal. Je vous propose de désigner Elodie BAPTISTE comme secrétaire de séance. Pas d'avis contraires ? Elodie BAPTISTE sera donc notre secrétaire de séance et je vais lui demander de procéder à l'appel.

### VILLE DE BEAUVAIS

#### EXTRAIT DU REGISTRE

Des délibérations du conseil municipal

Le 01/02/2016 à 18h30

Le conseil municipal de la ville de Beauvais, dûment convoqué par madame le maire conformément aux dispositions de l'article L.2121-9 du code général des collectivités territoriales, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances.

**PRESIDENT :** Madame Caroline CAYEUX

**PRESENTS :** Madame CAYEUX, Monsieur PIA, Monsieur TABOUREUX, Madame CORILLION, Madame PARAGE, Monsieur BOURGEOIS, Monsieur VIBERT, Madame THIEBLIN, Madame BRAMARD, Monsieur DE SAINTE MARIE, Madame LESURE, Monsieur MICHELINO, Monsieur LAGHRARI, Madame SENOL, Monsieur POLLE, Madame WISSOTZKY, Monsieur JULLIEN, Madame ABLA, Monsieur DORIDAM, Monsieur NOGRETTE, Madame CAPGRAS, Madame BERTOIS, Madame PERNIER, Monsieur LIEVAIN, Monsieur LY, Monsieur GASPART, Monsieur NEKKAR, Madame COLIGNON, Madame NAKIB, Madame TRAORE, Monsieur MIRON, Madame DJENADI, Monsieur SALITOT, Madame HERBANNE, Madame BAPTISTE, Monsieur VIGUIER, Monsieur NARZIS, Monsieur RAHOUI, Madame THIERRY, Madame ITALIANI.

**ABSENTS :** Monsieur ILLIGOT.

**POUVOIRS :** Monsieur Charles LOCQUET à Monsieur Benoît MIRON, Madame Anne ROUBI-GEFFROY à Monsieur Thibaud VIGUIER, Madame Jacqueline FONTAINE à Monsieur Grégory NARZIS, Madame Stéphanie PRIOU à Monsieur Mehdi RAHOUI.

Date d'affichage	8 février 2016
Date de la convocation	25 janvier 2016
Nombre de présents	40
Nombre de votants	44

Le secrétaire désigné pour toute la durée de la séance est Madame Elodie BAPTISTE

# SÉANCE DU 1 FÉVRIER 2016

## ADOPTION DU PROCES-VERBAL DU 15 OCTOBRE 2015

MME LE MAIRE : Je voudrais, avant de passer à l'ordre du jour, vous demander d'adopter le procès-verbal du conseil municipal du 15 octobre 2015. Est-ce qu'il y a des remarques ? Des questions sur ce procès-verbal ? S'il n'y en a pas, je considère qu'il est adopté à l'unanimité.

Vous allez trouver sur vos tables la délibération N° 19, qui est le lancement de procédure du renouvellement du contrat d'exploitation du stationnement payant en ouvrage et sur voirie, qui est modifié, en effet, « il est proposé au conseil municipal, d'autoriser Madame le Maire ou le conseiller délégué » et non le maire-adjoint, juste cette petite correction.

Je salue l'arrivée de Madame COLIGNON.

Nous allons pouvoir passer au premier point de l'ordre du jour et je donne la parole à Monsieur JULLIEN.

## DÉLIBÉRATION N°2016-31

### (RAPPORT RÉF 2016-31)

#### **Budget principal : budget primitif 2016, création, modification et suppression d'autorisations de programmes ou d'engagements**

Monsieur Jean-Marie JULLIEN, Conseiller Municipal

Conformément à l'article L 2312-1 du C.G.C.T., le budget de la commune est proposé par le maire et voté par le conseil municipal.

Ce budget primitif 2016 répond aux orientations définies par le conseil municipal à l'occasion du débat d'orientation budgétaire qui a eu lieu le vendredi 18 décembre dernier.

Sur la base du rapport de présentation joint et du document budgétaire conforme à l'instruction comptable et budgétaire M14,

Rappelant que les frais d'administration générale du budget principal recouvrent l'ensemble des moyens et services qui concourent au fonctionnement de notre structure,

Considérant la nécessaire répartition de ces frais d'administration générale du budget principal entre les différents budgets, hors budgets de zones, au prorata de chacun d'entre eux et sur la base des dépenses réelles de fonctionnement, hors remboursements effectués dans le cadre des mutualisations,

Rappelant que dans un souci de sincérité budgétaire, de transparence des comptes et de fiabilité des résultats de fonctionnement des collectivités, le code général des collectivités locales a retenu comme une dépense obligatoire, les dotations aux provisions dès l'ouverture d'un contentieux en première instance ou d'une procédure collective prévue au livre VI du code de commerce et lorsque le recouvrement des restes à recouvrer sur compte de tiers est compromis malgré les diligences faites par le comptable public,

Il est proposé au conseil municipal :

- d'adopter le budget primitif 2016 du budget principal de la ville qui s'équilibre de la manière suivante :

#### **Fonctionnement**

Dépenses		Recettes	
Propositions nouvelles	83.552.803	Propositions nouvelles	83.552.803
Total :	83.552.803	Total :	83.552.803

#### **Investissement**

Dépenses		Recettes	
Propositions nouvelles	22.227.634	Propositions nouvelles	22.227.634
Total :	22.227.634	Total :	22.227.634

- de créer l'autorisation de programme n°49 «plan de rénovation des écoles» d'un montant de 3.000.000 euros ;

- de créer l'autorisation de programme n°50 «plan de réhabilitation des gymnases» d'un montant de 2.070.000 euros ;

- de créer l'autorisation de programme n°51 «plan de réhabilitation des accueils de loisirs sans hébergement» d'un montant de 750.000 euros ;

- de créer l'autorisation de programme n°52 «plan lumière» d'un montant de 8.850.000 euros ;

- de créer l'autorisation de programme n°53 «plan maxi-voirie» d'un montant de 6.900.000 euros ;

- d'acter les la répartition des crédits de paiement telle qu'elle ressort de la nouvelle situation jointe en annexe du document budgétaire et du rapport de présentation du budget primitif 2016 ;

- de décider le versement des subventions dans le cadre du vote du budget

# SÉANCE DU 1 FÉVRIER 2016

primitif 2016 listées en annexe du document budgétaire ;

- de décider le versement de subventions d'équilibre au budget annexe Elispace dans la limite des inscriptions budgétaires 2016, soit d'un montant maximum en fonctionnement de 460.000 euros et en investissement de 60.000 euros ;

- de décider le versement d'une avance de 750.000 euros au budget annexe Agel au vu du besoin de financement ;

- de décider la refacturation des frais d'administration générale supportés par le budget principal aux différents budgets annexes, hors budgets de zones, au prorata de chacun d'entre eux et sur la base des dépenses réelles de fonctionnement, hors remboursements effectués dans le cadre des mutualisations.

La commission «Finances, budget, contrôle de gestion», réunie le 21 janvier 2016, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité, avec 8 voix contre, décide d'adopter le rapport ci-dessus.



# SÉANCE DU 1 FÉVRIER 2016

## 1 – BUDGET PRINCIPAL : BUDGET PRIMITIF 2016, CREATION, MODIFICATION ET SUPPRESSION D'AUTORISATIONS DES PROGRAMMES OU D'ENGAGEMENTS

M. JULLIEN : Si je devais résumer en deux mots mon propos de ce soir sur les budgets qui vous sont soumis, ça serait de dire pragmatisme et efficacité.

Nous avons au menu de ce soir 3 budgets. Le budget principal, primitif, le budget annexe de l'eau et le budget annexe de la régie d'exploitation de l'Elispace. Je vous propose, mes chers collègues, de vous présenter quelques grandes lignes de ces 3 budgets, que nous voterons ensuite séparément.

Depuis ce dernier débat d'orientations budgétaires en décembre dernier, vous avez pu constater qu'il n'y a pas eu de grands bouleversements, susceptibles de faire évoluer significativement les principaux axes budgétaires exprimés lors du D.O.B. Je vous les rappelle, nous en avons 4 : ne pas augmenter les taux d'imposition malgré la baisse des dotations d'Etat ; nous voulions également conserver la qualité des services publics municipaux, par une rationalisation efficace des moyens techniques et humains ; nous voulions poursuivre un programme d'investissement efficace et rationnel et enfin nous voulions éviter toutes augmentations du niveau d'endettement de notre commune.

Sur la loi de finance 2016. Elle a été définitivement approuvée par le Parlement, en décembre 2015, après notre débat d'orientations budgétaires et elle n'a pas, dans ses dernières évolutions, modifié les contraintes qui pèsent sur les budgets communaux et intercommunaux, et vous savez le poids de ces contraintes sur ces communes et puis sur ces intercommunalités aux 4 coins de France.

Pour la ville de BEAUVAIS, cela se concrétise par une baisse de 1,6 million d'euros des dotations d'Etat, toutes causes confondues. Ça se concrétise également par une baisse de 1,4 million d'euros de recettes provenant de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis, et ce en raison des mêmes contraintes qui pèsent sur la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis. Tous ces éléments, tant en dotation qu'en fiscalité propre et en recettes autres, nous amènent à réduire nos ressources de fonctionnement de 3,2 millions d'euros, sur un budget total de 83,6 millions d'euros, soit une baisse de 3,7 % de moins qu'en 2015. Il a donc fallu faire les mêmes économies sur les dépenses de fonctionnement, et notamment sur les charges à caractère général, sur les charges de personnel, sur le montant des intérêts d'emprunt, sur les subventions.

Cet effort, qui est considérable je vous le concède, a été consenti sans pour autant compromettre la qualité des services publics municipaux et en préservant, sans augmentation des taux d'imposition, une capacité d'autofinancement totale de 7,78 millions d'euros, soit 3,2 millions d'euros de virement à la section d'investissement et 4,78 millions d'euros de dotation d'amortissement.

Un mot sur les investissements. Le budget total, environ 22,2 millions d'euros pour 2016, dont 12,1 millions d'euros de travaux et d'opérations d'équipement et 8,9 millions d'euros de remboursement d'emprunt en capital. Il est à noter que les emprunts nouveaux sont d'un montant strictement égal à ce remboursement, ce qui entraîne une stabilité de notre niveau d'endettement et ce qui montre que les opérations nouvelles d'investissement sont autofinancées en totalité. Mes chers collègues, je ne reviendrai pas sur le détail de ces opérations, qui figure dans votre rapport, mais je voudrais simplement souligner les deux plus importantes qui influent directement sur la qualité de vie des habitants. Nous avons d'abord une première tranche du plan lumières pour 2,15 millions d'euros. Le plan lumières, c'est essentiellement le remplacement de 5 000 points lumineux par des diodes leds sur l'ensemble des quartiers de la ville, la première tranche c'est 2,15 millions d'euros pour 2016. Puis, un autre élément aussi qui intéresse beaucoup les habitants, c'est le plan maxi-voirie, qui se voit doté de 1,72 million d'euros pour 2016.

Un mot sur le budget annexe de l'eau. Ce budget totalise 3,7 millions d'euros et sa ressource principale est la surtaxe eau, pour 1 million d'euros.

M. JULLIEN (suite) : Il s'agit essentiellement sur ce budget d'investir dans le programme de renforcement des réseaux, et vous savez malheureusement la mauvaise qualité des tuyauteries fonte qui de temps en temps font des fuites importantes, et ces tuyauteries, il faut les remplacer régulièrement de façon à ce que la totalité de la ville de BEAUVAIS soit couverte à la fin de ce programme. Il faut également continuer les travaux nécessaires de maintenance des châteaux d'eau et des réservoirs d'eau. Un mot sur l'Elispace dont le moment total est de

800 000 €. Il conviendra de maintenir une subvention d'équilibre de 460 000 €, en complément de ses recettes propres, pour assurer son fonctionnement en régie et réaliser les menus travaux de maintenance de cet équipement. Voilà, mes chers collègues en quelques mots les points essentiels de ces 3 budgets, mais je veux rappeler très fermement que, plus que jamais, nos budgets doivent être des budgets de choix, et c'est l'honneur de la politique, certes douloureux dans ces choix mais toujours pragmatiques sans céder aux sirènes de l'idéologie stérile.

M. VIGUIER : Madame le Maire, Mesdames et Messieurs, chers collègues, nous allons examiner ce soir un budget inédit pour notre ville, puisque c'est un budget en baisse de près de 6 millions d'euros. Un budget dont la préparation semble toujours plus difficile, ainsi qu'en atteste le report de près de 2 mois de notre calendrier budgétaire, et cela pour la première fois depuis de très nombreuses années. Ce budget primitif 2016 est en effet votre 15ème budget, Madame le Maire. Il est hélas à l'image de la tendance lourde, relevée depuis plusieurs années par l'opposition municipale, avec cette année en supplément d'anniversaire un refrain bien connu, repris à l'envie dans vos documents de présentation budgétaire, le célèbre « ce n'est pas nous, c'est l'Etat » qui ne témoigne pas tout de même d'une grande propension à assumer ces responsabilités. En tous domaines, il semble que ce soit par principe à cause de l'Etat. Alors oui, c'est vrai que le désengagement financier de l'Etat est une réalité, et cela pour la seconde année consécutive. Je dis bien pour la seconde année consécutive, ce qui ne devrait donc pas vous déresponsabiliser de l'endettement considérable de notre collectivité depuis 15 ans, ni du matraquage fiscal que subissent nos concitoyens depuis 2009, c'est-à-dire depuis 6 années déjà, ni de la somme de vos promesses électorales abandonnées en cours de route. Comme il est clair que ce désengagement financier de l'Etat, depuis 18 mois n'est pas né de rien. On entend que la ville ne peut plus faire ceci ou cela à cause de l'Etat, que l'Agglomération du Beauvaisis ne peut plus faire ceci ou cela à cause de l'Etat, et l'Etat lui-même s'il aide moins les collectivités c'est juste un choix délibéré de sa part ou peut être lui-même a-t-il aussi à subir quelques contraintes ? Et ces contraintes, c'est notamment l'endettement préoccupant qui est celui de l'Etat, tellement accru par vos amis politiques et le duo SARKOZY-FILLON entre 2007 et 2012 qu'ils l'ont fait progresser, cet endettement, de 40 % en 5 ans, le portant, ces brillants gestionnaires donneurs de leçons, de 1 200 à 1 700 milliards d'euros le temps d'un simple quinquennat. 1 200 à 1 700 milliards d'euros ! Et au fait, Madame le Maire, pensez-vous que vos amis politiques, qui manifestement ont la plume très facile depuis quelques mois, envisagent dans leurs écrits de réengager d'avantage l'Etat en soutien de l'action des collectivités locales ? A priori rien de tel chez les FILLON, COPÉ, JUPPE, SARKOZY, ou plutôt même l'inverse avec des propositions, que pourtant vous semblez soutenir, de potion encore plus amère que celle d'aujourd'hui.

Venons-en maintenant, cet utile rappel effectué, aux caractéristiques du présent projet budgétaire. Côté fonctionnement, des baisses de recette en raison du recul de la dotation globale de fonctionnement, légèrement atténuées par l'évolution de la Dotation de Solidarité Urbaine, et donc un solde net de - 2 900 000 € en deux années.

M. VIGUIER (suite) Mais aussi, une perte sèche de recette en provenance de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis, avec une Dotation de Solidarité Communautaire versée à notre Ville qui se trouve divisée par 2 en un an, puisqu'elle passe de 2,6 millions d'euros l'an passé à 1,3 million d'euros pour 2016. Il est vrai que beaucoup d'élus ruraux, nous l'avons entendu notamment en commission des finances à l'Agglo, s'interrogent sur la baisse globale de cette dotation communautaire, qui sera je le crois de 2 millions d'euros pour 2016, alors même que les concours financiers de l'Etat à l'Agglomération du Beauvaisis ne baissent que de 1,2 million d'euros. Mais il est vrai que c'est sans doute plus facile pour vous de charger un peu la barque puis de répéter à l'envie « ce n'est pas nous, c'est l'Etat ». Toujours au niveau des recettes de fonctionnement, retenons une forte et inédite baisse des produits de la fiscalité, en raison de la disparition d'une importante ligne de production chez NESTLE GRAND FROID, mais aussi une hausse très nette des produits des services qui sont alimentés notamment par cette pharamineuse augmentation des tarifs de restauration municipale que vous avez décidée, que votre majorité a décidée il y a 18 mois. Vous en riez mais je peux vous assurer que les usagers du service de restauration municipale rient beaucoup plus jaune que vous.

Côté dépenses de fonctionnement, nous avons noté une baisse des charges à caractère général, en raison principalement d'un nouveau transfert de charges vers la Communauté d'Agglomération, relatif cette fois au service d'incendie et de secours. Mais aussi, et surtout 2 faits notables et à nos yeux préoccupants.

Le premier fait, c'est la baisse des dépenses de personnel, qui résulte d'un recul effectif du nombre d'agents qui sont salariés au sein de la ville de BEAUVAIS. Outre les risques de dégradation de la qualité du service public et des conditions de travail des personnels municipaux, déjà bien réels dans certains services, ce recul des charges de personnel est à la mesure de la mutualisation opérée à marche forcée avec l'Agglomération du Beauvaisis, consistant à faire supporter une partie des dépenses communales à notre intercommunalité, ce dont vous le savez, Madame le Maire, beaucoup d'élus ruraux du Beauvaisis ont maintenant amèrement conscience. Et puis nous condamnons la saignée opérée dans le monde associatif, avec un nouveau recul considérable des subventions attribuées aux associations locales pour leurs actions d'animations quotidiennes de notre ville et en faveur du renforcement du lien social. Ce sera donc pour 2016, un recul de 700 000 €, puisque le budget subventions associatives passera de 5,3 à 4,6 millions d'euros, soit une baisse de 13 % en une année et même de 21 % en 2 ans après la baisse de 550 000 euros des subventions l'an passé. – 21 % de subventions aux associations en 2 ans ! Et cela viendra, qui plus est, se cumuler avec les choix catastrophiques de la nouvelle majorité de droite au Conseil Départemental de l'Oise qui a fait, cette majorité de droite, le choix terrible de sacrifier, ainsi que l'a dit le président de Conseil Départemental, la culture, le sport et la solidarité, portés concrètement par des milliers d'associations et de clubs isariens et par leurs bénévoles.

Madame le Maire, vous nous aviez dit, il y a près d'un an, votre joie, votre satisfaction, politiquement légitime, de compter dans votre équipe municipale deux épées, messieurs PIA et LOCQUET, pour défendre à partir de mars 2015 au Conseil Départemental les intérêts de BEAUVAIS et des Beauvaisiens. En fait, de deux épées, les associations et les clubs savent maintenant qu'ils ont tout à craindre de ce que messieurs PIA et LOCQUET sont devenus en quelques mois à peine, c'est-à-dire les deux lames d'un même rasoir, d'une même tondeuse en train de tondre dramatiquement, sans que le poil se rétracte, les acteurs du vivre ensemble que sont les associations locales et les associations isariennes. D'ailleurs, vous voyez Monsieur LOCQUET n'est pas là ce soir. L'année 2015 nous a pourtant rappelé, avec une brutalité inouïe, que jamais nous n'avions eu autant besoin du sport comme école de partage, de culture et d'éducation, comme outil d'émancipation face à l'obscurantisme et d'apprentissage des règles du vivre ensemble.

M VIGUIER (suite) Et vous, élus de droite, d'une droite décidément bien mal inspirée, c'est à ce moment-là que vous décidez, dans ce conseil municipal ce soir comme au Département, de couper les ressources de toutes celles et ceux qui font vivre au quotidien, avec force et vigueur, la culture, l'éducation populaire et le sport. C'est véritablement un terrible choix que vous vous apprêtez à faire, que vous vous apprêtez à commettre, devrais-je dire. Passons maintenant à la section d'investissement. Côté ressources, permettez-moi tout d'abord de souligner l'augmentation considérable, je n'en ai rien entendu dans les propos de Jean-Marie JULLIEN, l'augmentation considérable des subventions d'investissement qui vont être accordées à notre collectivité en 2016 par l'Etat. Et oui ! J'ai bien conscience, Madame le Maire, que tout cela n'est pas très raccord avec la rengaine du « ce n'est pas nous, c'est l'Etat », mais pourtant les faits sont là. Les aides de l'Etat pour nos investissements vont progresser cette année de près de 840 000 €, passant de 699 000 € en 2015 à 1 531 000 € en 2016, soit une modeste progression de 120 % au bénéfice principalement des quartiers populaires de BEAUVAIS et de leurs habitants. Bizarrement Madame le Maire, je ne suis pas certain néanmoins que quand il s'agira dans quelques mois d'inaugurer des réalisations et des réhabilitations à Argentine ou à la Soie Vauban, comme celle du centre commercial des Champs Dolent, comme celle des gymnases Jean Moulin et Morvan bien laissés à l'abandon depuis quelques années, ou encore de l'extension de la maison de quartier de Saint Lucien, je ne suis pas certain donc que cette fois-ci vous penserez à dire aux Beauvaisiens « ce n'est pas nous, c'est l'Etat ». Alors même que, pourtant, l'Etat aura financé, comme hier à Saint Jean, la majeure partie de ces investissements ! Toujours en matière de ressources d'investissement, nous voulons souligner un nouveau recours important à l'emprunt, en progression de près de 6 % par rapport à l'an passé, avec une prévision de 8,8 millions d'emprunts supplémentaires qui seraient souscrits durant l'année 2016. Cela ne vous empêche pas de vous glorifier d'une légère diminution de votre stock de dette, quel stock d'ailleurs, accumulé au fil des ans, qui devrait avoir baissé, ça nous a été rappelé par Jean-Marie JULLIEN, de 4 millions en 2 ans, entre 2014 et 2016. Une baisse qu'il faut néanmoins rapprocher de celle du budget principal de notre ville, qui lui sera passé de 111 à 105 millions d'euros en 2 ans. Ainsi lorsque le budget de la collectivité se réduit de 6 millions d'euros en 2 ans, il n'est pas complètement

anachronique que le stock de nos dettes baisse lui aussi à hauteur de 4 millions d'euros sur la même période.

Enfin, l'examen de la structure de vos dépenses d'investissement confirme hélas les craintes et l'analyse que nous avons exprimées lors du D.O.B., lors du débat d'orientations budgétaires, il y a 6 semaines, ainsi que l'an passé ici même à l'examen du budget primitif 2015. Je veux dire en fait une nouvelle progression de 6 % des sommes consacrées au remboursement de vos dettes, 8,9 millions d'euros en 2016 contre 8,4 millions d'euros l'an passé. Une progression de 6 % des sommes consacrées au remboursement de vos dettes, qui va encore accentuer l'effet ciseaux de plus en plus préoccupant entre d'une part vos dépenses d'équipement, qui sont utiles aux Beauvaisiens, et d'autre part la charge de plus en plus lourde du remboursement de vos dettes. En 2016, ce sera donc 8,9 millions de remboursement de vos dettes et seulement 12,1 millions d'euros de dépenses d'équipement. Soit un rapport de 42 % consacrés aux remboursements des dettes contre 58 % à des dépenses utiles pour les Beauvaisiens, 42/58. L'an passé, en 2015, ce rapport était de 40 % accordés au remboursement de la dette contre 60 % pour les dépenses d'équipements utiles à la population, 8,4 millions d'euros et 12,6 millions d'euros. Il y a 2 ans, en 2014, ce rapport était d'un tiers contre deux tiers très exactement, 7,6 millions d'euros consacrés au remboursement de vos dettes et 15,3 millions d'euros en dépenses d'équipement. Nous sommes passés en 2 ans, d'un rapport d'1 tiers/2 tiers pour le remboursement de la dette et pour les dépenses d'équipement, à un rapport qui est aujourd'hui de 42 %, qui pèse sur nos finances en matière de remboursement des dettes que vous avez accumulées depuis 15 ans et seulement 58 % de dépenses utiles aux Beauvaisiennes et aux Beauvaisiens, chaque année d'avantage.

M VIGUIER (suite) La conséquence de vos 15 années de gestion de BEAUVAIS vous oblige, vous contraind à agir de moins en moins pour les Beauvaisiens, contraints que vous êtes de rembourser une partie toujours plus lourde de vos dettes accumulées au fil des ans. Et d'ailleurs, les ratios officiels et obligatoires, figurant dans le document budgétaire M14 qui nous est soumis ce soir, attestent eux aussi de cette triste et préoccupante réalité. Des dépenses d'équipement brut par habitant, c'est ce qu'on appelle le ratio 4, les dépenses d'équipement brut par habitant, celles qui sont utiles aux Beauvaisiens, sont à BEAUVAIS de 215 € par habitant contre 389 € pour les villes de même taille que BEAUVAIS. Vous investissez donc près de 2 fois moins que la moyenne des villes de même taille que BEAUVAIS. Et cette mauvaise situation est encore confirmée par un autre ratio officiel, le ratio N° 9 celui-là, qui mesure le rapport entre les dépenses d'équipement et les recettes réelles de fonctionnement. Là aussi, BEAUVAIS est dans l'action très en dessous de la moyenne des villes de même taille, 40 % de moins très exactement, attestant du retard qu'est en train de prendre notre collectivité. Pour conclure mes propos, une dégradation des services public, des Beauvaisiens lourdement taxés, un abandon plus que préoccupant des acteurs associatifs, une dette qui pèse de plus en plus lourd sur les finances, une action municipale en net recul c'est sans aucune hésitation, Madame le Maire, que nous voterons évidemment contre ce mauvais budget, qui confirme nos craintes et révèle votre gestion bien médiocre depuis 15 ans déjà.

MME LE MAIRE: Monsieur VIGUIER, je vais donner la parole à Jean-Marie JULLIEN et à mes collègues mais en vous écoutant je me demandais combien de temps vous alliez mettre à tomber le masque et finalement à défendre aussi activement le président HOLLANDE. C'est vrai que vous devez être en campagne, peut être pour des primaires vous aussi, je ne sais pas, on va voir. Plus sérieusement Monsieur VIGUIER, vous, quelque part, vous changez d'avis, je n'oserai pas dire comme de chemise, mais vous avez toujours au fond un discours à la Janus et il y a toujours des variantes assez particulières. Moi, je voudrais quand même vous rappeler, vous avez l'air de taper sur mes collègues conseillers départementaux, la baisse drastique, pour ne pas dire la suppression totale du soutien que vous avez fait quand vous étiez conseiller général à l'époque pour les Blues autour du Zinc par exemple. Ensuite, il y a eu un certain nombre de subventions aux clubs sportifs qui n'ont plus été honorées, qui ont été baissées. Puis, globalement parlant, vous savez combien le Conseil Régional nous a gratifié de subventions ? 0,98 % mes chers collègues, je le rappelle 0,98 % d'aides du Conseil Régional version GEWERC-VIGUIER. Il n'y a pas de quoi être très fier. Non mais, Monsieur VIGUIER, j'ai été respectueuse de vos propos, vous écoutez les miens ! Ils ne vous font pas plaisir mais vous écoutez les miens. On ne peut pas dire que vous ayez beaucoup défendu la ville, tant à la Région qu'au Département. Maintenant, je vois vos réactions aujourd'hui et je m'étonne quelque part qu'on ait gagné 1 000 habitants de plus et qu'autant de communes veuillent venir faire partie

## SÉANCE DU 1 FÉVRIER 2016

de la Communauté d'Agglomération. Quelque part, on ne doit pas voir les mêmes habitants et quelque part je pense qu'il fait plutôt bon vivre à BEAUVAIS, contrairement à ce que vous avez l'air de dire. Mais, Jean-Marie JULLIEN, va vous donner des arguments plus chiffrés.

**M. JULLIEN :** Mon cher collègue, vous me désolé vraiment. Je vais simplement vous poser une petite question, est-ce que vous avez déjà, par le passé ou récemment, souscrit un emprunt ? Vous devriez savoir, quand vous souscrivez un emprunt que vous regardez votre tableau d'amortissement, que les premières années vous commencez par payer d'abord des intérêts sur votre mensualité, et que petit à petit au fur et à mesure que le montant des intérêts baisse, puisque vous commencez à amortir l'emprunt, le montant du remboursement en capital augmente. Et c'est exactement ce qui se passe chez nous. C'est-à-dire en clair, si vous voyez le montant des remboursements en capital augmenter, là vous plaignez « Ah 8,89 millions d'euros cette année de remboursement en capital alors que l'année dernière il n'y avait que 8,4, c'est votre mauvaise gestion ! », non ! Moi je suis désolé, c'est au contraire l'évolution normale des remboursements d'emprunt en capital.

**M. JULLIEN (suite)** Et je suis fier, je dis bien et je le redis une nouvelle fois, je suis fier de rembourser le plus vite possible la dette en capital de la collectivité. Moi, je suis désolé dans ce genre de situation, c'est une mécanique normale. Que diraient nos partenaires financiers si jamais on devait déroger à ce principe, on devrait rompre les contrats, nous serions poursuivis. Monsieur le Préfet, en vertu de son pouvoir de tutelle, pourrait faire budgéter d'office le remboursement de ces dettes ! Et vous souhaitez vraiment que la ville de BEAUVAIS soit mise sous tutelle ? Nous mettre à l'index parce que nous ne remplissons pas nos obligations de remboursements des charges obligatoires, et je pèse mes mots, le mot obligatoire. Qu'est-ce que nous devons constater ? Et ça je le redis une nouvelle fois. Cette année, nous allons rembourser le strict même montant que ce que nous allons emprunter. Ce qui veut dire, et je redis ce que j'ai dit tout à l'heure, qu'indépendamment de ce strict remboursement, nous allons autofinancer à 100 % nos investissements avec l'argent qui nous reste. Vous me dites « oui mais il faut comparer ça avec la baisse du budget ! ». Ah, la baisse des budgets bien sûr ! Et que nous devrions effectivement avoir un stock d'endettement qui devrait baisser de la même manière que la baisse des budgets. D'abord il baisse, si vous avez regardé votre schéma il baisse, il y a un graphique sur 6 ans qui montre bien la baisse de ce niveau d'endettement. Mais, indépendamment de cela, c'est justement parce que nous avons une gestion plus rigoureuse de notre budget de fonctionnement que nous sommes en mesure de pouvoir faire face à ces remboursements de crédit, qui nous imposent de devoir faire une recherche la plus approfondie possible d'économie. Et après, vous venez nous dire « ah oui, nous allons vous donner des leçons, nous allons gérer mieux que vous, nous allons proposer une augmentation des dépenses, dépenses de personnel, dépenses en termes de subventions etc., nous allons augmenter également nos investissements en empruntant moins » très bien, bravo ! Vous financez ça comment ? Puisque vous soutenez la politique de l'Etat, qui donne moins d'argent aux collectivités territoriales, il ne reste qu'une seule ressource, dites carrément que vous voulez qu'on augmente les impôts. Soyez cohérent et à ce moment-là proposez une véritable alternative à notre projet budgétaire. Mais je vous prie de croire que nos concitoyens n'apprécieraient guère cette méthode de gestion, parce que ce que vous venez de dire là, n'aboutit qu'à une seule solution, augmenter les impôts. Et si vous voulez qu'on augmente les impôts, dites-le clairement ! En tous cas, moi je peux vous dire que ne nous voulons pas augmenter les impôts.

**M. PIA :** Monsieur VIGUIER, vous êtes venu me chercher sur la question des baisses de subventions du Conseil Départemental vis à vis des associations, mais ces baisses ne concernent pas que les associations. Monsieur VIGUIER, vous avez collaboré vous-même à une politique avec Monsieur ROME qui était catastrophique pour le département de l'Oise et vous le savez très bien. Il y a eu de nombreux articles dans la presse, il y a eu de nombreux écrits qui ont été réalisés par la majorité départementale sur la situation financière difficile, voire même catastrophique, que nous avons découverte. Nous savions que la situation allait être difficile mais à ce point-là honnêtement nous ne l'imaginions pas ! Avec 80 millions d'euros que nous devons récupérer en 2 ans pour pouvoir arriver à équilibrer, vous avez beau faire la moue Monsieur VIGUIER c'est la réalité des choses, ça a été confirmé aussi bien par les services financiers, qui eux-mêmes ont regretté cette situation parce qu'effectivement vous avez laissé filer à la fois l'endettement, vous étiez dans une pratique de cavalerie budgétaire qui nous menait de toutes façons dans le mur et, compte tenu de cette situation, en

effet ce n'est pas de gaieté de cœur mais nous avons dû prendre des décisions courageuses pour limiter la catastrophe et arriver à équilibrer enfin les comptes du Département. Certes, la situation des départements est difficile partout mais dans l'Oise, plus particulièrement dans l'Oise, elle l'est d'autant plus par une politique qui était complètement irresponsable.

**M. PIA (suite)** Nous avons découvert des choses absolument incroyables, des décisions modificatives qui n'avaient pas pris en compte l'évolution de certaines dépenses, qui nous conduisaient à l'impasse budgétaire. C'est vrai que ces décisions nous permettent ainsi de rééquilibrer le budget du Département, et surtout nous nous gardons effectivement pour objectif et nous étions engagés à ne pas augmenter les impôts, contrairement à ce que font certains départements, et compte tenu de cette promesse nous avons dû prendre des décisions courageuses. Nous assumons complètement ces décisions, elles sont nécessaires dans l'intérêt du Département et de l'ensemble des habitants de notre département. C'était absolument indispensable que nous prenions ces décisions. Maintenant, pour revenir à certaines de vos réflexions sur le budget de la collectivité, je n'ai pas pour habitude de parler des autres collectivités où je suis élu mais puisque vous m'avez interpellé, je vous réponds. Concernant le budget de la ville de Beauvais, Jean-Marie a répondu par rapport à l'endettement, vous aimez beaucoup les ratios Monsieur VIGUIER mais vous prenez les ratios quand ça vous intéresse, quand effectivement les ratios sont plutôt de manière à démontrer que nous sommes dans des décisions politiques difficiles, là vous y mettez du votre mais, par contre, quand les ratios sont plutôt positifs, vous oubliez de les citer. Et j'en veux pour preuve, parce que du coup je me suis un petit peu intéressé forcément à ces fameux ratios, en soi c'est vrai que les chiffres, on leur fait dire ce qu'on veut. Toutefois, si on reprend le ratio en cours de la dette sur population qui ressort pour la ville de Beauvais à 1 163 €, n'est-ce pas Jean-Marie ? Nous sommes pour les villes moyennes de la même strate à 1 493 €, ce qui fait que nous sommes bien sur un endettement moyen par habitant qui est inférieur de 22 % à la moyenne nationale. Ensuite, si on reprend le ratio en cours de la dette, sur les recettes réelles de fonctionnement nous arrivons à 77,6 % du budget primitif 2016. Alors qu'au niveau de la moyenne nationale, nous sommes à 91,9 %. Et c'est vrai que quand vous prenez des chiffres, des ratios Monsieur VIGUIER, sachez, mais ça vous ne le saviez peut être pas je veux bien vous l'accorder, quand vous prenez notamment le chiffre des ratios sur les dépenses d'équipement brutes par population, où vous nous dites la valeur pour Beauvais c'est 215 € alors que la moyenne des strates est de 389 €, vous oubliez de dire, mais peut être que vous ne l'avez pas intégré, que les chiffres de ces ratios reprennent les chiffres de 2013. C'est-à-dire 2013, une situation qui était encore un peu favorable par rapport aux dotations d'Etat qui n'avaient pas baissé autant. Et, si on reprend 2013, le compte administratif 2013 démontrait que nous étions à une dépense par habitant de 467 €, soit plus de 20 % de la moyenne nationale. Donc, arrêtez Monsieur VIGUIER avec les ratios, avec les chiffres. Vous ne pouvez pas nier la réalité des choses de notre collectivité, nous sommes à Beauvais une collectivité qui investit toujours plus que les autres et ça vous ne pouvez pas le nier par rapport à tout ce qui a été réalisé dans cette Ville et cela depuis 15 ans Monsieur VIGUIER ! Vous ne pouvez pas être dans le déni de tout ce qui a été réalisé, tout le monde le dit, même des personnes qui ne nous suivent pas politiquement sont d'accord pour reconnaître que nous avons fait plein de choses et que nous avons investi dans cette ville. Il faut arrêter avec ce discours qui consiste à dire que nous n'investissons pas, c'est faux ! Archi faux !

**MME LE MAIRE** Monsieur RAHOUI, je me demandais si vous alliez intervenir parce que finalement on ne sait plus très bien qui est le Président du groupe, de temps en temps il y a Monsieur VIGUIER, de temps en temps Monsieur RAHOUI fait des tribunes. Et puis, vous avez changé de place en plus, qu'est-ce qui se passe ?

**M. RAHOUI** Ah mais je suis toujours là, pour votre plus grand plaisir Madame le Maire j'espère, toujours aux côtés de mes collègues et je vous rassure Thibaud VIGUIER est toujours le Président du groupe d'opposition et je vous rassure aussi Jean-Marie JULLIEN qui incarne l'aile aux finances dans votre groupe est toujours aussi mauvais et je pense qu'il a toujours aussi besoin d'autant de formation.

**MME LE MAIRE** Monsieur RAHOUI, Monsieur RAHOUI, s'il vous plaît !

**M. RAHOUI** Il est toujours aussi mauvais, Madame le Maire, que ce soit sur le fond ou sur la forme. Je vais démarrer mon intervention en indiquant dans quelles conditions on a préparé ce budget en commission.

**MME LE MAIRE** Monsieur RAHOUI je voudrais vous demander quelque chose. Que vous ne soyez pas d'accord, que vous vous opposiez c'est votre rôle, c'est votre place. Mais que vous manquiez de respect, je ne l'accepterai pas. Vous n'êtes pas

## SÉANCE DU 1 FÉVRIER 2016

d'accord avec ce qu'a dit Monsieur JULLIEN, mais moi je ne me suis pas permis de dire que vous étiez mauvais, parce que je le pense aussi si vous voulez savoir.

M. RAHOUI Je pense que ce que vous venez de dire s'applique à vous-même Madame le Maire. Vous, vous pouvez tenir des propos de ce type là, mais je ne considère pas que ce soit insultant que de dire que Jean-Marie JULLIEN n'est pas bon dans ses fonctions, puisque je vais commencer par expliquer les conditions dans lesquelles nous avons préparé ce budget en commission. Et si un fonctionnement démocratique était en vigueur, Madame le Maire, dans cette municipalité, ce budget aurait été présenté avec un avis défavorable de la commission. La commission finances s'est réunie avec 3 élus, un élu de la majorité Monsieur JULLIEN et 2 élus de l'opposition Thibaud VIGUIER et moi-même. Et, il a fallu sortir Monsieur GASPART, qui est arrivé après avoir été alerté, Monsieur DE SAINTE MARIE qui est arrivé avec 20 minutes de retard. La commission a été décalée et a débuté avec un sérieux retard et cette petite manœuvre qui a essayé de faire gagner du temps aux uns et aux autres, et surtout au Président de séance c'est-à-dire Monsieur Jean-Marie JULLIEN, est plus que regrettable puisque ce déni de démocratie qui a fonctionné et qui a été constaté par nos soins lors de cette commission nous laisse penser que ce budget, malgré les 2 mois de décalage, n'a pas été préparé dans de sérieuses conditions. Tout ça pour vous dire que (protestations) sur les critiques qu'on peut formuler, plus que légitimes, je ne vais pas revenir sur celles que Thibaud VIGUIER a formulées puisqu'elles sont claires et nettes, mais on pourrait de notre côté en tant qu'élus d'opposition déposer les contours de ce que serait un contre-budget. Vous nous parlez régulièrement de contre-propositions, c'est le cas en commission, c'est le cas en séance plénière, oui je pense qu'on a des propositions à faire. Vous nous affirmez régulièrement, si Monsieur DE SAINTE MARIE pouvait aussi être à l'écoute et respecter le jeu démocratique ça nous ferait du bien à tous, on peut prendre connaissance des dossiers en commission et débattre en Conseil Municipal c'est comme ça que ça se passe Monsieur DE SAINTE MARIE, mais je ne vais rien vous apprendre, je ne vais pas jouer au donneur de leçons. Pour en revenir aux éléments de contre-budget qu'on pourrait formuler en tant qu'élus d'opposition, pour notre part on considère que se satisfaire d'un maintien des taux, en termes de fiscalité locale, n'est absolument pas satisfaisant aujourd'hui. La hausse a été très élevée sur le précédent mandat, et lors de la campagne des élections municipales de 2014, nous nous étions engagés pour notre part sur une baisse de la fiscalité, que l'on pourrait engager au travers de quelques leviers, libre à vous Madame le Maire d'en faire usage ou pas. Mais je tiens quand même à vous indiquer que vous pourriez opérer une baisse de la fiscalité locale, en continuant de baisser les dépenses liées à la communication dans cette Ville. (protestations) Vous pourriez engranger une somme afin de baisser la fiscalité locale en réduisant les frais liés au fonctionnement de votre cabinet, en nombre de personnel et en masse salariale. Vous pourriez aussi récupérer une masse financière en réduisant les dépenses liées aux fêtes et aux réceptions. Autant de postes budgétaires qui, en cette période de disette, ne seraient pas un mauvais signe lancé à l'opinion.

M. RAHOUI (suite) Mais cette somme ainsi économisée, puisque je pense qu'il faut faire autre chose que de taper dans le portefeuille des Beauvaisiens, taper dans le portefeuille des Beauvaisiens lorsque vous augmentez les tarifs municipaux, taper dans le portefeuille des Beauvaisiens lorsque vous augmentez la fiscalité locale, taper dans le portefeuille des Beauvaisiens lorsque vous réduisez les dépenses liées aux associations et surtout taper dans le portefeuille des Beauvaisiens quand vous décidez d'instaurer dans tout le centre-ville un stationnement payant, mais on aura l'occasion peut-être l'occasion d'y revenir un peu plus tard lors de ce Conseil Municipal. Les économies, qu'on appelle de nos vœux, pourraient nous permettre de dégager une somme suffisamment élevée pour opérer ce que nos concitoyens attendent tous en ce moment, une baisse de la fiscalité locale.

M. VIBERT Je voudrais intervenir concernant la baisse de subventions aux associations, notamment pour le sport. Je voudrais répondre à Monsieur VIGUIER. Je rappelle que la baisse de subventions aux associations globale est bien importante mais globale, j'ai bien dit globale. C'est-à-dire que l'ensemble des baisses de subventions est un leurre. Pourquoi ? Parce que nous avons baissé quelques subventions, et seulement quelques subventions aux associations. La plupart des associations n'a pas vu sa subvention diminuer. Je rappelle quelques critères : les résultats sportifs, l'implication dans les quartiers, l'éducation, la santé, l'implication à la vie municipale, le budget notamment. Et c'est au regard de l'ensemble de ces critères que nous baissions, voire augmentons, puisque je rappelle que nous avons augmenté quelques subventions. Je rappelle aussi que lorsque nous baissions une subvention, il y en a eu quelques-unes, moins

de 20, je rappelle qu'il y a plus de 120 associations sportives à Beauvais, nous ne voulons pas mettre en danger l'activité de l'association, je dirais même plus, nous allons l'accompagner, nous allons accompagner ces associations afin de maintenir voire améliorer leurs activités. Ça se fait avec parcimonie, avec dialogue avec le club et c'est ça l'essentiel. Nous avons été en plus cette année, puisqu'il y a le critère sportif, quelques associations ont vu leurs subventions diminuer parce que tout simplement leur niveau sportif a diminué, c'est tout à fait logique. Nous avons été aidés par des résultats sportifs moins bons, hélas ! Je voudrais également répondre à Monsieur RAHOUI concernant le débat démocratique, je suis entièrement d'accord avec lui, je pense en effet que la commission est un lieu où il faut débattre tous ensemble, mais je voudrais rappeler qu'à la commission Sport l'opposition n'est jamais présente.

MME CORILLION N'a jamais été présente pendant les 6 dernières années non plus.

MME ITALIANI Je voudrais simplement rappeler, la dette de la mairie est d'environ 104 millions d'euros. Je pense que les premières économies que nous pourrions faire, c'est d'éviter de faire de gros travaux par exemple comme une patinoire ou quelque chose dans ce style-là.

M. NARZIS Je vais juste répondre à Monsieur VIBERT. Je suis désolé Monsieur VIBERT mais quand on compare le tableau des subventions aux associations 2015 et le tableau des subventions aux associations 2016, sur l'ensemble des associations de la Ville c'est quasiment la totalité des associations de la Ville qui sont en baisse. Vous ne pouvez pas dire qu'il y a juste une vingtaine, vous parlez peut-être du sport mais sur le global, en particulier sur la culture, on a des baisses qui sont importantes. J'ai même vu par exemple que la subvention aux Restos du cœur, elle passait de 1 800 € à 1 000 € !

M. LAGHRARI Moi, ce soir je suis assez content parce qu'on assiste, après 2 ans de KO, à un retour de Monsieur VIGUIER et à un retour de l'équipe de l'opposition. Parce que c'est vrai, après avoir pris un KO aux municipales de 2014 et un KO aux départementales de 2015 et on finit en beauté avec les régionales, je suis assez content de les voir se relever.

M. LAGHRARI (suite) Par contre, si j'ai un conseil à vous donner en réalité c'est que, là aujourd'hui, vous vous êtes relevés et vous revenez mais vous reproduisez les mêmes erreurs. Et vous savez quelle est votre erreur considérable ? C'est simplement que vous reproduisez les mêmes erreurs, vous ne faites que critiquer, critiquer. Vous n'avez pas assisté comme nous tous à l'élection régionale dernière et au désastre ? On est tous quelque part un peu responsables. Les Français ne veulent plus de ça. Les Français veulent des propositions. Soyez force de proposition. Moi j'ai le souvenir Monsieur VIGUIER, il y a quelques temps vous nous faisiez la promesse d'être une équipe de l'opposition dans une démarche constructive. En effet les masques sont tombés, vous êtes revenus mais vous n'êtes là que dans la critique. Et je prends à témoin le public qui est là présent, dans tout votre discours de plus de 15 minutes vous n'avez fait aucune proposition Monsieur VIGUIER. En effet, votre collègue Mehdi RAHOUI vous a complété, parce que c'est vrai une petite concurrence saine c'est très bien parce que ça tire tout le monde vers le haut, de l'un et de l'autre, mais soyez véritablement force de proposition. Et, un dernier conseil, ce n'est pas la gauche contre la droite aujourd'hui, ce sont les collectivités locales face à l'Etat. Les économies, qui nous a demandé de faire des économies ? Un plan de 11 milliards d'euros ! Arrêtez de nous sortir les gouvernements précédents, d'accord, on va revenir de toutes façons jusqu'aux 30 années précédentes, tous les gouvernements ont leurs fautes, mais là aujourd'hui le gouvernement en place c'est bien HOLLANDE, c'est bien le plan de VALLS ces 11 milliards d'économie. Et toutes collectivités confondues qu'elles soient de gauche ou de droite. Excusez-moi, il est bien aisé d'user de votre place d'opposition surtout lorsque vous n'êtes plus au Département, vous n'êtes plus à la Région, c'est bien aisé de faire le beau discours, de promettre monts et merveilles à tout le monde, parce que là il y a un public qui est bien rempli, et de faire croire qu'à notre place vous feriez mieux. Mais si vous aviez fait mieux au Département, vous auriez été réélus ! Si vous aviez fait mieux à la Région, vous auriez été réélus ! A un moment donné, tirez les conclusions des claques que vous vous êtes prises aux élections précédentes et revenez mais revenez dans une démarche constructive. Pour finir, j'aimerais juste vous dire que nous sommes une équipe responsable. Nous portons oui, le fardeau d'une équipe dirigeante, il n'est pas facile faire des choix. Vous pensez que quand on est en bureau municipal c'est facile de faire le choix de baisser les subventions aux associations ou de ne pas renouveler un contrat d'une contractuelle ? Vous croyez que ça nous fait plaisir cette situation que l'on porte ? C'est le fardeau



# SÉANCE DU 1 FÉVRIER 2016

d'une équipe dirigeante et responsable. Et ce n'est pas facile les choix que nous faisons ! Et si vous saviez les débats qu'on a en interne, il y a des débats bien sûr mais lorsqu'on est là, on est une équipe, on parle ensemble, on essaye de faire sincèrement pour le bien de Beauvais parce que notre seul intérêt, nous on n'a aucun intérêt partisan et je le dis vraiment la conviction c'est l'intérêt de la ville de Beauvais et on parle avec la DM beauvaisienne, merci.

M. PIA Je voudrais réagir sur les remarques que vous avez faites concernant la baisse des subventions aux associations. Effectivement ce n'est de gaieté de cœur qu'on doit prendre de telles décisions comme vient de le dire Mohrad LAGHRARI. Je voudrais quand même vous rappeler que vos collègues en 2010, je me souviens à la Région, Madame le Maire l'a encore dit tout à l'heure, ne se sont pas gênés pour baisser, et vous en faisiez partie aussi Monsieur VIGUIER, baisser de manière drastique les subventions aux associations parce que la situation financière de la Région nécessitait certainement ces baisses.

M. VIGUIER Et vous étiez d'accord avec ces baisses Monsieur PIA ?

M. PIA Non, parce que des baisses n'étaient pas justifiées concernant les associations précisément beauvaisiennes, où vous n'avez pas mis beaucoup d'effort justement à les défendre, je tenais quand même à vous le rappeler. Au-delà de ça Monsieur VIGUIER, je voudrais vous dire, Monsieur VIGUIER et mesdames et messieurs de l'opposition, qu'il faut aujourd'hui avec les associations travailler d'une manière différente. C'est ce que nous avons mis en œuvre depuis le début de cette mandature pour justement accompagner les associations à trouver des recettes nouvelles. C'est vrai que les budgets des collectivités aujourd'hui ne peuvent plus répondre uniquement au développement, aux activités des associations et toute notre énergie et tout ce qu'on essaye de faire aujourd'hui c'est d'arriver à ce que ces associations puissent développer des actions qui elles-mêmes peuvent entraîner des recettes et puis aussi de travailler pour qu'il y ait des bénévoles. Il faut les accompagner en ce sens, c'est pour ça que tout le travail que nous faisons par rapport à la disponibilité de salles municipales, par rapport à la Maison des associations que nous avons mis en place pour accompagner justement les associations à porter des projets, les coordinations de quartiers que nous avons mis en place avec les services de la Ville pour inciter les associations à mutualiser, à engager des actions communes, tout ça doit contribuer à ce que notre réseau associatif, certes est impacté financièrement, mais puisse en tous cas continuer à mener des actions, je suis d'accord, nécessaires au lien social. C'est absolument fondamental et c'est encore plus fondamental aujourd'hui dans la situation où nous sommes. Mais c'est vrai que ces associations, elles ont compris, pour la majeure partie d'entre elles, qu'il était nécessaire de travailler autrement. Et je peux vous dire que tous les contacts que j'ai fait qu'elles comprennent bien la situation, elles savent que les choses sont compliquées mais elles sont prêtes à coopérer et à continuer à travailler avec nous parce qu'effectivement cela se traduit dans un climat de confiance et à partir du moment où on a la confiance, on peut avancer ensemble.

M. TABOUREUX Monsieur NARZIS, vous êtes dans le symbole et nous ne méconnaissons pas l'importance des symboles. Nous sommes dans le symbole et dans l'efficacité, vous avez parlé d'une réduction drastique de 800 € de la subvention aux Restos du cœur. Il faut que vous sachiez quand même qu'il y a pratiquement 100 000 € de travaux qui seront engagés en 2016 pour permettre aux Restos du cœur et au Secours Populaire d'améliorer la qualité de leur accueil, de l'accueil de leur public. Ces travaux auront lieu au cours du 1er semestre. Vous imaginez bien que les 800 € de baisse de subvention, non seulement ça s'est fait avec l'accord de l'association, mais en plus ils sont parfaitement conscients que ça ne représente rien par rapport à l'aide de la Ville. Encore une fois, nous sommes dans le symbole, nous ne méconnaissons pas les symboles et ils sont fortement importants, nous sommes aussi dans l'efficacité. Quand on regarde l'aide globale de la Ville, vous voyez qu'on n'est pas à - 800 on est à + 99 000, ce n'est pas tout à fait le même rapport. Puis Monsieur RAHOUI, vous portez des jugements de valeur. Moi, ça me choque, vous êtes conseiller d'éducation, moi, j'ai enseigné dans l'Education Nationale, en dehors de l'Education Nationale, partout la première chose qu'on vous apprend quand vous êtes formateur, quand vous êtes enseignant c'est de ne pas porter de jugement de valeur. Je pense que vous auriez tout intérêt à ne pas montrer un mauvais exemple à votre profession ici.

M. VIGUIER Madame le Maire, une nouvelle fois le collègue TABOUREUX dérape et confond le statut professionnel des uns et des autres et le fait que ce soir nous sommes, ça il ne comprendra jamais, toutes et tous des conseillers municipaux, élus par les Beauvaisiens, qu'on soit dans la majorité ou dans l'opposition, nous

sommes tous légitimes à siéger dans cette assemblée. Véritablement, il faut éviter ce genre de propos, qui cherchent bien sûr à disqualifier celui à qui ça s'adresse.

M. VIGUIER (suite) Là c'est Mehdi RAHOUI, des fois c'est moi, des fois c'est Grégory NARZIS, il y en aura pour tout le monde mais très franchement il faut vraiment en avoir conscience, Madame le Maire, que ça discrédite et ça disqualifie l'ensemble de notre Assemblée que de le laisser tenir de tels propos qui sont peu dignes d'un élu républicain et d'une enceinte républicaine.

MME LE MAIRE J'admire votre protection rapprochée de Monsieur RAHOUI, Monsieur VIGUIER !

M. VIGUIER Il sait bien qu'il peut compter sur moi, comme les Beauvaisiens savent qu'ils peuvent compter sur nous pour les défendre, il n'y a aucun problème. Je peux continuer ? Sauf si vous souhaitez que Madame CORILLION fasse une incise maintenant, c'est vous qui présidez les débats.

MME LE MAIRE Vous avez raison, c'est moi qui dirige les débats, j'ai cru que vous aviez terminé.

M. VIGUIER Mais pas du tout, est-ce que je poursuis ou est-ce qu'on laisse Madame CORILLION s'exprimer.

MME LE MAIRE On va laisser la parole à Madame CORILLION, si vous le voulez bien.

M. VIGUIER Je reprendrai ma deuxième intervention.

MME LE MAIRE Très bien, Monsieur VIGUIER.

MME CORILLION Messieurs les conseillers municipaux de l'opposition, moi, je voudrais vous poser une question qui me taraude et qui est très en lien d'ailleurs avec ce que vient de dire Olivier TABOUREUX, mais peut-être formulée différemment. On a bien vu depuis le début de vos interventions que vous répondez à des consignes électorales, politiques, on tape, on tape, on tape sur la majorité. Maintenant, je voudrais faire référence à vos consciences, oui vos consciences. Que pensez-vous, Messieurs les conseillers municipaux, de tous ces enseignants qui sont dehors, qui manifestent, de tous ces agriculteurs qui vont très mal, de tous ces chauffeurs de taxis qui sont dehors, que pensez-vous en étant dans la majorité de tous ces cas de métiers qui vont mal et pour lesquels votre gouvernement n'apporte pas beaucoup d'aides ? Répondre à des consignes c'est facile, avoir une conscience politique, c'est peut-être plus difficile.

MME LE MAIRE Deuxième intervention de Monsieur VIGUIER.

M. VIGUIER Je vous remercie Madame la Maire.

MME LE MAIRE C'est d'ailleurs la 3ème.

M. VIGUIER Non c'est la 2ème puisque j'ai été interrompu dans la deuxième intervention qui était la mienne.

MME LE MAIRE Allez va pour le calcul d'une 2ème.

M. VIGUIER En fait, très simplement je pense qu'on n'a vraiment pas de leçons à recevoir en termes de conscience ou de consigne électorale, conscience politique j'espère que nous l'avons toutes et tous autour de cette table. Consigne électorale, il nous est arrivé d'être battus à des élections, je crois que ça nous est arrivé à tous autour de cette table. Mais lorsque nous avons été battus à des élections et lorsqu'il s'est trouvé que le Front national était au 2ème tour, je pense que nous n'avons pas failli, en termes de consigne électorale, Madame CORILLION, ni en termes de conscience politique et que ne nous n'avons pas confondu les uns et les autres, que nous n'avons pas mis tout dans le même panier, vous savez le fameux « ce n'est pas nous, c'est les autres » et non ! Quand ce n'est pas nous, et ce n'était plus nous au deuxième tour, on n'a pas considéré que les autres c'était tous les mêmes. On a considéré qu'il y avait des républicains et qu'il y avait des adversaires de la République et que pour nous ça n'était pas pareil. En termes de conscience politique ou de consigne électorale, véritablement nous sommes à l'aise et nous n'avons strictement aucune leçon à recevoir de quiconque, et pas de vous en particulier, chère collègue Madame CORILLION. Sur les associations, je vais revenir un peu sur le fond parce que c'était un peu hors sol la dernière intervention, très franchement, quand même 21 % de baisse des subventions aux associations en 2 ans. Ce n'est pas absolument anecdotique et c'est pour beaucoup d'associations, plus que cela. C'est vrai que 21 % c'est la moyenne mathématique, budgétaire. Mais pour certaines c'est - 10, pour d'autres c'est - 30, - 40 ! On rencontre toutes et tous, on est tous sur le terrain, pas toujours sur le même terrain parce qu'on n'est pas toujours invités par les mêmes, parfois on se croise aussi très souvent dans beaucoup de

# SÉANCE DU 1 FÉVRIER 2016

manifestations, et on rencontre des responsables associatifs qui nous disent « moi j'avais une subvention » et c'est parfois très anecdotique, « qui était à 750 € il y a deux ans, qui est passée à 700 € cette année et dont on m'annonce qu'elle sera de 500 € cette année ». Là, pour le coup, c'est 1/3 de moins ! 1/3 de moins mais pour une association qui a une toute petite subvention, c'est parfois déterminant pour pouvoir ou pas continuer d'agir. Lorsqu'on rencontre un président de club sportif, et on le rencontre tous puisqu'on a le plaisir qu'il siège avec nous à la Communauté d'Agglomération, un président de club sportif, je ne citerai pas son nom et je ne dirai pas qu'il s'agit de handball, mais qui nous dit qu'il est complètement pris à la gorge au niveau de son club, par les difficultés non mais les difficultés qui sont d'ordre différent, il a un mal fou à tenir des financements privés venant d'entreprises parce que c'est très difficile, qu'on est dans un contexte économique extrêmement difficile ; il est raboté au niveau du Département, il est raboté au niveau de la Ville, et pour lui c'est quand même extrêmement difficile. Et qui plus est, il y a un certain nombre de dispositifs d'emplois aidés dont il a bénéficié avec son club, qui aujourd'hui arrivent à leur terme, je pense notamment à ceux qui avaient été mis en place par la Région, et qui ne sont pas renouvelés et qui ne seront, sans doute pour des raisons budgétaires, pas renouvelés par la nouvelle majorité région Nord-Pas-de-Calais-Picardie. C'est une réalité. Quand je le lis aujourd'hui dans la presse, et dès hier sur les réseaux sociaux, ce qu'exprime avec quand même force amertume le président du BOUC Volley, excusez-moi non mais le président du BOUC Volley il a sans doute ses qualités, ses défauts, mais enfin vous ne lui trouverez pas comme défaut d'être un militant de l'opposition municipale ! Objectivement ! Ce n'est pas quelqu'un qui est immiscé dans la vie politique beauvaisienne, type proposition sur des considérants politiques. Lorsqu'il dit qu'il va mettre la clé sous la porte, qu'il ne peut plus comme responsable d'un club supporter de n'avoir aucune réponse ni du Département, ni de la Ville quant au devenir qui peut être celui du club, c'est quand même une vraie réalité dont il nous faut bien tenir compte aujourd'hui. Et je pense que quand il le fait, il ne le fait pas par jeu politicien parce qu'il serait sur la liste d'untel ou untel pour les prochaines élections. Je ne crois vraiment pas que ça soit sa tasse de thé. Après il y a aussi l'antienne qui consiste à dire que les présidents d'association sont d'accord pour qu'on les rabote. Presque ils sont contents qu'on les rabote ! Très franchement, écoutez !

M. VIGUIER On a eu un long débat plutôt de qualité lors du précédent Conseil Municipal au sujet de différents festivals culturels, je vous le dis il n'y a pas eu d'outrances de part et d'autre, on a échangé sur les difficultés, sur la façon d'analyser les choses, très franchement, personne ne nous dira que le président de l'association des Violoncelles est content du sort qui lui est fait par la ville de Beauvais. 45 % de baisse en deux ans de la subvention ! Personne ne nous dira que les responsables du festival de cinéma sont contents d'avoir été rabotés de 50 % à Beauvais. Personne ne pourra nous dire ça parce que ça ne serait pas vrai tout simplement ! Et puis parce que ça serait quand même très étrange. Ils peuvent être compréhensifs et ils le sont tous. Vous savez un président d'association est tout aussi conscient que nous des difficultés des temps actuels, des difficultés des collectivités locales, de leurs propres difficultés. Enfin, ils ne peuvent pas, ils ne sont pas d'accord pour se faire raboter de 20-30-40-50 % en 2 ans ! Ce n'est pas vrai ! Ce n'est pas vrai et dire cela ce n'est pas dire la vérité. Très clairement. Et puis, une dernière chose, mais j'y viendrai tout à l'heure éventuellement sur ma troisième intervention au sujet des fameuses contrepropositions qui, paraît-il, nous ne faisons jamais. Je vous laisse éventuellement apporter des éléments sur la vie associative.

MME LE MAIRE Monsieur VIGUIER, je vais donner la parole à mes collègues qui ont des responsabilités d'associations sportives et jeunesse. Moi je ne peux pas vous laisser dire, vous laisser faire comprendre que nous sommes satisfaits de baisser les subventions. Pour moi, c'est catastrophique de baisser les subventions à des militants, je peux finir ? Je peux finir ? Des militants, des bénévoles, des associatifs qui s'investissent énormément. Depuis 15 ans, je les côtoie, je les connais tous, nous les recevons, nous leur faisons des formations, nous avons essayé de mutualiser les aides qu'on leur apporte. C'est très triste pour nous d'être obligés d'amener une moins-value à leurs subventions. Maintenant, il y a quand même un certain nombre de cas où ces associations, ont des bas de laine, elles ont des comptes très importants, et une association vous savez très bien que dans la philosophie, elle n'est pas là pour placer de l'argent, et malheureusement on s'est aperçu que certaines le faisaient. Il est normal que l'année où on s'en aperçoit, n'est-ce pas Madame PARAGE, ça doit être les associations qui l'interpellent, n'est-ce pas ? Ils sont emballés ! Pour être plus précise, il faut quand même que vous soyez conscient que quand il y a des associations qui ont 500 € en général on ne baisse rien, on essaye d'être

raisonnables. Mais non Monsieur VIGUIER ! Dans celle dont vous a parlé Olivier TABOUREUX, c'est parce qu'il y avait des travaux extrêmement importants qui sont entrepris. Nous essayons d'être raisonnables. Maintenant sur le sport, je ne vais pas couper la parole de Philippe VIBERT mais enfin, vous avez pris un certain nombre d'exemples, ils ne sont pas tous à gérer de la même façon, pas tous, je vous le dis.

MME CORILLION Juste une petite question avant Philippe VIBERT, Monsieur VIGUIER qu'est-ce que vous avez fait avec le Blues autour du Zinc, rappelez-moi. Rappelez-moi !

M. VIGUIER Ce n'est pas nous c'est les autres, c'est du traditionnel !

MME CORILLION Non, mais rappelez-moi ! L'A.S.B.O., rappelez-moi !

M. VIGUIER Vous êtes terriblement incurables !

MME CORILLION Mais répondez ! Mais répondez ! Assumez ! Assumez vos choix !

M. VIGUIER Mais j'assume totalement ! Simplement ça ne répond en rien au club loisirs féminins qui aujourd'hui se fait raboter d'un tiers de sa subvention alors qu'il ne percevait il y a 2 ans que 750 €, et qu'il n'y a pas de gros travaux à venir dans ses locaux !

MME LE MAIRE Mais là c'était 100 % que vous lui avez enlevé ! 100 % !

MME CORILLION 100 % de rabotage, d'accord ?

MME LE MAIRE Vous avez fait un choix.

MME CORILLION « Faites ce que je dis, ne faites pas ce que je fais ! »

M. VIGUIER Parce que ça vous autorisait à le faire, c'est ça ?

MME LE MAIRE Non ! Mais c'est « faites ce que je dis mais surtout ne faites pas ce que je fais », et là on est critiqués ! 100 % ! Jamais je n'oserais faire un truc pareil ! 100 %, vous vous rendez compte ? Et oui, et oui. Alors, Philippe VIBERT va compléter.

M. VIBERT Justement pour rester sur ce dossier, sur ce sujet, quelle a été la baisse de la Région il y a quelques temps, au sujet de l'A.S.B.O. ? Quelle a été la baisse de subventions...

M. VIGUIER C'est très irresponsable, à chaque fois, c'est très irresponsable,

MME LE MAIRE Mais c'est trop facile !

M. VIBERT Allouée au BOUC Volley ?

M. VIGUIER Vous n'assumez rien de vos choix,

MME LE MAIRE En plus vous avez le culot de nous dire de balayer devant notre porte ! Mais vous c'est le grand ménage qu'il faut faire !

M. VIGUIER C'est totalement dénué du sens des responsabilités.

MME LE MAIRE Un grand ménage !

M. VIGUIER C'est totalement dénué de tout sens des responsabilités ! C'est systématique, sur toutes questions. Par contre, quand on vous parle de Nicolas SARKOZY et de la politique d'il y a 3 ans, c'est une hérésie.

MME LE MAIRE Vous voulez qu'on encaisse et qu'on ne dise rien ! Mais enfin, il y a des limites quand même ! Il y a des limites Monsieur VIGUIER. Soyez un peu plus responsable vous aussi. Assumez vos choix. On les conteste mais vous pouvez les assumer.

M. VIBERT De plus, justement, on est dans une situation contrainte comme l'a dit mon ami Mohrad LAGHRARI, et vous avez cité deux beaux exemples qui précisent comment on peut étudier une baisse de subvention. Concernant le hand, puisque vous l'avez cité, le hand avait une équipe masculine en Nationale, elle est descendue, donc il était aussi logique qu'on descende la subvention.

M. VIBERT (suite) C'était un des critères, je l'ai cité tout à l'heure, concernant les résultats sportifs. Toujours concernant le hand, le hand en effet on vient de baisser la subvention mais je rappelle que maintenant ça fait deux ans qu'on travaille avec son président, nous avons créé des investissements pour leur mettre à disposition le gymnase d'ALLONNE. Nous avons investi en tribunes, nous allons continuer à faire des travaux cette année pour qu'en septembre ils puissent pratiquer dans de meilleures conditions qu'actuellement. On améliore leurs conditions de pratique, voilà c'est la réponse. Notamment, je rejoins Olivier TABOUREUX qui avait précisé qu'à côté on peut baisser, quelques fois on est contraints, on est contraints parce qu'on ne le fait pas par plaisir, on est contraints

# SÉANCE DU 1 FÉVRIER 2016

de baisser une subvention mais on accompagne à côté par un investissement, par une amélioration de leur pratique. Notamment de leur pratique. Concernant le volley, et là je vous interpelle doublement. Au mois de juin, ou au mois de mai, nous avons voté une aide, une avance de 150 000 € au BOUC Volley. Vous étiez, et vous êtes intervenu, l'opposition est intervenue pour préciser qu'il fallait le faire avec beaucoup d'attention, parce que vous étiez choqué qu'on puisse avancer autant d'argent pour une association. La majorité, nous avons pris cette décision de faire cette avance pour sauver le club. Oui, ça a été voté oui mais je précise, il faudrait reprendre le compte rendu, dans la discussion, dans les débats qui ont eu lieu, j'ai dû intervenir en disant on le fait avec là encore raison, on propose une avance de 150 000 € et c'est une avance. Donc sur les 3 prochaines années, le club est contraint à un plan d'apurement, il s'engage, et d'ailleurs il s'est engagé également devant la DNACG, pour réduire son budget et rembourser, si je peux m'exprimer ainsi, cette avance. Cette année, nous n'avons pas baissé la subvention du BOUC Volley et nous ne l'avons pas fait non plus au précédent, nous ne l'avons pas baissée malgré la baisse générale. Pourquoi ? Parce que justement il y avait ce critère de maintien, de sauvegarde du club, et du club de haut niveau qu'il est à Beauvais, dans l'Oise et dans la Région. Monsieur BATELER affirme, puisque vous ne l'avez pas cité, moi je le cite, que la baisse de subvention, la Ville, notre Ville a baissé la subvention de la Ville. J'insiste, non. Nous avons repris 30 000 € sur les 450 000 € qui leur étaient alloués. On a maintenu le niveau à 450 000 € malgré la conjoncture actuelle. Nous avons fait tous les efforts pour que le club se maintienne à ce niveau et puisse exister et se maintenir. Je précise aussi concernant le volley d'ailleurs qu'on valorise nos équipements à raison de 200 000 € par an. Ça aussi il ne faudrait peut-être pas l'oublier. Monsieur BATELER, je crois, l'oublie. Et vous avez précisé que la Ville n'intervenait pas, ne rencontrait pas, ne discutait pas forcément avec le club, mais c'est toutes les semaines, voire toutes les deux semaines que je suis en contact avec Monsieur BATELER. D'ailleurs, je regrette qu'il n'insiste pas suffisamment sur l'écoute justement qu'il a auprès de notre collectivité.

**M. TABOUREUX** Je veux juste dire pour prendre le cas du volley, mais c'est vrai dans tous les autres sports, que le budget, ce budget a été un des rares en pro A et en pro B à être maintenu ; que le problème, il est évidemment national pour les collectivités, ce n'est pas un problème propre à Beauvais ; et que le nombre de clubs de pro B a diminué. C'est-à-dire qu'il y a aujourd'hui moins de clubs professionnels en volley, et ça touche les autres sports, et donc il n'y a pas une exception beauvaisienne, je pense qu'au contraire à Beauvais justement on travaille sérieusement avec les associations pour les soutenir et les accompagner. Le volley, c'est un exemple.

**MME THIERRY** Je voudrais simplement faire un petit retour en arrière. A la création des associations la majorité des associations était faite avec des bénévoles. Le budget des associations c'était au responsable, au président d'association d'aller chercher des finances auprès des partenariats. Petit à petit dans le temps, on s'est aperçu que les responsables d'associations n'allaient pas chercher les finances auprès des partenariats mais attendaient tout simplement que les municipalités ou autres donnent des subventions.

**MME THIERRY (suite)** Et aujourd'hui, c'est un fait, on a pris l'habitude que ce soit les municipalités qui donnent de l'argent. Aujourd'hui, s'il n'y a plus d'argent, il faut dire aussi aux associations qu'elles-mêmes peuvent aller chercher des partenariats à côté pour compenser. Il ne faut pas systématiquement attendre que l'argent dégringole. C'est tout.

**MME ITALIANI** C'était simplement une intervention politique parce que je ne peux pas laisser Monsieur VIGUIER insulter le Front national. Je vous remercie Monsieur VIGUIER, nous sommes républicains et notre parti a notre honnêteté électorale, je regrette, nous ne donnons pas la parole, le vote aux autres, et donc vous êtes en adéquation complète avec la majorité, vous ne faites que de la com. Toute votre polémique sert à faire de la com pour votre parti, donc on pourrait peut-être arrêter là et puis ça serait très bien. Je vous remercie.

**MME CORILLION** Juste pour préciser, par rapport aux associations qui iraient chercher du sponsoring, c'est un des critères que l'on a mis en place en 2008. Ça faisait partie des critères d'observation effectivement des budgets des associations. Et toutes les associations, on les incitait véritablement à aller chercher des sponsors. Et c'était un des critères que l'on observait. Donc on l'avait bien en tête ce critère-là.

**MME LE MAIRE** Mes chers collègues, beaucoup de choses ont été dites. Je passe au vote. Qui vote contre ? 6 et 2 : 8 votes contre. Qui s'abstient ?

Le rapport est donc adopté à la majorité, avec 8 voix contre.

## DÉLIBÉRATION N°2016-32

### (RAPPORT RÉF 2016-32)

#### Budget annexe de l'eau : budget primitif 2016

Monsieur Jean-Marie JULLIEN, Conseiller Municipal

Conformément à l'article L 2312-1 du code général des collectivités territoriales, le budget de la commune est proposé par le maire et voté par le conseil municipal.

Sur la base du rapport de présentation joint et du document budgétaire conforme à l'instruction comptable et budgétaire M49,

Il est proposé au conseil municipal d'adopter le budget primitif 2016 du budget annexe « eau » qui s'équilibre de la manière suivante :

#### Fonctionnement

Dépenses		Recettes	
Propositions nouvelles	1.010.000	Propositions nouvelles	1.010.000
Total :	1.010.000	Total :	1.010.000

#### Investissement

Dépenses		Recettes	
Propositions nouvelles	2.718.138	Propositions nouvelles	2.718.138
Total :	2.718.138	Total :	2.718.138

La commission «Finances, budget, contrôle de gestion», réunie le 21 janvier 2016, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés avec 8 abstention(s), décide d'adopter le rapport ci-dessus.

## DÉLIBÉRATION N°2016-33

(RAPPORT RÉF 2016-33)

**Budget annexe régie d'exploitation de l'Elispace :  
budget primitif 2016**Monsieur Jean-Marie JULLIEN, Conseiller Municipal

Conformément à l'article L 2312-1 du code général des collectivités territoriales, le budget de la commune est proposé par le maire et voté par le conseil municipal.

L'article R2221-72 du code général des collectivités territoriales précise que pour ce qui concerne les régies dotées de la seule autonomie financière, chargées de l'exploitation d'un service public à caractère industriel et commercial, ce vote du budget doit intervenir après avis du conseil d'exploitation,

Vu l'avis favorable rendu par le conseil d'exploitation le 15 janvier 2016,

Sur la base du rapport de présentation et du document budgétaire conforme à l'instruction comptable et budgétaire M14,

Il est proposé au conseil municipal d'adopter le budget primitif 2016 du budget annexe « régie d'exploitation de l'Elispace » qui s'équilibre de la manière suivante :

**Fonctionnement**

Dépenses		Recettes	
Propositions nouvelles	721.467	Propositions nouvelles	721.467
Total :	721.467	Total :	721.467

**Investissement**

Dépenses		Recettes	
Propositions nouvelles	93.525	Propositions nouvelles	93.525
Total :	93.525	Total :	93.525

La commission «Finances, budget, contrôle de gestion», réunie le 21 janvier 2016, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés avec 8 abstention(s), décide d'adopter le rapport ci-dessus.

**3 – BUDGET ANNEXE REGIE D'EXPLOITATION DE  
L'ELISPACE : BUDGET PRIMITIF 2016**

M. JULLIEN J'en ai dit un mot tout à l'heure, lors de la présentation générale du budget. Vous avez pu examiner ce dossier. Il s'agit essentiellement de poursuivre le fonctionnement de cet équipement qui est en régie, je l'indique puisque je sais que notre opposition a toujours aimé les régies municipales, et que pour pouvoir équilibrer le compte d'exploitation de cette régie nous sommes tenus de mettre en place une subvention d'équilibre comme nous avons fait les années précédentes. En ce qui concerne l'investissement, il sera nécessaire de faire quelques menus travaux qui apparaissent dans votre dossier. Le total des dépenses réelles d'investissement est de 90 058 €, ce sont essentiellement des immobilisations corporelles pour pouvoir réaliser cette maintenance de cet équipement, qui est bien apprécié de l'ensemble des Beauvaisiens.

MME LE MAIRE Pas de questions ? Même vote, 8 abstentions ? C'est ça ? Messieurs les conseillers, 8 abstentions ? Très bien je vous remercie. Le rapport est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés avec 8 abstentions.

# SÉANCE DU 1 FÉVRIER 2016

## DÉLIBÉRATION N°2016-34

### (RAPPORT RÉF 2016-34)

#### Vote des taux d'imposition

Monsieur Jean-Marie JULLIEN, Conseiller Municipal

Conformément à l'article 1636 B sexies du code général des impôts, le conseil municipal vote chaque année les taux des impôts locaux.

Ces taux s'appliquent sur la base d'imposition de chaque contribuable beauvaisien. Cette base est déterminée par les services fiscaux de l'Etat, en fonction du bien immobilier, et connaît chaque année, une revalorisation forfaitaire nationale fixée par la loi de finances.

Il est proposé de maintenir les taux en 2016 pour la septième année consécutive. Ainsi, les contribuables beauvaisiens ne subiront pas, à situation égale, d'augmentation de la pression fiscale communale, hormis la revalorisation des bases.

En conséquence, les taux d'imposition communaux 2016 seraient fixés à :

- taxe d'habitation :	16,60 %
- taxe foncière sur les propriétés bâties :	35,66 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties :	68,56%

La commission «Finances, budget, contrôle de gestion», réunie le 21 janvier 2016, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité avec 2 abstention(s), avec 6 voix contre, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

## 4 – VOTE DES TAUX D'IMPOSITION

M. JULLIEN Là, on est vraiment au cœur du débat puisque j'ai entendu tout à l'heure les contre-propositions de notre opposition qui disait qu'il faut baisser les taux d'imposition. Alors, je ne sais pas avec quoi nous aurions pu pouvoir faire face à nos dépenses de fonctionnement et aux missions de service public dont nous avons la charge. Ce que je vous propose, au nom de la majorité, c'est de maintenir les taux d'imposition communaux 2016 comme ils ont été maintenus depuis 7 ans, à hauteur de 16,6 % pour la taxe d'habitation, de 35,66 % pour la taxe foncière sur les propriétés bâties et de 68,56 % pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties.

M. VIGUIER Evidemment nous voterons contre cette délibération parce qu'elle n'est en rien réparatrice du matraquage fiscal que vous avez instauré depuis 2009 au niveau de la taxe d'habitation et de la taxe foncière et que par ailleurs vous avez récidivé en ce début de mandat au moins avec la création à l'Agglomération, mais ça impacte tous les Beauvaisiens, de cette nouvelle fiscalité sur les ordures ménagères qui, outre les propriétaires de leur logement qui sont directement impactés à hauteur de 60 à 90 € par an, frappe tout autant les locataires du public comme du privé puisque, évidemment, leurs propriétaires reportent le surcoût fiscal lié à cette nouvelle taxe sur les ordures ménagères sur leurs charges locatives. Pour beaucoup de locataires modestes, notamment dans le parc social, c'est 50 ou 60 € de charges locatives supplémentaires par année et évidemment cette récidive nous donne à penser qu'il y aurait mieux à faire en matière fiscale et en matière de justice pour les Beauvaisiens, pour qu'ils aient davantage de moyens de vivre dans leur Ville et de vivre leur Ville. Evidemment, nous nous opposerons à cette délibération numéro 4 qui est une mauvaise délibération.

MME LE MAIRE C'est vrai que l'expression matraquage fiscal, vous connaissez ! Dans ce domaine, vous n'avez pas tellement de choses à prouver, n'est-ce pas Jean-Marie JULLIEN ?

M. VIGUIER Malheureusement, à Beauvais nous en sommes victimes ainsi que tous les Beauvaisiens depuis 2009 dans des proportions inédites,

MME LE MAIRE Inédites ! Allons, allons ! Monsieur VIGUIER !

M. VIGUIER 30 % d'une année à l'autre sur la taxe d'habitation et rendre éligibles les plus modestes des Beauvaisiens du jour au lendemain, des gens qui n'avaient jamais payé la taxe d'habitation et qui, par vos tripatouillages, ont dû du jour au lendemain acquitter la taxe d'habitation parce que vous aviez touché aux abattements à la base, c'est véritablement une mesure d'injustice fiscale sans aucun équivalent.

MME LE MAIRE Merci Monsieur VIGUIER, on dirait Monsieur HOLLANDE, ce n'est pas possible ! Monsieur JULLIEN. Il est plus énergique oui !

M. JULLIEN Simplement, mon cher collègue, je suis allé à Dieppe récemment et je me suis un peu intéressé à la fiscalité locale à Dieppe. J'ai vu effectivement comment était la Taxe d'enlèvement des Ordures Ménagères à Dieppe. Alors nous, nous sommes à 2,5 % et à Dieppe ils sont à combien ? Ils sont à 14 % ! Avec une taxe foncière de 38,6 % ! Si ce n'est pas du matraquage fiscal, moi je suis désolé, faite ce que je dis mais ne faites pas ce que je fais, c'est un petit peu comme ça qu'on voit les choses quand on va voir la gestion que font d'autres collectivités territoriales.

M. JULLIEN (suite) Je ne veux pas porter de jugement sur la ville de Dieppe, mais ne venez pas dire que nous sommes d'atroces pourfendeurs du porte-monnaie de nos concitoyens beauvaisiens alors que par ailleurs, en face de la nécessité qu'ils ont probablement, ils ont été obligés d'appliquer ce genre de choses. Ne dites pas que nous sommes des gens qui ponctionnent abusivement le porte-monnaie beauvaisien. Ça fait 7 ans que nous maintenons les taux d'imposition, nous nous sommes engagés à rester sur cette ligne, malgré les difficultés que je vous ai exprimées tout à l'heure nous resterons sur ce maintien du taux et nous estimons que c'est le taux qui est juste et nécessaire pour pouvoir financer notre mission de service public.

M. VIGUIER Un dernier mot, je corrige mon propos de tout à l'heure, il y a bien le tube que vous nous chantez à chaque fois sur « ce n'est pas nous c'est l'Etat » mais maintenant il y a un nouveau morceau c'est le « Y a pire ailleurs » je pense que Jean-Marie JULLIEN va bientôt pourvoir sortir un album !

MME LE MAIRE On passe au vote. Vous votez contre. Pardon Madame ? Abstention. Donc 2 abstentions, 6 votes contre et les élus Beauvais pour Tous votent pour. Le rapport est adopté à la majorité avec 2 abstentions, avec 6 voix contre.

## DÉLIBÉRATION N°2016-35

## (RAPPORT RÉF 2016-35)

## Pouvoirs du maire - délégation du conseil municipal en matière de couverture du besoin de financement de la collectivité

Madame Caroline CAYEUX, Maire

Vu l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales permettant au conseil municipal de déléguer au maire un certain nombre de ses compétences ;

Vu la délibération du 19 décembre 2014 donnant délégation au maire et au 1er adjoint en matière de couverture du besoin de financement ;

Vu la circulaire interministérielle du 25 juin 2010 (NOR n° IOCB1015077C) qui a pour objet d'appeler l'attention sur les risques inhérents à la gestion active de la dette par les collectivités territoriales et de rappeler l'état de droit sur le recours aux produits financiers et aux instruments de couverture du risque financier ;

Vu la « charte de bonne conduite entre établissements bancaires et les collectivités locales » dont le 5ème engagement prévoit que les collectivités locales s'engagent à développer la transparence des décisions concernant leur politique d'emprunts et de gestion de la dette ;

## Article 1

Le conseil municipal donne délégation au maire, pour contracter les produits nécessaires à la couverture du besoin de financement de la collectivité ou à la sécurisation de son encours, conformément aux termes de l'article L. 2122-22 du C.G.C.T. dans les conditions et limites ci-après définies.

## Article 2

Le conseil municipal prend acte de la situation de l'endettement comme suit :

L'encours de la dette présente les caractéristiques suivantes :

Encours total de la dette au 1er janvier 2016 (1) (tous budgets confondus) : 46 contrats totalisant 68.870.718 €

La présentation détaillée et comparée de la dette est ventilée, en appliquant la double échelle de cotation fondée sur l'indice sous-jacente et la structure :

Classification risques Gissler (2)	Encours total au 1er janvier (ensemble des budgets)			Part du capital restant dû au 1er janvier		
	2014	2015	2016 (1)	2014	2015	2016
1A	75 100 371 €	72 132 731 €	68 870 718 €	100,00%	100,00%	100,00%
2A/6F	0	0	0			
<b>Totaux :</b>	<b>75 100 371 €</b>	<b>72 132 731 €</b>	<b>68 870 718 €</b>	<b>100,00%</b>	<b>100,00%</b>	<b>100,00%</b>

(1) montant simulé le 31/12/2015 au 1/01/2016 qui diffère légèrement avec celui simulé au 30/11/2015 pour la délibération du 18/12/2015 consacré à l'audit de la dette dans la cadre du débat d'orientations budgétaires (68.560.023 €).

(2) Les produits non catégorisés par la charte sont classés en risque F6 (cf. classification Gissler en fin de document)

## Répartition budgétaire

Budget	CRD au 1/01/2014	part	CRD au 1/01/2015	part	CRD au 1/01/2016 (1)	part
Eau	2 742 164 €	3,8%	2 431 752 €	3,4%	2 814 418 €	4,1%
Ville	68 756 786 €	91,3%	67 750 979 €	93,9%	64 806 300 €	94,1%
Agel	4 375 000 €	5,6%	2 500 000 €	3,5%	2 500 000 €	3,6%
Longue Haie	1 950 000 €	2,6%	1 950 000 €	2,7%	1 250 000 €	1,8%
Avance du budget principal au budget annexe Agel	-2 500 000 €	-3,3%	-2 500 000 €	-3,5%	-2 500 000 €	-3,6%
<b>Totaux :</b>	<b>75 323 950 €</b>	<b>100,00%</b>	<b>72 132 731 €</b>	<b>100,00%</b>	<b>68 870 718 €</b>	<b>100,0%</b>

(1) montant simulé le 31/12/2015 au 1/01/2016 qui diffère légèrement avec celui simulé au 30/11/2015 pour la délibération du 18/12/2015 consacré à l'audit de la dette dans la cadre du débat d'orientations budgétaires (68.560.023 €).

## Article 3 : Gestion de la dette - Les instruments de couverture

## &gt; Stratégie d'endettement

Compte tenu des incertitudes et des fluctuations qu'est susceptible de subir le marché, la commune de Beauvais souhaite recourir à des instruments de couverture afin de se protéger contre d'éventuelles hausses des taux ou au contraire afin de profiter d'éventuelles baisses.

Ces instruments permettent de modifier un taux (contrats d'échange de taux ou swap), de figer un taux (contrats d'accord de taux futur ou FRA, contrats de terme contre terme ou FORWARD/FORWARD), de garantir un taux (contrats de garantie de taux plafond ou CAP, contrats de garantie de taux plancher ou FLOOR, contrat de garantie de taux plafond et de taux plancher ou COLLAR).

## &gt; Caractéristiques essentielles des contrats

L'assemblée délibérante décide, dans le souci d'optimiser sa gestion de la dette et dans le cadre des dispositions de la circulaire interministérielle du 25 juin 2010, de recourir à des opérations de couverture des risques de taux qui pourront être :

- des contrats d'échange de taux d'intérêt (SWAP)
- et/ou des contrats d'accord de taux futur (FRA)
- et/ou des contrats de garantie de taux plafond (CAP)
- et/ou des contrats de garantie de taux plancher (FLOOR)
- et/ou des contrats de garantie de taux plafond et de taux plancher (COLLAR)

L'assemblée délibérante autorise les opérations de couverture pour le présent exercice budgétaire sur les contrats d'emprunts constitutifs du stock de la dette, ainsi que sur les emprunts nouveaux ou de refinancement à contracter sur l'exercice et qui seront inscrits en section d'investissement du budget primitif.

En toute hypothèse, les opérations de couverture sont toujours adossées aux emprunts constitutifs de la dette et le montant de l'encours de la dette sur lequel portent les opérations de couverture ne peut excéder l'encours global de la dette de la collectivité (seuil maximum retenu conformément aux critères arrêtés par le Conseil National de la comptabilité).

La durée des contrats de couverture ne peut être supérieure à la durée résiduelle des emprunts auxquels les opérations sont adossées.

Pour l'exécution de ces opérations, il est procédé à la mise en concurrence d'au moins trois établissements spécialisés.

Des primes ou commissions pourront être versées aux contreparties ou aux intermédiaires financiers pour un montant maximum de :

- 3 % de l'encours visé par l'opération pour les primes,
- 3 % du montant de l'opération envisagée pour les commissions, pendant toute la durée de celle-ci.

# SÉANCE DU 1 FÉVRIER 2016

A cet effet, l'assemblée délibérante décide de donner délégation à Madame le maire, ou en cas d'empêchement, à Monsieur le premier adjoint et les autorise :

- à lancer des consultations auprès de plusieurs établissements financiers dont la compétence est reconnue pour ce type d'opérations,
- à retenir les meilleures offres au regard des possibilités que présente le marché à un instant donné, du gain financier espéré et des primes et commissions à verser,
- à passer les ordres pour effectuer l'opération arrêtée,
- à résilier l'opération arrêtée,
- à signer les contrats de couverture répondant aux conditions posées aux alinéas précédents.

## Article 4 : Gestion de la dette - Des produits de refinancement

En substitution des contrats existants, Madame le maire, ou en cas d'empêchement, Monsieur le premier adjoint, sont autorisés à souscrire des produits de refinancement.

Ces produits porteront exclusivement sur des contrats classés 1A, 1B ou 1C.

### > Caractéristiques essentielles des contrats

L'assemblée délibérante décide, dans le souci d'optimiser sa gestion de la dette et dans le cadre des dispositions de la circulaire interministérielle du 25 juin 2010, de recourir à des produits de refinancement qui pourront être :

- des emprunts obligataires,
- et/ou des emprunts classiques : taux fixe ou taux variable sans structuration,
- et/ou des barrières sur Euribor.

Le recours à des contrats avec effet de levier n'est pas autorisé.

Le montant du prêt de refinancement ne pourra pas excéder le montant du capital restant dû augmenté des indemnités contractuelles, dans la limite de 10% du capital restant dû.

La durée des produits de refinancement ne pourra excéder la durée résiduelle du contrat refinancé augmentée de 5 ans.

## Article 5 : Les produits de financement : financement à moyen et long terme

### > Stratégie d'endettement

Compte tenu des incertitudes et des fluctuations qu'est susceptible de subir le marché, la commune de Beauvais souhaite recourir à ses produits de financement dont l'évolution des taux doit être limitée.

Le recours à de nouveaux emprunts envisagé pour l'année 2016 portera exclusivement sur des contrats classés 1A, 1B ou 1C. Il est précisé que la proportion des contrats classés 1A représenteront à minima les 2/3 des sommes empruntées.

### > Caractéristiques essentielles des contrats

L'assemblée délibérante décide, dans le souci d'optimiser sa gestion de la dette et dans le cadre des dispositions de la circulaire interministérielle du 25 juin 2010, de recourir à des produits de financement qui pourront être :

- des emprunts obligataires,
- et/ou des emprunts classiques : taux fixe ou taux variable sans structuration,
- et/ou des barrières sur Euribor.

Le recours à des contrats avec effet de levier n'est pas autorisé.

L'assemblée délibérante autorise les produits de financement pour le présent exercice budgétaire dans les limites des sommes inscrites aux budgets.

La durée des produits de financement ne pourra excéder 20 années.

Pour l'exécution de ces opérations, il est procédé à la mise en concurrence d'au moins trois établissements spécialisés.

Des primes ou commissions pourront être versés aux contreparties ou aux intermédiaires financiers pour un montant de maximum de :

- 3% de l'encours visé par l'opération pour les primes,
- 3% du montant de l'opération envisagée pour les commissions, pendant toute la durée de celle-ci.

## Article 6 : Les produits de financement : financement à court terme

Madame le maire, ou en cas d'empêchement, Monsieur le premier adjoint, sont autorisés à souscrire pour les besoins de trésorerie de la collectivité une ligne de trésorerie pour un montant maximum de 10.000.000 €.

Les index de références de la ligne de trésorerie pourront être :

- le T4M,
- l'EONIA,
- l'EURIBOR
- un taux fixe

La marge appliquée sur les index à taux variable ne pourra pas excéder 3%.

Les commissions et/ou frais ne pourront pas excéder 3 % du montant de la ligne.

## Article 7

Pour l'exécution des articles précédents, l'assemblée délibérante décide de donner délégation à madame le Maire, ou en cas d'empêchement, à Monsieur Le premier adjoint et les autorise :

- à lancer des consultations auprès de plusieurs établissements financiers dont la compétence est reconnue pour ce type d'opérations,
- à retenir les meilleures offres au regard des possibilités que présente le marché à un instant donné, du gain financier espéré et des primes et commissions à verser,
- à passer les ordres pour effectuer l'opération arrêtée,
- à résilier l'opération arrêtée,
- à signer les contrats répondant aux conditions posées aux articles précédents,
- à définir le type d'amortissement et procéder à un différé d'amortissement,
- à procéder à des tirages échelonnés dans le temps, à des remboursements anticipés et/ou consolidation, sans intégration de la soulte,
- et notamment pour les réaménagements de dettes, la faculté de passer du taux variable au taux fixe ou du taux fixe au taux variable, la faculté de modifier une ou plusieurs fois l'index relatif au calcul du ou des taux d'intérêts, la possibilité d'allonger la durée du prêt, la faculté de modifier la périodicité et le profil de remboursement.

Et enfin de conclure tout avenant destiné à introduire dans le contrat initial une ou plusieurs des caractéristiques ci-dessus.

## Article 8

Le conseil sera tenu informé des emprunts contractés dans le cadre de la délégation, dans les conditions prévues à l'article L. 2122-23 du C.G.C.T.

### (2) Classification risques Gissler :

	Indices sous-jacents		Structures
1	Indices zone euro	A	Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel).
2	Indices inflation française ou inflation zone euro ou écart entre ces indices	B	Barrière simple. Pas d'effet de levier
3	Ecart d'indices zone euros	C	Option d'échange (swaption)
4	Indices hors zone euro. Ecart d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	D	Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé
5	Ecart d'indices hors zone euro	E	Multiplicateur jusqu'à 5

\*Les produits non catégorisés par la charte sont classés en risque F6.

La commission «Finances, budget, contrôle de gestion», réunie le 21 janvier 2016, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité avec 1 abstention(s), avec 1 voix contre, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

# SÉANCE DU 1 FÉVRIER 2016

## 5 – POUVOIR DU MAIRE- DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL EN MATIERE DE COUVERTURE DU BESOIN DE FINANCEMENT DE LA COLLECTIVITE

MME LE MAIRE Ce sont les pouvoirs du Maire et la délégation municipale en matière de couverture du besoin de financement de la collectivité. C'est l'objet de cette délibération. Pas de questions. Vous votez contre ? Pour ? Qui vote contre ? 1 vote contre. Des abstentions ? Un seul vote contre. Le rapport est adopté à la majorité avec 1 abstention et une voix contre.

MME THIERRY Non, non je pense qu'il y a erreur, je n'ai pas voté contre, j'ai dit abstention.

MME LE MAIRE J'ai dit une abstention, c'est Madame ITALIANI qui vote contre. Et vous, l'opposition vote pour.

M. VIGUIER Nous n'avons pas de défiance a priori Madame le Maire.

MME LE MAIRE D'accord. Merci j'apprécie.

## DÉLIBÉRATION N°2016-71 (RAPPORT RÉF 2016-71)

### **Délégation de service public (DSP) eau potable : état de créances irrécouvrables de l'année 2014 transmis par le délégataire**

Monsieur Jean-Marie JULLIEN, Conseiller Municipal

Il est rappelé que le contrat de délégation de service public (DSP) eau potable prévoit à son article 11.4.2 « compte des flux financiers » que le délégataire communique la liste détaillée des impayés et propositions d'admission en non-valeur.

Il est précisé que le délégataire a mis en œuvre les moyens nécessaires au recouvrement de la part communale, mais n'a pas pu recouvrer cette somme conformément au règlement de service. Ainsi, le délégataire estime que ces produits sont devenus irrécouvrables, notamment par suite de l'insolvabilité ou de la disparition des débiteurs et soumet à la collectivité un état des usagers et des sommes concernées pour admission en non-valeurs.

Le délégataire nous a transmis en décembre 2015 un état de produits irrécouvrables de la part communale de l'année 2014 qui totalise la somme de 116.840,65 euros, état qui a été examiné par les membres de la commission des finances.

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser madame le maire ou monsieur le conseiller municipal délégué de notifier au délégataire l'admission de ces créances en non-valeur pour un total de 116.840,65 euros.

La commission «Finances, budget, contrôle de gestion», réunie le 21 janvier 2016, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adopter le rapport ci-dessus.



# SÉANCE DU 1 FÉVRIER 2016

## 6 – DELEGATION DE SERVICE PUBLIC (DSP) EAU POTABLE : ETAT DE CREANCES IRRECOURRABLES DE L'ANNEE 2014 TRANSMIS PAR LE DELEGATAIRE

M. JULLIEN Il s'agit d'un dossier dans lequel on nous présente les propositions d'admissions en non-valeur, c'est l'état des créances irrécouvrables en ce qui concerne l'eau potable. Je précise qu'il s'agit uniquement de la part surtaxe eau pour laquelle il nous est proposé d'admettre en non-valeur pour une somme de 116 840,65 €. Voilà la situation et je vous propose de notifier au délégataire cette admission en non-valeur.

MME LE MAIRE Je vous remercie. Pas de questions ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? le rapport est adopté à l'unanimité.

## DÉLIBÉRATION N°2016-30 (RAPPORT RÉF 2016-30)

### Reconduction du dispositif de la bourse aux initiatives citoyennes

Monsieur Mohrad LAGHRARI, Maire Adjoint

Afin de donner les moyens aux habitants de se mobiliser dans la vie de leur quartier, la ville de Beauvais a proposé en décembre 2014 la création d'une bourse aux initiatives citoyennes.

L'ambition de cette bourse est d'inciter les habitants à construire des micro-projets qui contribuent à l'animation de leur quartier, à l'amélioration du cadre de vie et au développement des échanges intergénérationnels.

La bourse aux initiatives citoyennes s'adresse à la fois aux associations et aux groupes d'habitants :

- pour les projets associatifs, il s'agira, au travers de ce dispositif, d'encourager à nouveau les actions de lien social et de vivre ensemble au sein des quartiers relevant de la politique de la ville ;

- le financement de projets d'habitants s'attachera à favoriser la poursuite de la prise d'initiative citoyenne et s'adressera à l'ensemble des Beauvaisiens, de manière à encourager la mixité sociale entre les quartiers.

Les modalités de fonctionnement de la bourse sont précisées dans le règlement intérieur annexé à la présente délibération.

En 2015, ce dispositif a soutenu 29 projets, répartis de la façon suivante :

- 24 actions associatives,
- 5 actions de groupes d'habitants.

Ces projets ont concerné les domaines suivants : une soirée à thème, des animations de pieds d'immeubles, des cinés-goûters, la fête de la Saint-Jean, la fête des parents, un cocktail culturel, des animations sportives, plusieurs animations dans le cadre des fêtes de Noël, des activités récréatives, et enfin des projets solidaires et citoyens (sensibilisation au tri sélectif, ciné-débat, projets d'habitants pour le Téléthon, ...).

Ainsi, il est proposé au conseil municipal :

- d'approuver la reconduction du dispositif de la bourse aux initiatives citoyennes impliquant une participation financière de la ville de Beauvais de 20.000 euros, inscrite au budget primitif 2016 ;
- d'approuver le règlement de la bourse ;
- d'autoriser madame le maire ou l'adjoint délégué à solliciter une subvention de 10.000 euros auprès de l'État dans le cadre du contrat de ville, et éventuellement de tout autre partenaire, et à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier ;
- d'affecter les recettes correspondantes sur les crédits ouverts à cet effet au budget de la ville.

La commission «Solidarité, cohésion sociale, intégration, politique de la ville, vie associative», réunie le 19 janvier 2016, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

## 7 – RECONDUCTION DU DISPOSITIF DE LA BOURSE AUX INITIATIVES CITOYENNES

M. LAGHRARI Mes chers collègues, j'ai le plaisir de vous demander de reconduire le dispositif de la bourse aux initiatives citoyennes. La bourse aux initiatives citoyennes, c'est un dossier que je vous présente quasiment à chaque Conseil Municipal, qui propose des projets associatifs ou des projets d'habitants. C'est une bourse pour plus de démocratie participative. En 2015, ce dispositif a soutenu 29 projets répartis de la façon suivante : 24 actions associatives et 5 actions de groupes d'habitants. Ainsi, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la reconduction du dispositif de la bourse aux initiatives citoyennes impliquant une participation financière de la ville de Beauvais de 20 000 € inscrits au budget primitif 2016 et d'approuver le règlement de la bourse ; d'autoriser Madame le Maire ou l'adjoint délégué à solliciter une subvention de 10 000 € auprès de l'Etat dans le cadre du contrat de Ville et éventuellement de tout autre partenaire et à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier ; d'affecter les recettes correspondantes sur les crédits ouverts à cet effet au budget de la Ville. Et pour la petite anecdote, avec cette bourse aux initiatives citoyennes, j'ai demandé aux services de me faire une petite note, de monter un dossier de présentation de projet, parce que je pense que nous sommes dans un nouveau contexte, et j'irai avec mon petit baluchon et mon petit dossier demander des financements à des partenaires privés. C'est aussi comme ça qu'on participe à l'effort collectif et on envoie un message. La commission « Solidarité, cohésion sociale, intégration, politique de la Ville, vie associative », réunie le 19 janvier, a émis un avis favorable.

MME LE MAIRE Je vous remercie. Pas de questions ? Même vote, unanimité. Pardon Monsieur BOURGEOIS, excusez-moi.

M. BOURGEOIS Excusez-moi d'intervenir à ce propos mais je trouve que c'est un excellent dossier. Pourquoi ? Premièrement, il y a une masse d'argent suffisante, 20 000 €, et on demande aux associations d'être initiatrices de projets, d'être créatrices. Et ça, je crois qu'il faut vraiment, dans le contexte dans lequel on est, comme dans d'autres temps, favoriser ça. Et non pas attendre qu'une subvention, on appuie sur un bouton, ça vous tombe comme dans le verre pour recevoir son café etc. Mais qu'on ait un dispositif comme ça, ça va permettre aussi d'encourager bien des initiatives et nous le ferons dans tous les domaines. Dans tous les domaines, ça permet d'encourager de petits projets locaux, de bonnes initiatives locales et j'ai bien compris dans tous les domaines et dans tous les quartiers et moi je m'inscris aussi dans ce dispositif, il y a quelques idées au niveau des associations avec qui je travaille.

MME LE MAIRE Merci Jean-Luc BOURGEOIS. Oui Monsieur VIGUIER.

M. VIGUIER Juste pour faire remarquer que ça fait à plusieurs reprises, et encore à l'instant dans la bouche de Jean-Luc BOURGEOIS, petite musique choquante et extrêmement méprisante pour le monde associatif, pour les bénévoles associatifs qui s'engagent véritablement au quotidien pour notre Ville, et vraiment, donner à penser que les associations ne sont là que pour appuyer sur un bouton, attendre de manière automatique sans rien faire que la subvention tombe. Je trouve que c'est une vision extrêmement déloyale, extrêmement infidèle de ce qu'est la réalité de la vie associative où, c'est vrai pour quelques grosses structures qui ont un salarié un certain nombre de personnes, l'immense majorité des associations, il y a beaucoup de responsables associatifs autour de cette table, dans cette instance municipale, de clubs sportifs, très franchement ils ne se tournent pas les pouces mais ils ont besoin de la solidarité municipale.

M. VIGUIER (suite) Ils ont besoin de la solidarité des collectivités locales pour pouvoir mener à terme leurs actions, notamment dans ce contexte difficile où il sera quand même bien difficile de multiplier les subventions des partenariats avec des structures privées. On le sait bien toutes et tous. Véritablement, je trouve que cette petite musique est déplaisante et extrêmement dévalorisante pour le monde associatif et ne devrait pas être répétée comme c'est le cas ce soir dans cette assemblée.

MME LE MAIRE Vous m'affligez. Olivier TABOUREUX, Jean-Luc BOURGEOIS et Mohrad LAGHRARI vont répondre.

M. TABOUREUX Moi j'ai bien entendu Jean-Luc BOURGEOIS, franchement plus respectueux du monde associatif et des bénévoles associatifs que Jean-Luc BOURGEOIS, je n'en connais pas beaucoup et c'est très très étonnant. Donc j'ai une question à vous poser : est-ce que c'est pour une caméra cachée ? Elle est cachée où la caméra ? Parce que ce n'est pas possible de répondre à Jean-Luc sur ce ton-là et en disant ce que vous avez dit.

M. BOURGEOIS Moi je veux répondre parce que, là encore, je ne suis pas un polémiste de nature j'ai horreur de ça, on est constructifs. Vous baissez dans mon estime, cher collègue, peu importe, mais vous savez le monde associatif je le connais parce que je suis président d'une association de 200 personnes en Bretagne. Et je n'ai jamais demandé la moindre subvention à quiconque parce qu'on a toujours obéi au principe « aide-toi et le ciel t'aidera ». Du reste, cette parole-là je la tiens d'Henri BONAN au temps où, dans une autre vie, on travaillait ensemble sur le monde associatif de Beauvais. Je ne méprise pas du tout la subvention de fonctionnement. Pas du tout ! J'ai donné une image simplement mais ne faites pas l'outré comme ça ! On ne peut pas admettre ces choses-là. On défend tous le monde associatif et je crois qu'on n'a peut-être pas insisté tout à l'heure, c'est pour ça que j'interviens maintenant, sur le fait que l'aide, elle est multiple aujourd'hui. Il faut opposer à la subvention de fonctionnement mais surtout au fonctionnement d'investissements qu'on fait pour le maintien de toutes les installations, qu'elles soient sportives, qu'elles soient dans le domaine des jardins familiaux par exemple, etc. dans bien d'autres domaines, l'aide technique que l'on fait avec la MAJI ; croyez-vous qu'avec la MAJI on n'a rien fait ? C'est une maison absolument extraordinaire où tout le milieu associatif se retrouve et a-t-on dit souvent combien d'heures les services de la Ville passaient pour aider le monde associatif ? Je ne vais pas vous donner le détail des exemples, le nombre d'heures passées pour les aider dans leur comptabilité, pour les aider dans tous les domaines. Voilà une aide raisonnée. Effectivement, aujourd'hui on est un peu plus contraints sur les budgets, bien sûr, mais on a donné avec notre cœur autrement. C'est-à-dire finalement le budget d'investissement reste très conséquent en la matière, plus que conséquent ; et d'autre part, vous avez l'investissement aussi de tous les agents de la Ville qui le font, pour la plupart, bénévolement, nous le dirons, avec nous. Donc arrêtez cette petite musique, vous vous grandirez.

MME LE MAIRE On passe au vote. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Le rapport est adopté à l'unanimité.

# SÉANCE DU 1 FÉVRIER 2016

## DÉLIBÉRATION N°2016-91 (RAPPORT RÉF 2016-91)

### Subvention exceptionnelle à l'association la ludo planète

Monsieur Franck PIA, Premier Adjoint

Chaque année, la ville de Beauvais souhaite soutenir des projets associatifs à destination des associations notamment, en apportant son concours financier à la réalisation de leurs missions.

Plusieurs demandes de financements pour l'année 2016 n'ont pu être instruites dans le cadre de la préparation du budget primitif et sont donc étudiées en cours d'année.

A ce titre, le conseil municipal s'est prononcé favorablement sur l'inscription au budget primitif de crédits non répartis au compte 6574 (subventions aux associations et autres organismes de droit privé) et ventilés selon la codification fonctionnelle de l'inscription budgétaire M14.

Il est donc proposé au conseil municipal de donner son accord pour l'attribution d'une subvention à l'association suivante :

La ludo planète : 1 200€ pour la mise en œuvre de l'action « place aux jeux » qui se déroulera le mercredi 18 mai prochain, Place Jeanne-Hachette à Beauvais.

La dépense sera imputée sur les crédits prévus à cet effet.

La commission «Solidarité, cohésion sociale, intégration, politique de la ville, vie associative», réunie le 19 janvier 2016, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

## 8 – SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION LA LUDO PLANETE

M. PIA C'est une action portée par l'association de la Ludo Planète, que nous vous proposons d'aider ce soir avec une subvention exceptionnelle de 1 200 €, pour la place aux Jeux. C'est la fête des jeux qu'ils souhaitent, l'association Ludo Planète, organiser le 18 mai prochain sur la place Jeanne Hachette. La commission « Solidarité, cohésion sociale, intégration, politique de la Ville, vie associative », réunie le 19 janvier, a émis un avis favorable.

MME LE MAIRE Pas de questions ? Madame ITALIANI ?

MME ITALIANI Est-ce qu'il est possible d'avoir quelques précisions sur l'action justement place aux Jeux, parce que comme je ne fais pas partie de la commission... Merci.

MME LE MAIRE Il s'agit d'un événement place Jeanne Hachette intitulé place aux Jeux, et l'objectif de cette journée, Madame ITALIANI, est de faire connaître le jeu à la fois comme une activité essentielle pour le développement de l'enfant, comme outil d'apprentissage et de transmission de savoirs et d'éducation, et puis aussi de l'expression culturelle en favorisant des rencontres interculturelles et intergénérationnelles. Vous aurez compris qu'il s'agit d'améliorer le lien social à travers le jeu. Cette participation est gratuite et c'est une manifestation exceptionnelle qui aura lieu le 18 mai 2016. On passe au vote. Est-ce qu'il y a des votes contraires ? Des abstentions ? Le rapport est adopté à l'unanimité.

## DÉLIBÉRATION N°2016-52

(RAPPORT RÉF 2016-52)

**Subvention «école ouverte» aux collèges Charles Fauqueux et Henri Baumont**Madame Nathalie BERTOIS, Conseillère Municipale

L'école ouverte est une opération interministérielle lancée en 1991.

Cette action inscrite dans le contrat de ville vise à aider les jeunes à modifier leur représentation de l'école, contribue à leur réussite scolaire et favorise l'intégration des élèves de CM2 au collège.

A Beauvais, deux collèges sont éligibles et volontaires, le collège Charles Fauqueux (quartier Saint-Jean) et le collège Henri Baumont (quartier Argentine).

Ces établissements proposent un panel d'activités ludo-éducatives aux jeunes d'avril à juin 2016, les mercredis après-midi et pendant les vacances scolaires.

L'action est soutenue par deux partenaires financiers: l'éducation nationale et la ville de Beauvais.

Établissements	Budget prévu (€)	Nombre de jeunes concernés	Activités programmées
<b>Charles FAUQUEUX</b>	14 728	200	atelier calligraphie, activités sportives de pleine nature (VTT) et sport à risques (Escalade), activités manuelles et scolaires, soutien scolaire (révision DNB), chant, pompiers juniors, formation « Apprendre à porter secours » PSC1.
<b>Henri BAUMONT</b>	12 000	170	Danse country, activités physiques de pleine nature, théâtre de marionnettes, chorale,...

L'encadrement est assuré par les professeurs volontaires de collèges et assistants d'éducation.

La ville souhaite continuer à soutenir financièrement cette opération.

Il est proposé au conseil municipal:

- d'attribuer une subvention de 2000 € au collège Charles Fauqueux et une subvention de 2000 € au collège Henri Baumont dont le versement s'effectuera en avril ;

- d'autoriser le versement de ces sommes aux agents comptables de chaque établissement ;

- d'imputer cette dépense au budget 2016.

La commission «Affaires scolaires et périscolaires, UPC», réunie le 12 janvier 2016, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

## DÉLIBÉRATION N°2016-53

(RAPPORT RÉF 2016-53)

**Convention «contrat enfance jeunesse 2015 - 2018»**Madame Cécile PARAGE, Maire Adjoint

Dans sa séance du 15 octobre 2015, le conseil municipal s'est prononcé favorablement sur l'étude d'un nouveau contrat enfance jeunesse pour les années 2015 – 2018.

Cette nouvelle convention est un contrat d'objectifs et de co-financement qui contribue au développement de l'accueil destiné aux enfants et aux jeunes jusqu'à 17 ans révolus. Ce document définit et encadre les modalités d'intervention et de versement de la prestation de service « enfance et jeunesse » (Psej).

Il est proposé au conseil municipal :

- d'accepter les termes de ce nouveau contrat ;

- d'autoriser madame le maire ou l'adjoint délégué à signer et produire toute les pièces se rapportant à cette affaire ;

- d'autoriser madame le maire ou l'adjoint délégué à signer en qualité d'employeur et à produire toutes les pièces se rapportant à cette affaire.

La commission « Affaires scolaires et périscolaires, UPC », réunie le 12 janvier 2016 a émis un avis favorable.

La commission « Jeunesse, réussite éducative », réunie le 14 janvier 2016, a émis un avis favorable.

La commission « Famille, parentalité, petite enfance » réunie le 15 janvier 2016, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

# SÉANCE DU 1 FÉVRIER 2016

## DÉLIBÉRATION N°2016-78

### (RAPPORT RÉF 2016-78)

#### **ASCA - Convention d'objectifs et de moyens 2016**

Monsieur Arnaud DE SAINTE MARIE, Maire Adjoint

Lieu implanté depuis 1978 au cœur du quartier Argentine, l'ASCA est un acteur culturel majeur du territoire, soutenu par la ville de manière constante et significative, dans le cadre de sa politique culturelle mais également de la politique de la ville et de divers dispositifs nationaux tels que le contrat local d'éducation artistique (CLEA) ou passeurs d'images.

La ville et l'ASCA ont convenu de structurer le développement du projet culturel et artistique de l'association en matière de diffusion, création, éducation artistique et culturelle, autour de deux pôles : pôle musiques actuelles et pôle image.

Le secteur musical dans toute sa diversité constitue un axe d'intervention prédominant de la politique culturelle de la ville. La création d'un pôle image regroupant les activités du Labo - espace culture multimédia » et du cinéma Agnès Varda doit permettre de créer de nouvelles synergies et le développement de nouvelles pratiques culturelles autour de l'image.

L'objectif général est de proposer au sein du quartier Argentine, un ensemble culturel interdisciplinaire, cohérent et attractif et de dynamiser l'action passée par la mise en œuvre d'un projet volontaire à destination d'un plus large public, de poursuivre et d'amplifier l'inscription de l'ASCA sur son territoire, à l'échelle du quartier, de la ville et plus largement.

Le pôle musiques actuelles avec l'Ouvre-Boîte a donné lieu à la signature en décembre 2015, d'une convention cadre associant les principaux partenaires institutionnels de l'ASCA : la DRAC, la région, le département et la ville sur la base d'un projet d'établissement élaboré par la direction de l'association conformément aux missions d'une SMAC (scène de musique actuelle).

Dans cette continuité, la ville attend de l'association qu'elle propose un projet d'établissement pour le pôle image. Dans cette perspective, la présente convention est proposée pour un an.

Afin de soutenir les activités de l'ASCA, il est proposé de lui allouer une subvention de fonctionnement, soit la somme de 480 000 € répartie comme suit :

- 340 000 € pour le fonctionnement de la SMAC < pôle musique ;
- 110 000 € pour le fonctionnement du pôle image ;
- 15 000 € pour l'organisation d'événements transversaux (Pixels, Zurban, Biberon festival) ;
- 15 000 € pour le dispositif passeurs d'images.

En conséquence, il est proposé au conseil municipal :

- d'adopter les termes de ce rapport ;
- d'autoriser madame le maire ou l'adjoint délégué à signer la convention ci-annexée ;
- d'allouer à l'ASCA, au titre de l'exercice 2016, les subventions définies ci-dessus qui seront prélevées sur les crédits disponibles inscrits au budget primitif.

La commission «Culture et équipements culturels, patrimoine culturel, label ville d'art et d'histoire», réunie le 19 janvier 2016, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité, avec 6 voix contre, décide d'adopter le rapport ci-dessus.



# SÉANCE DU 1 FÉVRIER 2016

## 11 – ASCA- CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS 2016

M. DE SAINTE MARIE Excusez-moi de ce petit préambule, je vous prie de m'excuser vous Madame le Maire, évidemment le Président de la commission des Finances et mes chers collègues de la commission des Finances, pour avoir eu 20 minutes de retard, pour la première fois du mandat je fus en retard, me faire tacler comme ça en plein Conseil, je ne trouve pas ça très bien, surtout qu'il y avait le vernissage de la merveilleuse exposition Cathédrale Iceberg faite par l'Ecole d'Art et par Terdjman sous l'auditorium Rostropovitch. Alors Monsieur RAHOUI, je vous demande solennellement de m'excuser de mon retard. Mes chers collègues, cette délibération a pour objet la convention d'objectifs et de moyens 2016, liant l'association culturelle Argentine et la ville de Beauvais. L'ASCA, implantée depuis 1978 au cœur du quartier Argentine, est un acteur et un lieu culturel majeur sur notre territoire. Cette association a évolué selon les époques, s'adaptant aux multiples évolutions et énergies de notre Ville. Cette structure est ainsi passée du statut d'association socio-culturelle au pôle culturel qu'elle est aujourd'hui, notamment grâce à sa reconnaissance comme scène de musiques actuelles, dont vous avez validé en décembre dernier la convention multipartite qui nous lie désormais aux différents partenaires que sont l'Etat, la Région, ou encore le département de l'Oise. Aujourd'hui, afin de mieux s'adapter aux évolutions de notre territoire, mais aussi afin d'offrir un impact culturel plus précis, la Ville et l'ASCA ont convenu de restructurer leurs projets culturels et artistiques autour de deux pôles : le pôle musiques actuelles, qui recouvrira les studios de répétition, les cours de musique, la diffusion de l'Ouvre-Boîte mais aussi un axe de recherche en sons ; et ce que nous connaissions sous le nom de cinéma d'Agnès Varda et le labo seront réunis dans un pôle images, qui veillera à la création de nouvelles synergies, vis-à-vis du multimédia, en favorisant la créativité autour du numérique et une autre direction cruciale pour ce pôle, favoriser l'éducation à l'image du plus grand nombre. Je suis certain, mes chers collègues, que chacun autour de cette table mesure la place grandissante au travers d'internet, de la V.O.D., des nouvelles technologies en général, qu'il nous faut répondre à ce besoin culturel essentiel, non plus l'accès au cinéma où une partie de la diffusion sera abaissée, mais à l'éducation à l'image. Bien que convenue dans sa globalité, la structuration de ce pôle images doit être affinée. Aussi, la présente convention sera conclue pour un an, à charge pour l'association de nous proposer un projet d'établissement détaillé, et ce dans l'année. Afin de soutenir ces deux pôles, mais aussi afin de continuer de soutenir l'organisation des événements transversaux ainsi que le dispositif cinématographique Passeurs d'Images, il vous est proposé d'allouer à l'association culturelle Argentine, 340 000 € pour le pôle musique, 110 000 € pour le pôle images, 15 000 € pour l'organisation d'événements transversaux et 15 000 € pour le dispositif national Passeurs d'Images.

En conséquence, mes chers collègues, il vous est proposé d'adopter les termes de ce rapport ; d'autoriser Madame le Maire ou l'adjoint délégué à signer la convention proposée et d'allouer au titre de l'exercice 2016 les subventions disponibles inscrites au budget primitif. Etant entendu que la commission « Culture et équipements culturels, patrimoine culturel et Ville d'art et d'histoire », a émis un vote unanime le mardi 19 janvier 2016.

M. VIGUIER Peut-être d'abord une demande d'explications et peut-être ensuite une explication de vote. D'abord une demande d'explications parce qu'en fait, rien à redire évidemment sur la présentation précise qui vient d'être faite par Arnaud DE SAINTE MARIE de l'association ASCA, qui en effet accomplit un travail considérable depuis bientôt 40 ans, et qui a évolué au fil du temps au gré de l'évolution de nos vies etc. Simplement, ce qui évolue aussi, mais là fortement à la baisse, c'est là encore la subvention que notre collectivité s'appête à lui octroyer. Parce que dans cette convention d'objectifs et de moyens, il y a toujours autant d'objectifs mais il y a un peu moins de moyens.

M. VIGUIER (suite) Et quand je dis un peu moins, c'est un euphémisme puisque si j'en crois les documents, vous venez de nous en confirmer une partie, nous allons être à 480 000 € de subventions pour l'année 2016 apportées par la ville de Beauvais, nous étions à 577 000 l'an passé, soit un recul de 97 000 € d'une année à l'autre, ce qui représente à peu près 20 % de réduction. J'imagine qu'ils sont d'accord et presque heureux de cette baisse mais est-ce que vous pouvez nous expliquer comment cette baisse de 97 000 € va permettre de maintenir la qualité et la diversité des actions engagées par cette association dans le domaine musical, dans le domaine de l'apprentissage de l'image et dans le domaine de tout ce qui est multimédia et numérique ?

M. DE SAINTE MARIE Je suis bien heureux de tout ce que j'ai entendu tout à

l'heure sur le soutien de cette collectivité aux associations et, évidemment, au premier chef, je les soutiens. Je vois qu'une nouvelle année Monsieur VIGUIER n'augure pas de nouvelles résolutions puisqu'on est encore dans l'archétype, comme l'a dit mon collègue Franck PIA, on est dans un archétype de poser une question qui n'en est pas vraiment une ; on est dans un archétype d'une prise de parole mais qui est plus une posture ; et on est dans un archétype de posture qui sclérose tout, qui sclérose la France, qui sclérose Beauvais. La question qui n'en est pas une, c'est de dire « vous êtes les méchants ». Ce n'est pas la petite musique, ce n'est pas que Monsieur JULLIEN qui va sortir un album dans l'année ! Nous sommes les gentils parce que nous ne voulons pas baisser les subventions et vous vous êtes de gros méchants. Deuxième archétype, évidemment la posture. Alors là vous pouvez vous tourner pour les journalistes, vous donnerez votre petit papier tout à l'heure parce que dès qu'il s'agit de ça c'est super bon mais vous avez un esprit sacrément comptable. J'avais cru comprendre qu'à gauche on était progressiste, en fait vous êtes véritablement conservateurs, vous voulez conserver la hauteur de toutes les subventions, j'oserai dire que vous avez un petit côté réac quand même ! Et puis l'archétype d'une posture qui nous empêche de nous réformer. J'ai entendu beaucoup de choses tout à l'heure, j'en étais très satisfait, et là d'un seul coup ça retombe puisque le seul levier qu'ont les politiques dans les responsabilités, et j'ose espérer que ce levier qui a été impacté au Blues, ça c'était juste pour la boutade, ce levier vous a permis d'entreprendre avec le Blues une manière différente de diriger. Si vous dites aux associations ou à tous ceux que vous aidez, « on vous donnera exactement la même chose » mais que vous leur dites en même temps « j'aimerais bien que ça prenne ce tournant-là et qu'avec tous vos collègues vous êtes conscients qu'il faut que ça prenne ce tournant-là » et que grosso modo on vous dit « oui mais de toutes façons, si j'ai les mêmes subventions, je ne bougerai pas », là vous dites non, il ne faut quand même pas exagérer. Après, le problème direct de l'ASCA. L'ASCA a un cinéma, le cinéma Agnès Varda, qui était chargé de la diffusion des cinémas d'art et essai. Et c'est super bien ! Ce n'est pas mon collègue Jacques DORIDAM qui me démentira. Et puis, il y a un acteur qui, lui, est devenu véritablement majeur également pour la diffusion du cinéma, notamment d'auteurs, il diffuse, et j'entends évidemment l'entreprise privée, ça doit être son seul défaut, le Cinéspace, qui diffuse grosso modo à peu près 120 films d'art et essai par an sur les 150-160 qui sortent en France. A ce moment-là, nous ne pouvons pas dire que les Beauvaisiens ou ceux qui habitent le Beauvais n'ont pas accès au cinéma. Je vous ai rappelé également internet, la vidéo à la demande, et tout ce qui s'ensuit. Par rapport à ça, et là je rentre dans les comptes puisque vous avez cet esprit de comptable, est-ce que vous croyez que par rapport aux sommes allouées à la diffusion seule du cinéma que le prix de revient d'une place au cinéma Agnès Varda revient à la collectivité, 22,50 € par spectateur ! 22,50 € par spectateur ! Au Cinéspace, le billet le plus cher est à 10 €. Allez, admettons, vous reprenez le cinéma Agnès Varda, par rapport à la subvention qui est allouée le billet coûte encore 12 € ! Nonobstant les contre-marches, c'est-à-dire l'aide aux personnes âgées, aux enfants, à tous les centres et A.L.S.H., centres et scolaires pour les aider à aller au cinéma, à l'Elispace ou au cinéma Agnès Varda.

M. DE SAINTE MARIE (suite) Parce que, ne vous y détrompez pas, quand les enfants qui sont scolarisés en péri-scolaire ou en périscolaire paient quand même le fait d'aller au cinéma Agnès Varda. Moi, la question, elle est simple. Est-ce que nous, service public, sommes encore en mesure d'offrir un tel service avec une telle enveloppe ? L'enveloppe rien que pour le cinéma l'année dernière c'était 149 000 €. Vous parliez tout à l'heure des 50 €, 500 €, 800 € d'untel et d'untel, moi je me suis posé la question, j'en ai référé évidemment à Madame le Maire et à tous mes collègues, c'est vrai que ça coince un peu. Et là où la politique culturelle rentre en jeu, ce n'est pas de dire comme vous dites « mais tout doit rester pareil et puis surtout ne bougeons pas, tout va bien dans le meilleur des mondes » puisque Monsieur RAHOUI tout à l'heure aime les boutades telles que, je dirais que l'on n'est pas dans le monde de RAHOUI ; on n'est pas dans un monde clos, le monde évolue et il faut s'adapter. Non mais ça, je ne pouvais pas m'en empêcher ! Et donc, on bifurque, parce qu'une politique culturelle c'est de mener un service public qui rende véritablement un service. Je vais vous citer un historien qui s'appelle TREVELYAN, qui disait que « l'éducation c'est super bien, ça apprend à tout le monde à lire mais en fait ça n'apprend pas aux gens ce qu'ils doivent lire ». C'est-à-dire que les enfants, les parents, les grands-parents peuvent accéder au cinéma, pour un prix franchement raisonnable, surtout que la ville de Beauvais, comme je vous l'ai dit, soutient cet accès, à nous service public, et ça je l'affirme haut et fort, à nous de leur donner la possibilité, vu l'ensemble des images qui sont diffusées sur internet, de comprendre ces images. Et par exemple, de penser que les images qu'ils voient dans un film n'est pas la réalité.

C'est absolument primordial. Maintenant, si vous nous dites aujourd'hui que le service public doit être dans la diffusion du cinéma tel que ça a été fait dans d'autres temps, et ce qui était bien parce qu'il y avait moins de technologies, et que l'éducation à l'image doit être mise un peu de côté, un peu de côté, vous avez vu 110 000 € pour l'aide à l'éducation à l'image, notamment à la diffusion de films, en relation avec l'éducation à l'image, par rapport aux 149 000 de l'an passé. J'ajouterai évidemment, ça c'est pour mon collègue TABOUREUX qui s'occupe du patrimoine, qu'en plus de tout ça il y a évidemment l'ensemble de la structure ASCA, je vous citerai juste un chiffre, c'est 52 000 € de fluides par an, ce n'est pas une paille, et qu'à un moment donné on doit bien orienter les choses. A charge pour l'association, qui reste association loi de 1901 et donc détachée de la municipalité, de nous apporter un projet affiné sur l'éducation à l'image, et bien évidemment, comme ça dure un an, nous verrons l'année prochaine comment on réajuste cette subvention.

M. VIGUIER Toujours sur cette question, déjà par rapport aux nombreuses précisions que nous a apportées à l'instant Arnaud DE SAINTE MARIE, considérer, ça démentira le début de ses propos, que l'opposition municipale est utile. Si nous n'avions pas posé cette question, qui aurait su à Beauvais, et qui aurait su dans cette assemblée, la réorientation qui était en cours en matière de diffusion cinématographique, en matière d'art et essais et en matière de réduction de 20 % de la subvention de l'ASCA. C'est quand même formidable, vous venez de nous présenter l'historique de l'ASCA depuis 78, tout était merveilleux, après vous avez dit il y a quand même un problème à l'ASCA consécutivement à mon propos et vous avez admis qu'il y avait une baisse de 20 % de la subvention. C'est quand même un peu différent de votre primo présentation du rapport qui était, me semble-t-il, incomplet et que grâce à notre intervention, vous avez complété ce qui sera, je crois, malgré tout assez édifiant pour notre Assemblée et pour les Beauvaisiens. Très clairement, pour autant, il est clair que quand même réduire de 20 % d'un coup d'un seul la subvention de l'ASCA, bien sûr condamne toute une série de ses activités et dénote quand même de ce qu'on appelle un dialogue de gestion à coups de trique. On ne peut pas imposer, vous avez conclu vos propos comme ça, à un partenaire, qui est un partenaire, qui est une association loi de 1901 et qui peut aussi avoir son mot à dire sur un certain nombre d'orientations, le fait de leur réduire de 20 % la subvention annuelle.

M. VIGUIER (suite) C'est une structure qui en effet peut difficilement se permettre du jour au lendemain d'avoir 20 % de réduction de sa subvention parce qu'elle est professionnalisée, parce qu'elle compte un certain nombre d'emplois, de postes, et que lorsque vous baissez leur budget de 20 %, leur subvention de 20 % du jour au lendemain, ça met en cause un certain nombre d'emplois et ça met en cause un certain nombre d'activités. Très clairement nous ne pouvons pas admettre cette façon de faire avec un acteur culturel important de notre Ville, mais ça vient après tout ce qu'on a dit sur les Violoncelles, tout ce qu'on a dit sur le festival du cinéma et une nouvelle fois il est quand même extrêmement étonnant de devoir vous poser la question pour qu'une telle décision soit un tout petit peu explicitée dans vos propos, comme vous l'avez fait, quelque part contraint par notre intervention. Je crois que véritablement notre vigilance est utile pour Beauvais, pour les associations beauvaisiennes, et démontre à quel point vous avez, si nous ne veillons pas au grain, tout de même une tendance assez forte à enjoliver la situation et parfois à dissimuler certains éléments d'information qui pourtant peuvent intéresser notre Assemblée, y compris dans les rangs de votre majorité et intéresser bien évidemment les Beauvaisiens. Je n'ai aucun regret d'avoir posé, au nom de mes collègues de l'opposition, cette question et nous n'aurons aucun regret dans quelques instants à voter contre ce rapport qui prive l'ASCA, ce magnifique outil culturel présent dans notre Ville et dans le quartier Argentine depuis 1978, de 20 % de sa subvention.

MME LE MAIRE Et bien dit donc, quelle déclaration ! Oh là là ! Je suis soulagée d'avoir une opposition !

M. DE SAINTE MARIE Tout à fait, toute question est toujours bonne à prendre. Alors, je suis peut-être arrivé en retard de 20 minutes à la commission finances, et veuillez m'en excuser, malheureusement, grosso modo comme ça, à vue de nez, il y a deux-trois commissions, dont la dernière, où j'ai explicité exactement la démarche qui a été entreprise et je pense que votre collègue aurait pu être présente, juste pour être au courant. Ça c'est déjà la première partie. La seconde partie, ce qui est extraordinaire et je sais bien qu'on est dans le discours, dans le verbe, et c'est très bien, vous êtes beaucoup plus expérimenté que moi Monsieur VIGUIER, et ce qui est très intéressant c'est qu'il ne faut pas mentir aux gens. Je ne dis pas que vous l'avez fait. Je dis que dans l'ensemble, il ne faut pas mentir aux gens. Nous n'avons comme levier de manœuvre que « les ententes » que

nous pouvons avoir avec les associations et le levier financier. Ne faites pas croire à tout le monde que sans que rien ne bouge les choses bougeront. Vous l'avez dit, à l'ASCA il y a eu de la professionnalisation, il y a une ancienneté et peut-être une difficulté et c'est normal, parce qu'ils voient leur dynamisme également avec une difficulté à la réforme. Je leur ai soumis cette idée de réduire, non pas d'annuler, juste de réduire la diffusion du cinéma. A charge pour eux que les films qui étaient diffusés soient en lien avec de l'éducation à l'image. Maintenant, on va rentrer un petit peu plus dans le sujet puisque je suis adjoint à la culture, bien évidemment que nos partenaires privilégiés sont notamment les associations et les grosses structures professionnelles, bien évidemment qu'autour de cette table je ne peux que soutenir les dynamismes. Maintenant, jouer les béni oui oui, comme vous avez un peu l'image, comme vous projetez l'image de dire « oui mais de toutes façons, quoi qu'il arrive, ça se maintiendra », vous ne faites rien, vous ne faites rien. Je reprends parce que je vois que vous tiquez un petit peu. C'est-à-dire qu'ils ont le droit d'avoir un projet Monsieur VIGUIER, mais ce sont les Beauvaisiens qui paient. Est-ce que vous ne croyez pas que nous, ici, conseillers municipaux, vous ne croyez pas que Madame le Maire ou l'adjoint qui a été élu par cette instance n'a pas non plus le droit pour 480 000 € ! Un demi-million ! Un demi-million ! De dire « oui nous voulons plutôt orienter ».

M. DE SAINTE MARIE (suite) Je les ai prévenus il y a 2 ans, il y a eu déjà un premier travail de fait, bien sûr qu'il y avait des résistances, vous connaissez très bien l'ASCA, vous connaissez très bien ceux qui y travaillent et c'est tout à fait normal, ils sont dans l'ancienneté, mais vous dites ici que les Beauvaisiens n'ont pas le droit au chapitre, sans faire de jeu de mots sur l'ASCA, au chapitre pour réorienter la politique qui est menée par cette structure-là. Et j'ajouterai une phrase de René CHAR qui disait que « souvent l'essentiel est menacé par l'insignifiant ». C'est exactement ça qui se passe. Mon collègue Jean-Luc BOURGEOIS vous a parlé du super dynamisme de MAJI. Je vous rappellerai que nous avons mis en place les musiques actuelles avec le C.R.D. ; nous avons mis en place le biberon festival également avec l'association Hanicroches là-bas, que nous aidons ; nous avons la Ludo Planète ; nous avons l'H2O ; nous avons l'Ecole d'Art, pour qui, je l'espère, vous signerez 3 conventions au Conseil Communautaire ; nous avons un dynamisme qui est très très fort et nous avons juste déplacé le curseur pour éviter que les Beauvaisiens paient 22,50 € la place, et vous êtes en train de me faire un procès ! Vous êtes en train de nous faire un procès à nous ! Mais ça s'appelle de la responsabilité et surtout ça s'appelle mener une politique culturelle et assumer cette politique.

MME LE MAIRE Monsieur VIGUIER, vous pensez que c'est utile vraiment ? Vous pensez que c'est utile ? Alors, Monsieur VIGUIER.

M. VIGUIER Merci Madame le Maire. Juste une chose, votre décision elle est souveraine en la matière, réduire de 20 % la subvention de l'ASCA, remettre en cause en effet la politique de diffusion cinématographique, pas d'éducation à l'image, mais c'est votre choix. Là où il y a une terrible incohérence, vraiment, et c'était avant que vous soyez maire-adjoint je pense puisque ça devait être il y a 3 ans, c'est d'avoir à ce moment-là laissé l'ASCA faire le virage de la numérisation, de numériser à grands frais sa salle, ce qu'elle a fait puisqu'il n'y avait pas d'autres choix, c'est fini l'argentique et les bobines à l'ancienne. Donc ils ont numérisé leur salle, ça a coûté très cher, plus à nos partenaires d'ailleurs qu'à la Ville puisqu'il y avait plutôt beaucoup de subventions pour ces numérisations, non mais c'est vrai, il faut le dire. Mais ça ne retire rien aux sommes importantes qui ont été engagées à ce moment-là. Et puis par ailleurs, je sais même que l'ASCA a fait des efforts en matière justement de coût salarial puisqu'ils ont profité d'une possibilité de reconversion d'un de leurs projectionnistes etc., qui a quitté son poste puisque la numérisation n'impliquait plus d'avoir une telle rotation de projectionnistes. Je pense que véritablement cette association a engagé, je crois quand même pouvoir le dire, avec l'accord de ses partenaires et donc avec l'accord de la ville de Beauvais, un certain nombre de moyens publics conséquents pour opérer ce virage de la numérisation de la salle Agnès Varda pour en tirer toutes les conséquences et toutes les conclusions en matière de masse salariale. Et 2-3 ans après, on leur dit que « oui mais bon c'est fini le cinéma, il y aura encore de l'éducation à l'image mais il n'y aura plus de salle de cinéma en tant que telle, accessible au grand public tous les jours » parce que, par ailleurs, il y a une grande entreprise de projection cinématographique, qui franchement fait un excellent travail mais dont je ne suis pas sûr que le festival de cinéma qu'elle portait survivra à la décision que vous avez prise le mois dernier, mais cette grande association, cette grande entreprise de diffusion cinématographique fait un très beau travail sur l'art et l'essai. Mais très très objectivement j'avais lu par le passé que vous aviez rejoint l'équipe de Madame le



# SÉANCE DU 1 FÉVRIER 2016

Maire parce que vous partagiez l'ambition culturelle qui était la sienne, je pense que l'ambition culturelle qui devrait être la vôtre, collectivement à vous majorité municipale, ce n'est pas de dire que puisqu'à un moment une entreprise fait du cinéma art et essai il n'est plus nécessaire d'en faire dans le plus gros quartier populaire d'habitat collectif de Beauvais. Et je pense qu'il faut rendre l'art, la culture accessible à ceux qui en sont le plus éloignés et que ça, ça passe aussi par ces outils de proximité, cet outil de proximité qui est l'ASCA au cœur du quartier Argentine.

M. VIGUIER (suite) C'est quand même une situation et une décision assez désolante que de réduire de 20 % la subvention de l'ASCA pour racornir grandement l'activité cinématographique qui était celle de cette structure depuis l'origine.

MME CAPGRAS Vous oubliez de dire Monsieur VIGUIER que de 2011 à 2014 votre majorité du Conseil Général avait baissé les subventions de 31 %, entre 2011 et 2014. Nous sommes donc la logique d'une continuité, le Cinéspace proposant la même programmation, les cinéphiles ne sont pas lésés. Il était nécessaire de faire évoluer la pratique de l'éducation à l'image par un service spécialement dédié à cela, notamment le pôle image.

M. DE SAINTE MARIE Il y avait plusieurs choses. La diffusion, bien évidemment que le fait de baisser les subventions est une conséquence à la baisse de diffusion, on est d'accord. Vous baissez le nombre de séances, de facto vous pouvez baisser la subvention, tant que le projet pôle image, c'est-à-dire labo, fab lab et l'éducation à l'image, n'est pas encore formalisé par l'association elle-même qui, elle, reste une loi 1901 et qui, elle, est souveraine en son sein. Quant à la numérisation, premièrement merci d'avoir souligné que je n'étais pas encore élu à cette époque-là, merci également de votre franchise en disant que la majorité des subventions qui ont été allouées par rapport à la numérisation ne s'est pas fait par la ville de Beauvais mais par rapport à d'autres instances. Et il est vrai qu'à cette époque-là, l'empreinte et l'impact d'internet, de la VOD, on n'avait pas encore la TNT, on n'avait pas encore les différents câbles, on n'avait pas encore les streaming, je ne sais pas comment ça se dit en français, de la vidéo à la demande directement sur les écrans, et que, en plus de ça, il y avait une vraie dynamique par rapport au labo. Et puis, par des changements de salariés, il y a eu des points d'accès qui ont été améliorés et puis d'autres malheureusement qui se sont un peu délités, et notamment, je le regrette profondément, les résidences pour les artistes numériques qui étaient portées conjointement entre la mission art plastique de la ville de Beauvais et l'ASCA, et que, avec l'obtention et l'achat de la Galerie Nationale de la Tapisserie et tout le dynamisme, dont je ne vous rappellerai pas les chiffres mirobolants des visiteurs, ont dû un peu s'amenuiser à l'ASCA. Du coup, la numérisation, qui normalement devait porter également non pas juste sur la diffusion de films mais également sur le pôle labo et l'éducation à l'image, ne s'est pas faite. Il y a eu un investissement, qui était un bon investissement sur le moment parce qu'on n'avait pas encore ce retour des nouvelles technologies. Et ça, on ne pouvait pas le précéder. Qui aurait cru à la TNT quand on mettait nos cassettes VHS ?

Sur une autre partie, la masse salariale Monsieur VIGUIER. Je connais très très bien l'ASCA, je connais très très bien les comptes, je connais très très bien mes dossiers, la masse salariale à l'ASCA c'est 55 % de la masse totale de l'ASCA. Ah oui ! C'est beaucoup trop. Parce que vous savez, la part artistique qu'il y a à côté, alors qu'on est scène de musiques actuelles, la part artistique c'est 11,8 %. Je vais vous faire un petit comparatif, pas des comparatifs à Dieppe parce que je préfère manger les moules-frites que d'aller voir leur taxe sur les ordures ménagères ! Excuse-moi Jean-Marie ! Un petit comparatif, par exemple la Batoude, le théâtre du Beauvaisis, vous voyez la grande structure, le théâtre du Beauvaisis c'est 37 % de la masse salariale, et en artistique 21,7 %. Je vais vous prendre un autre exemple. On va prendre le ratio dont parlait tout à l'heure, et je lui en sais gré, et je n'ai pas compris du tout comme vous, par rapport à ce qu'avait dit Jean-Luc BOURGEOIS, c'est évidemment la nouvelle époque. Alors nouvelles technologies, le numérique dommage mais on se remet là-dedans. On va prendre la nouvelle époque avec des financements croisés. Tout le monde aime les financements croisés à la culture, sauf que maintenant il va falloir les croiser, et c'est dommage que Charles LOCQUET ne soit pas là pour en parler mais Olivier et Frank PIA peuvent en parler, les financements croisés avec des partenaires privés. L'ASCA, en ressources propres, c'est 11,8 %, c'est-à-dire, Messieurs Mesdames, ce qui est rapporté par rapport aux tickets, l'entrée cinéma, Ouvre-Boîtes et ainsi de suite.

M. DE SAINTE MARIE (suite) Total des subventions publiques sur leur budget

: 83,6 % ! Comment voulez-vous entretenir un réseau alors que toutes vos ressources sont données par les collectivités territoriales ? Par exemple, la Batoude, ressources propres 24 %. Total des subventions de la Batoude : 68,8. Nous incitons, et comme l'a dit mon collègue DEVILLERS, nous incitons les associations à changer de paradigme. Nous ne sommes plus à la même époque. C'est faux et c'est mensonger que de faire croire qu'aujourd'hui nous pouvons encore subventionner, que nous devons encore subventionner comme nous le faisons par le passé, sans prendre en considération ce monde qui bouge ! Nous sommes obligés aujourd'hui de prendre le Cinéspace en considération. C'est sur le territoire ! Moi je n'ai pas d'idéologie de savoir si c'est une entreprise privée ou pas ! Là où j'ai une responsabilité c'est d'orienter la politique culturelle de Beauvais. Elle est orientée. Très bien, merci. Et je finirai juste par quelque chose qui est un peu embêtant, est-ce que vous pouvez me dire combien il y a de projectionnistes au Cinéspace ? Est-ce que vous pouvez me dire combien il y a de projectionnistes à l'ASCA ? Tenez-vous bien mes chers collègues, au Cinéspace, pour toutes les salles, il y a un projectionniste ! Nous avons aussi un projectionniste à l'ASCA ! Nous avons un guichetier à l'ASCA ! Parfois vous avez 3 spectateurs dans la salle ! Vous en avez un qui diffuse le film, un qui est à l'entrée et 3 spectateurs ! Et vous voulez encore financer ça ! Vous voulez encore financer ça ! Laissez-moi au moins, et en partenariat avec l'ASCA, faire en sorte de pouvoir aider cette association-là à se moderniser et à trouver des solutions pour les gens qui y travaillent, parce que ça nous tient à cœur. Vous savez très bien que ça nous à cœur, au moins ne dites pas qu'il faut subventionner la diffusion de films alors que vous avez 2 personnes à l'entrée et 3 personnes dans la salle ! Je ne peux rien ajouter d'autre. Qu'est-ce que vous voulez ? C'est tellement flagrant pour moi que je ne peux rien ajouter d'autre.

MME LE MAIRE Bravo. Madame ITALIANI vous vouliez intervenir.

MME ITALIANI C'était juste une petite remarque sur votre exposé de tout à l'heure, sur les baisses des subventions. En fin de compte, est-ce qu'il y aura une augmentation du prix de la place de cinéma ?

M. DE SAINTE MARIE Non, non, le tarif de la place va rester le même. J'espère qu'on va pouvoir trouver d'autres dispositifs et notamment d'avoir un peu plus d'enfants en ALSH ou scolarisés qui vont aller à l'ASCA, ils sont très dynamiques, ils font des ciné-goûters, il y a toute une dynamique là-dessus. Ça, ça va continuer. La diffusion des films qui sont diffusés au Cinéspace, ça va se réduire. Le cinéma n'est pas coupé. Le cinéma sera un outil adossé à l'éducation à l'image.

MME LE MAIRE On passe au vote, il n'y a vraiment rien à ajouter. Qui vote contre ? Et vous maintenez votre vote contre. 6 votes contre. Des abstentions ? Mesdames, vous votez pour ? Très bien, les autres votent pour. Le rapport est adopté à la majorité avec 6 voix contre.

## DÉLIBÉRATION N°2016-80

## (RAPPORT RÉF 2016-80)

**Tarif de location d'audioguide**

Madame Fatima ABLA, Conseillère Municipale

La ville de Beauvais a acquis en 2015 des audioguides afin d'équiper la galerie nationale de la tapisserie.

Outils de médiation culturelle, l'audioguide a pour objectif de faciliter la compréhension des œuvres par le public. Il constitue une offre complémentaire à la visite guidée.

Les parcours sonores audioguidés seront élaborés en lien avec les commissaires d'exposition et inviteront les visiteurs à découvrir l'exposition proposée à travers une sélection d'œuvres commentées.

Il convient donc de fixer un tarif de location pour la mise à disposition de ces nouveaux outils auprès des visiteurs.

Il est proposé au conseil municipal d'adopter les tarifs suivants :

- 3 € pour les adultes, par audioguide ;
- 1 € tarif spécial pour les jeunes de moins de 25 ans, par audioguide.

Ces tarifs entreront en vigueur au 2 février 2016.

Les recettes seront imputées sur la ligne 7062 312.

La commission «Culture et équipements culturels, patrimoine culturel, label ville d'art et d'histoire», réunie le 19 janvier 2016, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés avec 1 abstention(s), décide d'adopter le rapport ci-dessus.

**12 – TARIF DE LOCATION D'AUDIO GUIDE**

MME ABLA Il s'agit d'adopter un tarif de location d'audio guide. La ville de Beauvais a acquis en 2015 des audios guides afin d'équiper la Galerie Nationale de la Tapisserie. Cet outil de médiation culturelle constitue une offre complémentaire à la visite guidée. Les parcours sonores audio-guidés seront élaborés en lien avec les commissaires d'exposition et inviteront les visiteurs à découvrir l'exposition proposée à travers une sélection d'œuvres commentées. Il convient de fixer un tarif de location pour la mise à disposition de ces nouveaux outils auprès des visiteurs, qui s'appliquera dès demain 2 février. Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter les tarifs suivants : 3 € pour les adultes, 1 € tarif spécial pour les jeunes de moins de 25 ans. Les recettes seront imputées sur la ligne 70-62-312. La commission « Culture et équipement culturel, patrimoine culturel, label ville d'art et d'histoire », réunie le 19 janvier 2016, a émis un avis favorable. Il convient de préciser que l'accès à la Galerie Nationale de la Tapisserie de Beauvais est gratuit.

MME ITALIANI 3 € ça me paraît peut-être un peu excessif vu qu'au musée du Louvre vous avez des audios guides, je veux dire des Nintendo 3D avec écran, qui sont à 5 €, avec même des petites transformations pour éviter les problèmes hygiéniques. Est-ce que ce n'est pas un peu exagéré quand même 3 € ? On pourrait essayer de mettre ça à 1 €.

MME ABLA Madame ITALIANI, je ne sais pas si vous avez entendu ma dernière phrase, l'accès de la Galerie de la Tapisserie de Beauvais est gratuit. Il me semble que le Louvre, le prix ce n'est pas du tout gratuit.

M. DE SAINTE MARIE Juste une petite précision si vous me permettez. Il y a une grande différence entre le Louvre et la Galerie Nationale de la Tapisserie. Non pas dans la qualité des expositions, et je vous convie notamment à aller voir l'exposition « Habiter » du designer Benjamin GRAINDORGE et « Si tu me cherches je ne suis pas là » du centre international graphique de CHAUMONT. Il y a une grande différence, c'est que ce sont toujours, à la Galerie Nationale, des expositions ponctuelles, ça dure 3-4 mois. C'est-à-dire que le cycle des audios guides et les points d'écoute doivent être faits tous les 3-4 mois. On change l'ensemble des commentaires et de l'éducation tous les 3-4 mois, alors que le Louvre je pense que la Joconde ne bougera plus trop et que les Noces de Cana non plus.

MME ITALIANI Il est vrai que ce n'est pas le même musée, ce ne sont pas les mêmes expositions. Beauvais, tout est gratuit. Mais pourquoi ne pas continuer ? 1 € ça me paraît tout à fait correct.

M. DE SAINTE MARIE Oui mais il y a un coût, le fait d'avoir un rédacteur et d'enregistrer à chaque fois il y a un coût, on essaie de réduire un peu ces coûts. Et je voudrais également remercier Madame le Maire qui est sénatrice, puisque ces audios guides ont pu être achetés avec la réserve parlementaire de la sénatrice CAYEUX, je tiens à l'en remercier.

MME LE MAIRE Merci Monsieur le Maire-adjoint ! On passe au vote. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? C'est adopté à l'unanimité. Abstention ? Toute seule ? D'accord, 1 abstention. Le rapport est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés avec une abstention.

# SÉANCE DU 1 FÉVRIER 2016

## DÉLIBÉRATION N°2016-73

### (RAPPORT RÉF 2016-73)

#### **Convention pluri-annuelle d'objectifs et de moyens avec l'association «Les foulées de la rue»**

Monsieur Christophe GASPART, Conseiller Municipal

L'association « Les foulées de la rue », mène et organise depuis 2003 des animations et manifestations tant sportives que culturelles et humanitaires au service de la lutte contre les exclusions.

Chaque année, cette association organise entre autre un grand rassemblement sportif avec l'organisation d'une course de dix kilomètres dans les rues de notre ville. Les bénéfices de cette course à caractère humanitaire lui servent à mener ses actions solidaires.

Accueillant plus de 1500 coureurs, cette manifestation sportive est une véritable réussite.

Afin de soutenir son développement, il est proposé de contractualiser nos relations avec l'association « Les foulées de la rue » en signant une convention d'objectifs et de moyens. Cette convention définit l'objet et les conditions d'utilisation de la subvention de fonctionnement qui sera attribuée au titre de l'année 2016, sous réserve du vote du budget.

Dans le but de pérenniser les actions mises en place, il est proposé de fixer à trois ans la durée de conventionnement.

A cette fin, il est proposé au conseil municipal d'autoriser madame le maire ou l'adjoint délégué à signer la convention ci-annexée.

Les crédits seront prélevés sur le chapitre budgétaire correspondant.

La commission «Sport», réunie le 19 janvier 2016, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adopter le rapport ci-dessus.



# SÉANCE DU 1 FÉVRIER 2016

## DÉLIBÉRATION N°2016-46

### (RAPPORT RÉF 2016-46)

#### **Convention pluri-annuelle d'objectifs et de moyens avec l'association «Académie beauvaisienne d'escrime»**

Monsieur Philippe VIBERT, Maire Adjoint

Le législateur a souhaité renforcer la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques.

Ces dispositions législatives imposent à la collectivité l'obligation de conclure une convention avec l'organisme de droit privé qui bénéficie de subventions dont le montant annuel dépasse la somme de 23.000 euros.

En vertu du principe de précaution, notre collectivité a décidé, depuis 2002, d'abaisser ce seuil à 15.000 euros.

Ce contrat d'objectif et de moyens définit l'objet et les conditions d'utilisation de la subvention de fonctionnement qui sera attribuée au titre de l'année 2016, sous réserve du vote du budget primitif 2016.

Afin de pérenniser les actions mises en place, il est proposé de fixer à 3 ans la durée de conventionnement.

L'association concernée est la suivante :

- Académie beauvaisienne d'escrime

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser madame le maire ou l'adjoint délégué à signer la convention ci-annexée.

Les crédits seront prélevés sur le chapitre budgétaire correspondant.

La commission «Sport», réunie le 19 janvier 2016, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adopter le rapport ci-dessus.



# SÉANCE DU 1 FÉVRIER 2016

## DÉLIBÉRATION N°2016-74 (RAPPORT RÉF 2016-74)

### Remise de prix, cadeaux et gratifications

Monsieur Benoît MIRON, Conseiller Municipal

Afin de respecter les dispositions du décret 2007-450 du 25 mars 2007 modifiant le code général des collectivités territoriales qui prévoit en son annexe 1 consacrée à la liste des pièces justificatives des dépenses publiques : rubrique 63 – remise de prix, prestations diverses, gratifications, il convient de fixer les modalités d'attribution de ces prix, prestations diverses, gratifications et de compléter la délibération n° 2015-390 du conseil municipal du 3 juillet 2015 comme suit :

Dans le cadre des actions proposées dans ses missions information jeunesse, le BLOG 46 est amené à animer des ateliers et des stands liés à l'emploi et à l'activité saisonnière.

En 2015, le BLOG 46 avait accueilli 500 jeunes du 30 mars au 3 avril dans le cadre des jobs d'été. Il a également participé le 22 avril à la « journée du recrutement de la MEF du Beauvaisis » à l'Elispace où un peu plus de 1900 jeunes se sont présentés.

Dans le cadre de ces deux opérations en 2016, 2000 stylos et 100 clés USB avec le logo BLOG 46 seront distribués aux jeunes se présentant à eux.

- Stylos (logo Blog 46) pour un montant de 1 104 € TTC

- Clefs USB pour un montant de 676,80 € TTC

Afin de respecter la législation en vigueur, il est proposé au conseil municipal d'autoriser le maire ou l'adjoint délégué à juger de l'opportunité de remettre des prix, prestations diverses, gratifications dans la limite des crédits alloués à ce type d'achats et votés annuellement au budget de la ville.

La commission «Jeunesse, réussite éducative», réunie le 14 janvier 2016, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

## DÉLIBÉRATION N°2016-89 (RAPPORT RÉF 2016-89)

### Programmation d'Elispace 2016

Madame Corinne CORILLION, Maire Adjoint

Conformément à l'article 11 des statuts de la régie d'exploitation d'Elispace, votés par le conseil municipal du 27 septembre 2002, il est proposé au conseil municipal d'adopter le programme d'activités générales suivant :

#### PROGRAMMATION COMPLEMENTAIRE 1er SEMESTRE 2016

Jeudi 4 février : NRJ MUSIC TOUR

Samedi 6 février : BOUC – POITIERS

Samedi 20 février : BOUC – LYON

Vendredi 4 mars : BOUC – NANTES

Vendredi 11 mars : BOUC – AJACCIO

Jeudi 24 mars : BOUC – TOURS

Mardi 5 avril : BOUC – NANCY

Les 15,16 et 17 avril : FESTIVAL DE DANSES KIZOMBA

Jeudi 21 avril : VERONIC DICAIRE

Dimanche 24 avril : Pièce de théâtre NELSON

Mardi 3 mai : LE LAC DES CYGNES

Du 13 au 16 mai : FOIRE DEPARTEMENTALE DE L'OISE

Samedi 21 mai : GALA DE DANSE DE SAINT-AUBIN

Les 28 et 29 mai : SALON DU CHIOT

Samedi 4 juin : MATCH INTERNATIONAL DE HANDBALL FEMININ

Jeudi 9 juin : SALON IDDEBA CCO

Samedi 18 juin : GALA DE DANSE BEAUVAIS DANSE SPORTIVE

Le conseil d'exploitation d'Elispace, réuni le 1er décembre 2015, a émis un avis favorable.

La commission «Jeunesse, réussite éducative», réunie le 14 janvier 2016, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

**16 – PROGRAMMATION D'ELISPACE 2016**

MME CORILLION Cette délibération concerne la programmation complémentaire du premier semestre 2016, je vous la laisse découvrir, très éclectique, en plus des matchs du BOUC Volley. Le conseil d'exploitation d'Elispace, réuni le 1er décembre 2015, a émis un avis favorable.

La commission « Jeunesse, réussite éducative », réunie le 14 janvier 2016, a émis également un avis favorable.

M. VIGUIER Tout à l'heure, il nous a été rappelé que l'Elispace fonctionnait en régie municipale et que, parfois, il fallait combler un déficit d'exploitation, ce qui était assez naturel en la matière. Dans ce complément de programmation 2016, nous voyons en premier événement le NRJ Music Tour, qui déchaîne l'intérêt des adolescents beauvaisiens en ce moment et pour lequel nous voudrions avoir quelques précisions. Quel est le coût de la venue du NRJ Music Tour à Beauvais ? Combien cela coûte à notre collectivité ? Quel est le tarif de la location, pratiqué quant à la mise en service et à disposition d'Elispace pour cette manifestation ? Et quelles sont les recettes attendues pour cette manifestation, dont vous avez souhaité faire communication au travers d'une multitude de courriers adressés à de nombreux Beauvaisiens et puis d'une campagne d'affichage dans la Ville. Si vous pouvez nous donner quelques indications à ce sujet, puisque ça va dans la suite de ce que nous disions tout à l'heure, il y a des choix budgétaires qui doivent être faits et nous voudrions savoir quel est l'impact du choix que vous avez fait en la matière.

MME HERBANNE Tout d'abord Monsieur VIGUIER, c'est très bien de critiquer un tel événement mais en réalité, non mais vous dites il faut faire des choix budgétaires etc., donc on voit bien que vous dites encore une fois que la ville de Beauvais va, si, si, pour moi c'est une critique. Laissez-moi répondre au moins ! Que je puisse m'exprimer librement. Vous ne voulez peut-être pas la réponse ! Bien, alors je reprends. Le NRJ Music Tour, c'est un événement qui, vous l'avez bien vu, attire notre jeunesse puisque de nombreux Beauvaisiens nous sollicitent via les réseaux sociaux pour obtenir les places. En réalité, la ville de Beauvais paie NRJ pour obtenir ce plateau artistique qui est, je ne sais pas si vous l'avez vu, mais magnifique puisqu'on a de nombreuses célébrités. Et je voulais vous dire, Monsieur VIGUIER qu'on a un certain nombre de Beauvaisiens qui nous demandent des places mais on n'a pas que des Beauvaisiens. On a aussi des gens de votre famille politique et plus précisément des gens qui sont à côté de vous ce soir. Mais bien sûr, il n'y a pas de problèmes ! Mais il ne faut pas venir derrière nous dire « mais cet événement, combien il coûte à la ville de Beauvais ? Vous allez encore « plomber » la ville de Beauvais », et après vous venez nous dire « non mais on demande des places pour les autres. Non mais c'est un événement qui va vous coûter cher. C'est un événement qui finalement va plomber le budget de la ville de Beauvais et plus précisément celui de l'Elispace ». Moi je ne suis pas d'accord. On critique, on critique mais moi, en tous cas, ce projet je l'ai porté et je peux vous dire qu'il y a beaucoup beaucoup de jeunes qui sont satisfaits et qui l'attendent. Et si vous vous souvenez, tous les deux ans on organisait le contact Enjoy, à l'Elispace. Non vous ne vous rappelez pas, la mémoire est courte, ce n'est pas grave. Mais en tous cas, c'est quelque chose qui est prévu au budget tous les deux ans et je pense qu'on aura le plaisir de vous y voir peut-être jeudi.

MME CORILLION Pour répondre précisément, effectivement c'est un événement phare pour la jeunesse puisque nous avons l'habitude maintenant de travailler avec NRJ tous les deux ans, c'est une manifestation qui a lieu à Beauvais, nous mettons à disposition l'Elispace sous les mêmes conditions que les autres, à savoir gratuitement sauf les fluides.

MME CORILLION (suite) Le concert est gratuit, c'est une opération de communication, commune NRJ-ville de Beauvais, en direction de la jeunesse. Je vous rappelle que la priorité aussi de ce mandat est la jeunesse. Est-ce à dire que vous êtes contre la jeunesse Monsieur VIGUIER ? Ça vous ennuie d'avoir une belle manifestation à Beauvais qui va attirer énormément de public et qui va permettre à des jeunes de vivre un moment sympathique comme ils les aiment. Alors, laissons les bonnes initiatives pour une fois se faire et puis surtout, nous, nous sommes très fiers de cet événement parce que, comme vous le disiez, tout le monde nous demande des places, les places sont gratuites, il y a eu des jeux sur NRJ, il y a eu des jeux sur Facebook, etc. Tout ça démontre que c'est une manifestation qui compte, attendue, la jeunesse attend ce type de manifestation. Et je vais même aller plus loin Monsieur VIGUIER, nous avons aussi en projet d'autres manifestations de ce type mais on vous en parlera le moment venu.

M. NARZIS Moi je veux bien mais on vous a posé une question sur le coût de la soirée et on a eu deux magnifiques interventions de communication, c'est du blabla, c'est ni plus ni moins que du blabla, on n'a pas le coût précis de cette manifestation et franchement Madame CORILLION, ce n'est pas être contre la jeunesse de dire ça. Simplement, à un moment où vous baissez, par exemple, les subventions aux associations et qu'en parallèle vous créez des événementiels, c'est quand même intéressant de connaître le coût de ces événementiels qui ne sont qu'une journée, qu'une soirée, quand à côté vous baissez des subventions de manière très forte pour les associations beauvaisiennes. C'est intéressant de connaître le coût exact, s'il vous plaît.

MME CORILLION Donc vous mettez en parallèle les associations et la jeunesse. Si, si, les jeunes n'ont pas le droit de vivre une journée de spectacle ! Non, les jeunes n'ont pas le droit de vivre une journée de spectacle. (Ça coûte combien ?) 30 000. (30 000 euros pour une soirée ?) Oui. Vous savez combien il y a de jeunes qui vont venir ? 5 000 jeunes monsieur. C'est-à-dire que pour vous, 5 000 jeunes ce n'est pas probant pour vous. Ça ne représente rien des jeunes. Ça ne représente rien Monsieur NARZIS des jeunes pour vous ? 5 000 jeunes qui se déplacent, ça ne représente rien ! C'est un spectacle gratuit !

MME LE MAIRE Attendez, il y a quand même un truc moi qui me dépasse, c'est qu'au fond vous faites la queue pour avoir des billets, et après ça, mais si Monsieur RAHOUI, Messieurs, vous demandez des billets pour vos élèves, vos amis, vos copains, ou les jeunes que vous connaissez, et puis finalement après on vient au Conseil Municipal, on se drape dans des parangons de vertu et on dit « oh là là ! C'est péché, ça coûte cher ! », alors que cela va détendre 5 000 jeunes. Alors oui, on vous a dit le prix parce qu'on est transparents, il n'y a pas de soucis là-dessus.

M. TABOUREUX Juste, ça fait 6 euros par spectateur. Vous savez combien ils devraient déboursier pour aller voir simplement l'une des 8 vedettes ?

MME HERBANNE On a la chance d'avoir un beau plateau artistique ce soir-là, et je pense que comme tu disais Olivier, c'est la vérité, c'est-à-dire qu'aujourd'hui pour aller voir Louane, ça coûte beaucoup plus cher que 6 €. Il faut au moins mettre 40 € ! Un étudiant, un jeune, il n'a pas cette possibilité, cette opportunité de mettre de l'argent pour payer un seul artiste alors que là il va en avoir 10 ! 10, c'est gratuit, je suis certaine, et j'en mets ma main à couper, que lorsque vous avez distribué les places que vous êtes venu chercher en mairie, vous avez été très heureux de dire « oui, c'est la ville de Beauvais, je suis conseiller municipal à la ville de Beauvais ». Je suis certaine que lorsque les jeunes vous ont dit « c'est pas mal cet événement, c'est la ville de Beauvais qui l'organise », vous avez été sûrement très heureux de dire que vous étiez conseiller municipal au sein de la ville de Beauvais.

M. RAHOUI Je pensais que Madame HERBANNE ferait de la politique différemment, je trouvais que c'était plutôt positif qu'elle soit une jeune représentante de la ville de Beauvais au Conseil Régional mais je vois qu'elle fait de la politique pire que certaines personnes bien plus âgées, plus expérimentées, en travaillant notamment sur la désinformation. Je réponds tout d'abord sur les attaques personnelles et voire professionnelles. Effectivement, oui à titre professionnel j'ai sollicité des places pour mes élèves qui voyaient dans les publications municipales que des places étaient mises à disposition des établissements scolaires, nous n'avons rien eu. J'ai pris la peine de solliciter ces places. Et d'ailleurs, ce n'est pas moi, Madame HERBANNE, qui suis venu récupérer ces places en mairie, c'est ma collègue Madame GOBE, que vous connaissez, qui est une conseillère principale d'éducation d'établissement et qui se charge elle-même de la distribution. En aucun cas je n'interviens dans la répartition de ces places qui sont distribuées via la maison des lycéens du lycée Jeanne Hachette auprès des élèves qui participeront à une sorte de concours puisqu'ils souhaitaient des places. Alors, avant de vouloir vous lancer dans des attaques de ce type-là, je pense qu'il faut faire preuve de grande prudence et de grande sagesse, Mademoiselle, avant de vous lancer dans ce genre d'attaques parfois limites. Pour en revenir à l'événement, j'ai entendu que Madame CORILLION nous donnait un chiffre, c'est ce que nous attendions, avoir un élément budgétaire. Nous n'avons jamais attaqué sur le fond cet événement, ni son organisation, ni son contenu, ni la méthode liée aux invitations, aux distributions des places, on ne le conteste absolument pas. En toute transparence, nous souhaiterions connaître l'impact financier qui est celui qu'aura à subir la ville de Beauvais et les contribuables. Nous l'avons entendu par l'intermédiaire de la conseillère municipale déléguée, la Ville assume financièrement le plateau musical, mais je pense qu'il va y avoir une organisation, un compromis avec



## SÉANCE DU 1 FÉVRIER 2016

l'organisateur sur la mise à disposition de la salle. Depuis le début de la séance de ce Conseil Municipal, on parle de la situation dans laquelle la Ville est aujourd'hui financièrement, prise dans un étau budgétaire entre les engagements qui sont les vôtres, la réalité liée au fonctionnement de cette collectivité et la nécessité quand même d'opérer des choix politiques sur un point de vue culturel. Vous avez décidé d'assumer ce que vous engagez sur l'association socio-culturelle d'Argentine, vous devez décider d'assumer ce soir, en toute transparence, l'engagement financier qui est celui de la ville de Beauvais sur cet événement-là. Je tiens juste quand même à réclamer davantage d'éléments que la déclaration de Madame l'Adjointe, Madame CORILLION, qui nous indique 30 000 €. Pourquoi demandons-nous davantage d'informations ? Parce que nous savons qu'à Saint Quentin le même événement a été organisé et que le coût pour la commune a été de 90 000 €. Expliquez-nous pourquoi il y a une aussi grande différence financière sur cette opération-là et nous aurions besoin d'éléments un peu plus concrets, si vous le voulez bien, que la déclaration que vous faites et peut-être même de pièces qui nous permettront de comprendre et de savoir combien ça va coûter. Très bien d'inviter gratuitement à l'Elispace pour un événement de ce type-là ! Enjoy à l'époque de Contact FM a été une opération qui, à mon avis, a trouvé son public et qui avait une totale légitimité dans la programmation d'Elispace, qui se complète sûrement à la programmation globale. Aujourd'hui, il faut malgré tout accepter que l'opposition soit aussi là pour poser des questions, pour obtenir des réponses et pour démocratiser une information. On entend parler dans tout Beauvais de cet événement, il suffit d'être tranquille non mais ça ne m'embête pas vu que ce soir on en fait la publicité en débattant, alors si ça nous gêne à ce point-là on n'en ferait pas la publicité. C'est simplement qu'on aimerait que la publicité soit parfaite envers les Beauvaisiens et complète, et qu'on puisse savoir combien ça coûte à la collectivité et ça ne présage en rien du tout le vote qu'on pourrait engager sur ce dossier-là.

**MME CORILLION** Juste pour vous répondre. D'abord, Saint Quentin, 90 000 €, ça c'est annoncé comme ça, moi ce que je vous dis c'est que 30 000 € pour la Ville, 15 000 € qui sont financés par le Jeu de Paume. D'accord ? Qui s'ajoutent. Donc, un total de 45 000 € mais dont 15 000 € financés par le Jeu de Paume, et la gratuité de l'Elispace. Ce qui veut dire que la Ville fait le choix aujourd'hui, ne vous en déplaise, d'offrir à chaque jeune, à 5 000 jeunes, une place pour aller voir un plateau intéressant pour les jeunes. Puisque, s'ils se battent comme ça pour avoir des places, c'est que ça leur plaît. Donc un plateau intéressant, avec une vedette qui va venir pour la première fois en France à Beauvais, ça ne vous dit peut-être rien ou vous considérez peut-être que ce n'est pas de la culture, en tous cas ça plaît énormément aux jeunes et c'est attendu. Donc de ce point de vue-là, nous assumons complètement ce choix, vraiment.

**M. SALITOT** Moi je pense que notre équipe a été tout à fait transparente sur ce dossier-là, à vous aussi politiquement d'être transparents. Si vous étiez à notre place, Monsieur VIGUIER, Monsieur RAHOU, Monsieur NARZIS, est-ce que le NRJ Music Tour viendrait à Beauvais ? Est-ce que vous le feriez venir ou pas ? Puisque vous nous attaquez sur ce choix budgétaire, est-ce que vous êtes en train de nous dire qu'à notre place vous auriez refusé la venue du NRJ Music Tour ?

**MME LE MAIRE** Sauf qu'ils n'auraient pas eu les subventions du Jeu de Paume puisqu'il n'y aurait pas eu de Jeu de Paume ! Ça aurait coûté 45 000 € ! Non mais vous voyez, moi ce qui me choque Messieurs de l'opposition, ce n'est pas que vous demandiez les prix, on n'a rien à cacher, mais ce qui me choque c'est que finalement vous avez toujours cet espèce de souci de dénigrer les choix que nous faisons, permettez que l'on fasse certains choix. Ils sont prévus dans le budget, nous avons suffisamment travaillé avec mes collègues qui ont fait un travail exceptionnel avec Pierre MAUHIN et les services pour arbitrer les budgets, pour mettre la copie en conformité avec nos moyens, nous avons fait le choix de faire cet effort-là pour la jeunesse de Beauvais. Rappelez-vous d'ailleurs Messieurs, j'avais dit que je consacrais ce mandat à la jeunesse, ils sont là assez nombreux, je suis fière d'avoir une conseillère régionale qui va défendre nos couleurs dans cette grande région, permettez que nous assumions des choix. Vous les contestez, c'est votre choix, vous êtes dans l'opposition. Mais finalement, à force de trop s'opposer, vous savez, on dit toujours « trop de com tue la com » mais là trop d'opposition tue l'opposition. Je serais vous, moi aussi, petit conseil, réfléchissez de temps en temps.

**M. MIRON** Juste une petite phrase : encore un engagement tenu pour nous ! Encore un. C'était dans notre programme, justement, pérenniser l'Enjoy, à l'époque c'était l'Enjoy, c'était donc de le pérenniser une fois tous les deux ans, encore un engagement tenu. C'est tout.

**M. VIGUIER** Encore quelques petites choses. La première, pour répondre à l'interrogation d'Antoine SALITOT, moi je crois que Beauvais a aujourd'hui la capacité d'accueillir des chanteurs, des musiciens et un public nombreux de 5 000 personnes parce qu'il y a Elispace à Beauvais. Ecoutez, excusez-moi mais je pense qu'avant ça aurait été salle du Franc Marché, ça aurait été un peu plus compliqué quand même ! Et objectivement, cette ambition pour la jeunesse, pour la diffusion de concerts etc., elle n'est pas née en 2001, il me semble qu'Elispace a été construit par vos prédécesseurs et inauguré en septembre 1999. Aujourd'hui, vous avez cet outil et vous en faites l'usage qu'il faut ! Très objectivement, il n'y a aucune raison que ce type de spectacle n'ait pas lieu à Beauvais mais c'est juste rendu possible parce qu'il y a une salle qui permet d'accueillir ce type d'événement.

**MME LE MAIRE** C'est comme les championnats de natation qui viennent parce qu'on a fait l'Aquaspace, vraiment chapeau ! Et le plan d'eau du Canada où on s'est affiliés à la Fédération Française de Voile ! Non mais Monsieur VIGUIER, on ne va pas remonter à ce qui a été fait au temps de Pierre JACOBY aussi ! Alors là, je vais vous dire, il y a des moments dans la vie des municipalités où les maires doivent prendre un certain nombre de décisions. Et quelque part, depuis 15 ans je m'honore des décisions que nous avons prises tous ensemble. Vous voyez, il y a deux choses que je regrette, et vous allez vous sentir très à l'aise parce que je ne vais absolument pas mettre en cause le mandat de mon prédécesseur, il y a deux décisions que nous allons payer éternellement : le train qui ne continue pas après Beauvais, c'est le 19ème siècle, vous voyez moi aussi je sais faire l'histoire ; et l'U.T.C. de Compiègne, qui en 1977 ou 76, c'est à un an près mais ça n'est pas vous, ça n'est pas vous je le sais, n'a pas été retenu pour la ville de Beauvais, et où l'école Charliat a été rejetée, ça c'est vous. Quelques fois, dans la vie des élus on dit que gouverner c'est prévoir, et bien gouverner c'est anticiper, c'est choisir, c'est prendre des orientations. Alors, il y en a qui plaisent, il y en a qui ne plaisent pas, on a la chance d'être la majorité, on décide. Et on vote. Qui vote contre ? Ah non, ça fait au moins 4 fois que vous parlez !

**M. VIGUIER** Non mais attendez, vous avez oublié Madame le Maire mais j'étais en train de parler lorsque vous m'avez interrompu ! Je n'avais pas fini.)

**MME LE MAIRE** A chaque délibération vous me faites le coup !

**M. VIGUIER** Non mais je vous assure, je vais continuer parce qu'objectivement j'étais en train de parler. Vous avez souhaité prendre la parole, très franchement je suis suffisamment respectueux de votre fonction pour autoriser cette petite entorse au règlement.

**MME LE MAIRE** Alors, moi je vais autoriser cette petite rallonge !

**M. VIGUIER** Permettez-moi de poursuivre et de conclure mon propos. Très franchement, le NRJ Music Tour c'est très très bien, de là à en faire l'axe stratégique majeur du développement de Beauvais au 21ème siècle, excusez-moi de vous dire que là il ne faut pas déconner ! Non mais franchement ! Et puis par ailleurs,

**MME LE MAIRE** De toutes façons, si on ne fait pas notre com ce n'est pas vous qui allez la faire !

**M. VIGUIER** Et puis par ailleurs, on a passé toute la soirée à parler, vous comme nous, des contraintes budgétaires qui sont celles de nos collectivités dans le contexte actuel. D'expliquer que, avec le sourire, tous les présidents d'association ont été d'accord pour se faire raboter et qu'avec le même enthousiasme nous allions accueillir un magnifique concert qui allait coûter quand même 45 000 €, dont 30 000 nets à la Ville, plus la mise à disposition d'Elispace. Et on a tout lieu de croire que ces chiffres sont les bons, parce que je pense que publiquement maintenant que nous connaissons le chiffre et les Beauvaisiens connaissent le chiffre, ils ne le connaissaient pas jusqu'à maintenant, mais je ne pense pas que vous ayez pu donner un chiffre qui ne soit pas conforme à la réalité, ça je n'en doute pas un instant.

**M. VIGUIER (suite)** La difficulté, c'est de placer ce mandat, comme vous dites l'avoir fait, sous le signe de la jeunesse, ça a été rappelé par Corinne CORILLION, par vous-même Madame le Maire, et de s'engager aujourd'hui sur une dépense qu'il ne nous appartient pas de contester, 30 000 € à la charge de la Ville, d'ailleurs nous ne l'avons nullement et à aucun moment contestée, on a posé une ou deux questions chère Chanez HERBANNE. Mais ce n'est pas malsain de poser des questions ! C'est ça qui est terrible ! Vous êtes dans l'entre soi, vous pensez que comme vous avez débattu de tout en Bureau Municipal, comme l'expliquait tout à l'heure Mohrad, et bien à partir de là on n'a plus à en parler

au Conseil Municipal. Sauf que le Conseil Municipal c'est la seule instance démocratique et officielle qui existe pour gérer la politique d'une ville comme la nôtre. Attendez ! Déjà, elle fait ce qu'elle veut, ensuite vous comme nous, nous préparons ensemble les conseils municipaux et objectivement nous regardons ensemble les rapports qui nous sont soumis. Franchement, on a toujours la même ritournelle à chaque fois ! A chaque fois, nous faire le coup de « voilà on vient de vous remettre 70 pages en commission, qu'est-ce que vous en pensez ? » 32 secondes après, ce n'est pas très sérieux. Permettez-nous quand même de digérer un certain nombre d'informations et ensuite de faire notre propre analyse collectivement et ensuite, ça ça vous énerve souvent, de vous en faire part dans cette instance. (Vous ne pouvez pas reprocher à quelqu'un de ne pas parler !) Après, objectivement, vous avez placé ce mandat sous le signe de la jeunesse. Et à ce titre, parce que c'est un axe structurant pour le devenir de Beauvais, vous engagez 30 000 € pour le NRJ Music Tour. Est-ce que je peux poursuivre chère Chanez HERBANNE ? Dans le même temps non mais les Beauvaisiens, depuis de longues années, et j'espère que ça continuera, en ont largement profité ! Tous les spectacles qui ont eu lieu.

MME LE MAIRE Non mais là ça coûte 1 million d'euros !

M. VIGUIER Qui ont eu lieu aussi bien à Elispace qu'à l'Ouvre-Boîte, il y avait toujours beaucoup beaucoup de monde. Et vous y étiez sans doute parce que vous êtes une grande amatrice de musique et c'est très bien. Mais franchement, je crois qu'on peut trouver les choses coûteuses mais ne pas contester leur succès. Picardie Mouvement coûtait de l'argent mais recevait un succès par rapport à un public qui aime ces musiques actuelles, je pense que le NRJ Music Tour va connaître le succès et coûte quand même un certain prix à notre collectivité. Là où vous pouvez quand même nous permettre de vous interroger quelques instants.

MME LE MAIRE Non ! Là vous nagez ! Vous êtes mal barré !

M. VIGUIER Pas du tout. Je vous assure que non.

MME LE MAIRE Vous êtes mal barré parce qu'1 million d'euros, on ne joue pas dans la même cour Monsieur VIGUIER !

M. VIGUIER Mais en même temps, excusez-moi mais Beauvais n'est pas la Picardie non plus !

MME LE MAIRE Non mais si je ramène le ratio entre 30 000...

M. VIGUIER Entre un budget de 100 millions et un budget, rappelez-vous, Franck PIA, de plus d'1 milliard, ça fait aussi forcément des dimensions différentes, surtout quand vous avez comme le Picardie Mouvement une quarantaine de scènes et pas une seule.

M. VIGUIER (suite) Non mais absolument, vous en avez parlé mais nous ne l'avons pas pris comme une critique, contrairement à vous peut-être ! Ce que je voulais dire, c'est que si l'on place ce mandat sous le signe de la jeunesse, comment expliquer que d'un côté on investisse 30 000 euros pour ce concert sans doute extrêmement méritoire et de qualité et qui va rencontrer le succès, mais dans le même temps on annonce aux équipes qui œuvrent dans les quartiers qui en ont particulièrement besoin que les Cit'Ados vont être remis en cause. Attendez ! Ecoutez, non les Cit'Ados (protestations) mais je vais quand même continuer, vous ne pouvez pas tout le temps m'interrompre Madame le Maire !

MME LE MAIRE Monsieur VIGUIER ! Ce n'est pas possible, Monsieur VIGUIER !

M. VIGUIER Vous ne pouvez pas tout le temps m'interrompre Madame le Maire s'il vous plaît ! Comment est-ce que l'on peut à la fois envisager, sans doute de réformer, mais en tous cas de fermer les Cit'Ados dans les quartiers, comme cela a été annoncé aux équipes qui sont directement concernées, et placer ce mandat sous le signe de la priorité à la jeunesse. C'est quand même un peu contradictoire !

MME CORILLION Pas du tout Monsieur. Je vais vous expliquer calmement parce que là je pense que vous débordez complètement, d'ailleurs je voudrais vous dire que vous n'êtes pas prêt à une incohérence près. Les Cit'Ados. En fait, les Cit'Ados nous les maintenons. Nous offrons deux situations différentes que nous n'avions pas jusque-là. C'est-à-dire que nous allons permettre aux familles de choisir d'un côté d'aller vers les centres de loisirs pour les 11-14 ans, d'accord ? Et de l'autre côté, pour les 11-14 également d'aller vers les Cit'Ados. Pourquoi cette réflexion ? Parce qu'on a rencontré de nombreuses familles qui hésitaient à permettre à leurs enfants d'aller dans les Cit'Ados vers 11-12 ans, disant que l'âge était peu propice à se retrouver avec des grands etc. Donc nous doublons l'offre ! Nous doublons l'offre. Ensuite, de ce point de vue-là, nous doublons l'offre et nous travaillons par projet, c'est-à-dire que les Cit'Ados sont des structures

de proximité, ce qui veut dire, oui, on le sait, ce qui veut dire que pendant les vacances on aura des projets de proximité. Sachez que sur Notre-Dame-du-Thil, nous avons une population de jeunes aux alentours de 14-17 ans, cette population est très peu nombreuse. Pour vous dire, ces derniers temps nous avons une population de 4 jeunes. Vous pouvez demander à Akram il vous le dira. Ceci étant, cette population de jeunes, plutôt que de la laisser ensemble à 4, nous pensons que proposer des projets ailleurs pour ces jeunes avec d'autres jeunes, c'est aussi constructif que de pouvoir travailler avec d'autres jeunes d'autres quartiers. Et puis, sachez aussi que chaque Cit'Ados a une coloration particulière, c'est-à-dire que les activités qui sont faites à l'intérieur de ces Cit'Ados ce n'est pas 3 fois la même chose, on essaie d'offrir des activités diversifiées pour que tous les jeunes trouvent chaussure à leurs pieds en matière d'activité. Donc, nous avons mené cette réflexion effectivement, nous allons augmenter l'offre et nous allons le tester jusqu'au 1er juillet, absolument gratuitement pour ces jeunes de 11-14 ans qui préféreraient aller vers des centres de loisirs, pour lesquels les parents préfèrent les centres de loisirs et les autres. Et ça, ça va être mis en place là, avec des projets particuliers sur les temps de vacances. Je ne peux pas laisser dire qu'on diminue l'offre. On la double, non ! On la double puisqu'on permet aux 11-14 ans d'aller en centre de loisirs, pour rassurer les parents et les familles, Monsieur VIGUIER. Parce que c'est une demande des Beauvaisiens et nous l'avons prise en considération.

MME LE MAIRE Monsieur VIGUIER, on peut faire un spectacle mais vous avez bien compris que ce n'est pas le fondement de la politique jeunesse. Nous avons mis en place le permis citoyen, on a mis en place le blog avec le bureau des stages, on a fait un certain nombre d'outils dédiés à la jeunesse qui sont extrêmement intéressants.

MME LE MAIRE (suite) On a une manifestation, je trouve que ce n'est pas de très haut niveau d'être là lancés dans un débat sur pour ou contre cette manifestation. L'Elispace permet de réunir 5 000 jeunes. Il y en a un certain nombre ici autour de cette table qui ont porté ce projet, et il ne m'apparaissait pas inutile d'apporter un moment festif à la jeunesse. Quand je vois les retombées, les sollicitations que nous avons tous, chacun d'entre nous, pour assister à cette manifestation, oui c'est une belle manifestation et je suis très heureuse d'avoir donné mon accord pour qu'elle se déroule. Mais, la politique jeunesse, ça va bien au-delà, Monsieur VIGUIER ! Et vous le savez très bien. Seulement, cette espèce d'attitude un peu, pas méprisante, mais mise en cause sur tous les projets qui sont passés ce soir, me navre un peu sur le niveau de l'opposition, je suis désolée de vous le dire. On a fait un certain nombre de choix, et puis vous êtes là à toujours, même pas les critiquer, à « dégoiser » sur les orientations prises par la majorité. Moi, je les assume, je n'ai aucun souci là-dessus. Je pense qu'il y a des moments où l'on fait des projets de fond et là il y a, en effet, une manifestation un peu plus légère parce que la jeunesse c'est ça aussi. Et je pense que ça fait partie de l'ambition d'une ville d'offrir un panel de distractions, un panel culturel parce que oui c'est aussi certaine forme de culture populaire, on peut le dire comme ça, et je ne vois pas à quel titre nous aurions fait l'impasse sur ce projet. Alors, ça ne vous plaît pas. Le succès qui arrive vous énerve un petit peu. Allez, soyez fair-play, puisque vous demandez des billets, on vous les a donnés il me semble, passons à autre chose sur cette délibération. Elodie BAPTISTE voudrait ajouter quelque chose ?

MME BAPTISTE Oui, pour une note plus ou moins positive, j'espère que cet engouement n'est pas dû au fait que la jeunesse est un peu plus proche pour certains que pour d'autres... Mais vu le débat, je m'interroge un peu.

MME LE MAIRE On passe au vote. Qui est-ce qui vote contre ? Qui s'abstient ? Tout ça pour une belle unanimité ! Tout ça pour ça. Le rapport est adopté à l'unanimité.

# SÉANCE DU 1 FÉVRIER 2016

## DÉLIBÉRATION N°2016-69

### (RAPPORT RÉF 2016-69)

#### **Avenant n°4 à la convention d'exploitation du stationnement payant en ouvrage et sur voirie**

Monsieur Jacques DORIDAM, Conseiller Municipal

Par délibérations en date du 17 décembre 2004, du 29 juin 2007 et du 06 juillet 2012, le conseil municipal de la ville de Beauvais a confié à la société Vinci Park France l'exploitation des horodateurs pour stationnement payant sur voirie, du parking souterrain de 250 places situé place Clémenceau ainsi que le parc en enclos de la place Foch.

Par courrier en date du 13 octobre 2015, la société Vinci Park France, délégataire de la délégation de service public (DSP) stationnement, a informé la ville de son changement de dénomination sociale à partir du 5 novembre 2015, suite à l'arrivée dans son actionnariat de deux nouveaux acteurs.

Ainsi, Vinci Park est devenue INDIGO Infra France. La ville doit donc transférer à la société INDIGO Infra France le contrat de DSP stationnement arrivant à échéance le 31 décembre 2016.

Il est proposé au conseil municipal :

- d'approuver le principe de l'avenant n°4 ;
- d'autoriser madame le maire ou l'adjoint délégué à signer cet avenant.

La commission consultative des services publics locaux (CCSPL), réunie le 18 janvier 2016 a émis un avis favorable.

La commission «Circulation, transport, stationnement», réunie le 18 janvier 2016, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adopter le rapport ci-dessus.



# SÉANCE DU 1 FÉVRIER 2016

Le 01/02/2016 à 18h30

Le conseil municipal de la ville de Beauvais, dûment convoqué par madame le maire conformément aux dispositions de l'article L.2121-9 du code général des collectivités territoriales, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances.

**PRESIDENT :** Madame Caroline CAYEUX

**PRESENTS :** Madame CAYEUX, Monsieur TABOUREUX, Madame CORILLION, Madame PARAGE, Monsieur BOURGEOIS, Monsieur VIBERT, Madame THIEBLIN, Madame BRAMARD, Monsieur DE SAINTE MARIE, Madame LESURE, Monsieur MICHELINO, Monsieur LAGHRARI, Madame SENOL, Monsieur POLLE, Madame WISSOTZKY, Monsieur JULLIEN, Madame ABLA, Monsieur DORIDAM, Monsieur NOGRETTE, Madame CAPGRAS, Madame BERTOIS, Madame PERNIER, Monsieur LIEVAIN, Monsieur LY, Monsieur GASPART, Monsieur NEKKAR, Madame COLIGNON, Madame NAKIB, Madame TRAORE, Monsieur MIRON, Madame DJENADI, Monsieur SALITOT, Madame HERBANNE, Madame BAPTISTE, Monsieur VIGUIER, Monsieur NARZIS, Monsieur RAHOUI, Madame THIERRY, Madame ITALIANI.

**ABSENTS :** Monsieur ILLIGOT.

**POUVOIRS :** Monsieur Franck PIA à Madame Caroline CAYEUX, Monsieur Charles LOCQUET à Monsieur Benoît MIRON, Madame Anne ROUIBI-GEFFROY à Monsieur Thibaud VIGUIER, Madame Jacqueline FONTAINE à Monsieur Grégory NARZIS, Madame Stéphanie PRIOU à Monsieur Mehdi RAHOUI.

Date d'affichage	8 février 2016
Date de la convocation	25 janvier 2016
Nombre de présents	39
Nombre de votants	44

Le secrétaire désigné pour toute la durée de la séance est Madame Elodie BAPTISTE

## DÉLIBÉRATION N°2016-70

### (RAPPORT RÉF 2016-70)

#### Avenant n°5 à la convention d'exploitation du stationnement payant en ouvrage et sur voirie

Monsieur Jacques DORIDAM, Conseiller Municipal

Par délibération en date du 17 décembre 2004, le conseil municipal de la ville de Beauvais a confié à la société Vinci Park France, devenue société Indigo Infra France, l'exploitation des horodateurs pour stationnement payant sur voirie, du parking souterrain de 250 places situé place Clémenceau ainsi que le parc en enclos situé place Foch.

Par délibération en date du 15 octobre 2015, le conseil municipal de la ville de Beauvais a décidé d'étendre le plan de stationnement sur voirie avec l'acquisition de 54 horodateurs supplémentaires.

Par conséquent, il convient de conclure un avenant au contrat de délégation de service public afin d'intégrer les éléments suivants :

- La ville de Beauvais prend en charge directement la fourniture des horodateurs supplémentaires. Elle réalisera à ses frais les travaux de premières installations (préparer les emplacements, scellées des horodateurs, mise en place des signalisations verticales et horizontales).
- Ces appareils seront remis au délégataire par la collectivité.
- Le délégataire se chargera de la pose des horodateurs contre rémunération par la collectivité.
- Le délégataire assurera la gestion de l'ensemble des nouveaux équipements et emplacements.
- La ville de Beauvais versera au délégataire une rémunération complémentaire de 290 euros HT par horodateur supplémentaire, soit un montant total pour l'année 2016 de 5.660 euros HT.

Il est proposé au conseil municipal :

- d'approuver les termes de l'avenant 5, ci-joint,
- d'autoriser madame le maire ou l'adjoint délégué à signer cet avenant.

La commission consultative des services publics locaux, réunie le 18 janvier 2016, a émis un avis favorable.

La commission «Circulation, transport, stationnement», réunie le 18 janvier 2016, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité, avec 8 voix contre, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

## 18 – AVENANT N° 5 A LA CONVENTION D'EXPLOITATION DU STATIONNEMENT PAYANT EN OUVRAGE ET SUR VOIRIE

M. DORIDAM Cette délibération concerne toujours cette convention existante qui nous lie encore pour un an avec Indigo Infra France. A la différence de la précédente, elle a une incidence financière puisque cet avenant n° 5, en 12 ans ce n'est que le 5ème avenant qui sera signé sur cette D.S.P., a pour objet de tenir compte de ce changement qui est intervenu aujourd'hui même, à savoir l'extension du stationnement résidentiel à l'ensemble des boulevards. A partir du moment où nous avons un délégataire pour l'existant, il faut lui confier aussi la gestion des horodateurs et des places de stationnement y afférents. L'incidence sera de 2 ordres, vous voyez qu'on est très transparents. D'une part, un remboursement sur facture à hauteur de 5 400 € pour les frais de pose des nouveaux horodateurs que nous avons en stock et qui ne nécessitaient pas de nouvelles dépenses, 100 € par appareil, et que nous mettons à disposition du délégataire et dont nous conservons la propriété. D'autre part, une rémunération complémentaire, à partir du moment où sa zone de travail est étendue et qu'il y a plus de places à gérer, 15 660 € très exactement, soit 290 € par horodateur, en contrepartie de l'entretien et de la gestion des places supplémentaires. La proposition est d'autoriser Madame le Maire à signer cet avenant qui porte le numéro 5.

M. NARZIS On va essayer de détendre l'atmosphère, en tous cas de la maîtriser. Vous connaissez notre opposition à l'extension du stationnement payant à l'ensemble du centre-ville. Nous vous avons proposé, lors du Conseil Municipal du 15 octobre dernier, une solution alternative, à savoir la création de zones bleues. Cette idée aurait dû faire plaisir à notre collègue Jean-Marie JULLIEN qui le réclamait encore tout à l'heure, puisque nous avons formulé une contre-proposition, mais il est plus simple de demander une contre-proposition que de réfléchir à cette contre-proposition. La zone bleue aurait permis de favoriser la rotation des véhicules tout en étant moins coûteuse à mettre en œuvre, notamment en évitant l'achat quand même de 54 horodateurs. Nous réaffirmons ce soir que la généralisation du stationnement payant est une mauvaise mesure. Elle est néfaste à l'activité commerciale du centre-ville et s'avère profondément injuste pour les Beauvaisiens qui, une fois encore, doivent mettre la main au porte-monnaie après avoir subi une augmentation des tarifs de stationnement l'année dernière, l'explosion des tarifs de cantine scolaire l'année précédente, et la création d'une taxe sur les ordures ménagères également l'année précédente. C'est pourquoi, Madame le Maire, vous comprendrez notre opposition à ce rapport.

M. DORIDAM Je vais apporter quelques réponses. On ne va pas refaire le débat sur le stationnement, on l'a eu en ce qui concerne l'extension du stationnement payant la dernière fois. Il faut que vous sachiez que l'on reste une des villes les moins chères de France dans nos strates de population. Il faut que vous sachiez aussi que le prochain rapport qui vous proposera de lancer une nouvelle D.S.P. intégrera une réflexion sur la zone bleue puisque, je l'avais indiqué lorsqu'on avait parlé de l'extension du stationnement payant, il y a une réflexion globale sur le stationnement en ville, dans le centre-ville, dans le cadre du P.D.U. Ce P.D.U. prévoyait cette extension de la zone payante mais ne fermait pas la porte au reste de la réflexion. Et d'autant plus que nous sommes bien conscients aussi, vous en aviez fait argument et ça m'étonne que vous ne l'ayez pas rappelé ce soir, qu'effectivement on manque un peu de parkings relais pour compléter cette offre et que, je vous l'ai dit, on a pris une décision, on l'assume, mais ce n'est pas une décision point barre. La prochaine D.S.P. intégrera aussi ces éléments de réflexion, ce sera l'objet du rapport 19.

MME LE MAIRE Très bien, on passe au vote. Pardon, Madame ITALIANI ?

MME ITALIANI J'ai lu le papier que vous nous aviez mis sur le bureau. C'est marqué « afin de réaliser, vous voulez faire un diagnostic global de la politique de stationnement en vue de proposer des améliorations ». C'est la 19, je parle bien de la 19.

M. DORIDAM On n'y est pas encore !

MME ITALIANI Non, on n'y est pas encore mais je l'ai lue. « Afin de proposer des améliorations pour le stationnement », alors je me suis demandé quand même il y a un petit souci d'organisation. Vous voulez réaliser un audit, un diagnostic et vous mettez déjà 54 horodateurs. Est-ce qu'il n'est pas possible d'attendre d'avoir le résultat de ce diagnostic avant de proposer les horodateurs ?

M. DORIDAM J'ai apporté un élément de réponse. Dans le P.D.U., cet élément de réponse sur l'extension du stationnement résidentiel et payant a été un des facteurs de la décision, puisque ce sont les premières conclusions de cette étude. Je ne me trompe pas Jean-Luc ? C'est quelque chose qui avait été fait il y a 4 ans. Il y a 3 ans qu'on dit que ça doit commencer par là, ça commence par là, mais la réflexion ne s'arrête pas là aujourd'hui pour autant.

MME ITALIANI Et je voulais savoir, dans les nouvelles rues où seront posés ces horodateurs, est-ce que les habitants auront la gratuité du stationnement ?

M. DORIDAM Non. Qui dit stationnement résidentiel, vous l'avez voté la dernière fois, en tous cas nous avons pris la responsabilité de le voter, il y a un tarif résident que nous avons abaissé à 5 € pour la première voiture, à 10 € pour la deuxième voiture, autorisant un deuxième véhicule ce qui n'était pas le cas avant. Sachant que si l'on regardait par exemple, on parlait de Dieppe tout à l'heure, c'est 70 € par mois. Il y a des différences de prix, on a choisi, nous, d'abaisser. Amiens l'avait déjà fait avant en l'abaissant, je crois qu'à un moment donné il faut savoir ce qu'on fait. Franchement, la gratuité aux résidents ce n'était pas totalement possible mais ramenée à 5 €, on a quand même des tarifs qui défient pas mal la concurrence.

MME THIERRY Je réside justement en centre-ville en zone verte. J'ai fait comme tout bon citoyen, je suis allée chercher ma carte que j'ai mise dans ma voiture. La problématique, c'est que pour trouver les zones vertes j'ai été obligée pour pouvoir me garer, en rentrant de l'hôpital ce matin, de faire 3 fois le tour du pâté de maison, c'est-à-dire rue Saint-Laurent, rue Jules Ferry, le boulevard, revenir par la rue Guy Patin avant de pouvoir trouver une place ! Ça veut dire que j'ai des difficultés à trouver une place alors que j'ai payé une carte. Quand j'ai demandé au commissariat de police ce que je pouvais faire, on m'a répondu « vous vous garer en zone rouge mais vous aurez à payer ». Je ne vois pas bien l'intérêt d'aller prendre une carte si en plus je suis obligée d'aller payer en zone rouge.

M. DORIDAM Le stationnement résidentiel est en zone verte, tout ce qui n'est pas en zone rouge est marqué aujourd'hui. On a un problème de marquage parce qu'avec le temps qu'il fait il y a du marquage qui n'a pas pu être fait sur l'extension de la zone verte. Tout ce qui n'est pas zone rouge est zone verte, en ce qui concerne l'intra boulevard.

MME LE MAIRE Madame THIERRY, c'est le premier jour, je pense qu'il faut un peu de patience mais j'imagine que dans quelques jours tout le monde aura repris ses marques.

MME THIERRY Moi je voudrais savoir, supposez que j'arrive à me garer, je me gare en zone rouge, je vais prendre un PV parce que je n'aurai pas mis d'horodateur. A l'heure actuelle, c'est vrai qu'il y a énormément de voitures, je ne sais plus comment vous appelez les voitures qui sont en stationnement dans le secteur de toutes façons, il devrait y avoir un peu plus de policiers qui passent parce qu'il y a un trafic de voitures et des voitures immatriculées 14-95-93, qui sont là en permanence pendant des mois, qui ne sont pas retirées. Ces voitures-là nous empêchent de pouvoir nous garer convenablement.

M. DORIDAM Il y a des signalements qui sont à faire à la police municipale. J'avais précisé aussi au dernier Conseil Municipal qu'un arrêté va être pris pour limiter à 48 heures le stationnement indu des véhicules ventouses. Et ça, ça devrait changer aussi les habitudes. Je sais qu'il y a des observations de véhicules, on en est bien conscients. Là, il va falloir trouver des solutions pour qu'il y ait des contrôles un peu plus fermes. Mais je rappelle encore une fois, le stationnement résidentiel, la carte de résident n'est pas sur le stationnement zone rouge, la zone rouge ça reste payant à l'unité, au ticket. La carte, c'est sur les zones vertes. Mais sur les voitures, il faut les signaler. A chaque fois qu'il y a eu des véhicules signalés, nobody's perfect, ça ne dure pas des mois. C'est valable à la fois dans le centre-ville et dans les quartiers aussi, quand on va en visite de quartier et autres, quand on passe en revue les numéros, on s'aperçoit que dans les délais qui sont impartis il y a quand même des enlèvements de véhicules.

M. VIGUIER deux remarques. La première, pour bien préciser les choses sur la nouvelle réglementation du stationnement en centre-ville, dorénavant pour les résidents du centre-ville et pour les salariés du centre-ville, ça reste payant au même tarif dans les zones rouges,

M. DORIDAM En zone rouge oui, la zone rouge ne bouge pas.

M. VIGUIER Et dans les zones vertes, ça devient payant à hauteur de 5 € par mois, là où c'était gratuit jusqu'à présent.

# SÉANCE DU 1 FÉVRIER 2016

M. DORIDAM Pour les résidents.

M. VIGUIER Oui mais là où c'était gratuit jusqu'à présent. Puisque les zones vertes par extension sont essentiellement des zones qui étaient gratuites auparavant et qui deviennent payantes maintenant, par l'intermédiaire de cette carte mensuelle de stationnement qui coûte 5 €. Que les choses soient précisées parce que sinon ça va bientôt être un cadeau qui a été fait aux résidents du centre-ville. Deuxième chose, qui n'a pas de rapport direct mais qui a trait au stationnement. Je voudrais tout de suite émettre une remarque sur probablement un futur projet de stationnement qui a été évoqué par vos soins, et c'est votre choix, dans la presse, et je pense essentiellement par l'intermédiaire de votre maire-adjoint Jean-Luc BOURGEOIS. N'y voyez, cher Jean-Luc BOURGEOIS, rien de personnel dans ce que je vais dire maintenant, parce qu'il n'y a jamais rien de personnel dans mes propos ! J'essaie d'y mettre un peu de contenu politique mais absolument pas d'affect personnel. On s'aime beaucoup par ailleurs, cher Jean-Luc BOURGEOIS ! Toujours est-il que j'ai lu récemment dans la presse, et nous nous y étions nous-mêmes bien sûr intéressés notamment dans la préparation des échéances municipales de 2014, que vous aviez une réflexion et des projets pour le site de l'ancienne prison.

M. VIGUIER (suite) C'est évidemment un site sensible puisqu'il est sur la ceinture de boulevards et donc à proximité immédiate de ce que l'on qualifie habituellement d'hyper-centre de Beauvais. J'ai donc vu que vous y envisagiez notamment, et pour le reste on aura largement le temps d'en parler, d'y mettre un petit peu de stationnement là où objectivement nous, nous pensions que nous pouvions probablement en mettre beaucoup, y compris en utilisant le flanc de coteaux qui sépare le bas de l'ancienne prison et la rue de Calais, y compris peut-être du parking en silo, c'est en tous cas là-dessus que nous nous étions plutôt engagés auprès des Beauvaisiens. Je suis un peu plus inquiet, ou en tous cas très circonspect, lorsque je lis qu'on y mettrait 80 places de stationnement, qui auraient notamment comme vertu première de remplacer à terme les 200 places de stationnement qui aujourd'hui, c'est vrai, enlaidissent le boulevard Amyot d'Inville, et que je pense nous avons tous à cœur un jour de réaménager pour relavoriser les berges du Thérain. Je crois qu'on est tous d'accord pour considérer que c'est un très bel axe Amyot d'Inville, qui mérite véritablement aujourd'hui d'être revalorisé, et cela passerait probablement par une réduction, peut-être même une disparition des espaces de stationnement qui aujourd'hui sont comptabilisés, je veux bien le croire, à hauteur d'à peu près 200 véhicules qui s'y stationnent quotidiennement. Mais envisager, à la périphérie immédiate de l'hyper-centre, de remplacer à terme ces 200 places de stationnement par 80 places, c'est vraiment ce que j'ai lu dans au moins deux articles. Mais si, mais si ! Mais si ! Ce n'est pas grave, Madame le Maire. Remplacer 200 places qui seraient supprimées par 80 créations, je crains qu'une nouvelle fois on soit un peu à côté de la plaque et qu'on rende encore plus difficile l'accès et la pratique du centre-ville, dont on sait bien qu'aujourd'hui c'est un des handicaps majeurs du centre-ville et de ses commerces, objectivement. On a du mal à accéder au centre-ville et surtout on a beaucoup de difficultés à s'y stationner. Et on a beaucoup de mal à y travailler aussi, cher Benoît MIRON. C'est vrai, c'est compliqué pour les salariés du centre-ville, qu'ils soient dans les administrations ou dans des commerces. Et on sait bien que ce sont beaucoup de salariés qui se garent boulevard Amyot d'Inville. Si demain on remplace 200 places de stationnement par 80 nouvelles, bien placées sur le site de l'ancienne prison, je pense que le compte n'y sera pas et qu'on aura par là même rendu encore plus difficile la vie du centre-ville et l'attractivité du centre-ville, notamment dans sa dimension commerciale. Je voulais à cet instant, Madame le Maire, et parce que vous avez souhaité ouvrir les vannes de la communication sur ce sujet ces dernières semaines en autorisant un certain nombre d'articles dans la presse locale, vous faire ce soir cette remarque, sans grande solennité, mais pour vous dire que ça serait sans doute à mon avis une mauvaise opération que de remplacer 200 places de stationnement, à proximité immédiate du centre-ville et de l'hyper-centre, par simplement 80 places de stationnement. Il faudra véritablement que nous imaginions ensemble ce que pourrait être le devenir du site de l'ancienne prison, pour en faire finalement le projet le plus utile pour Beauvais et tout particulièrement pour son centre-ville.

MME LE MAIRE De toutes façons Monsieur VIGUIER, quels que soient les projets des uns ou des autres, cela passe par la décision de l'Etat de vendre et du prix de vente de l'Etat. Tant que je n'ai pas cette information-là, tous les projets peuvent être de la politique fiction. Et j'ose espérer que j'aurai un prix de vente raisonnable. Mais peut-être pourriez-vous nous aider ! Sur le prix de vente vous comprenez.

M. VIGUIER Très franchement, j'ai beau être un militant socialiste, et vous savez que je suis un militant socialiste, ce n'est pas moi qui vais appeler le remplaçant de Madame TAUBIRA pour lui demander s'il peut nous faire un prix sur le site de cette prison. Enfin ça ne se passe pas comme ça Madame le Maire !

MME LE MAIRE Ce sont les Domaines.

M. VIGUIER Franchement, je ne vais pas vous aider particulièrement sur ce sujet-là. Je comprends la boutade, c'est une façon de ne pas répondre à l'interrogation que j'ai posée sur le devenir du site et le fait de devoir faire plus attention que vous ne l'avez fait jusqu'à présent au stationnement à proximité immédiate de l'hyper-centre. Parce qu'on sait bien que quand c'est plus éloigné ça ne fonctionne pas ! Comme c'est le cas sur Hyper U depuis maintenant 6 ou 7 ans où ces parkings restent désespérément vides.

M. MIRON Vous m'avez interpellé et je ne peux pas laisser dire que j'ai des difficultés. Ça fait 8 ans que je travaille en ville, que je suis commerçant sur la place, si, si vous avez dit que j'avais des difficultés à stationner, que je connaissais bien le problème, que j'avais des difficultés. Ecoutez-moi !

MME LE MAIRE Monsieur VIGUIER, le dialogue ne se passe pas comme ça ! Vous avez fait une intervention, permettez que Monsieur MIRON réponde.

M. MIRON Ça fait 8 ans que je travaille en ville avec une équipe de 4 personnes. Je vous donne l'exemple. On n'a pas de problèmes pour stationner parce qu'on a aussi pris les bonnes mesures. On a des parkings aux extrémités et on a aussi compris une chose, c'est que les places en centre-ville, qui par exemple étaient gratuites et qui vont passer en zone verte, ce sont des places pour nos clients. Il faut aussi que les gens qui travaillent en ville, les commerçants, ceux qui travaillent dans l'administration, comprennent qu'une place en ville c'est 80 visiteurs potentiels en une journée. La mesure qu'on vient de prendre d'étendre les zones vertes et du coup que ce soit payant, c'est aussi libérer de la place pour nos clients, pour aussi redynamiser le centre-ville. Trop de places en centre-ville, je prends l'exemple de square Dévé, les places gratuites. Le square Dévé est rempli de gens qui travaillent dans les commerces, non pas de gens qui viennent consommer. Aujourd'hui, on est en train de dire à nos clients « allez-vous garer à Saint Quentin il y a de la place », alors que ce n'est pas ça l'objectif. Ce serait que nous qui travaillons en ville et ceux qui sont dans les administrations, il y a quand même des gratuits-bus qui sont mis en place tous les quarts d'heure pour justement nous amener à différents points pour être le plus proche de nos lieux de travail. Il y a aussi une chose qui est très importante, c'est que cette mesure on ne l'a pas prise comme ça, on a travaillé aussi avec l'Union des commerçants. L'Union des commerçants était aussi favorable. Aujourd'hui, beaucoup de commerçants sont favorables. Une autre chose, un petit guide a été réalisé, a été distribué dans tous les commerces pour bien expliquer la mesure et l'objectif n'est pas de faire payer les gens, non. L'objectif est de faire gagner de la place pour que nous on puisse, en tant que commerçants, avoir de la place pour nos clients, tout simplement.

M. VIGUIER Je suis d'accord avec ce qui est évoqué comme objectif par Benoît MIRON. Nous sommes d'accord, on l'a d'ailleurs toujours dit. Oui à la mobilité et à la rotation des véhicules. C'est clair, les voitures ventouses, qu'elles soient celles des commerçants, des salariés, des riverains, ou parfois de gens qui viennent se stationner sur les premiers emplacements et puis qui prennent le train et qui reviennent en fin de semaine, tout ça ce n'est pas bon pour le centre-ville, ce n'est pas bon pour ses commerces, pour la vie quotidienne de notre centre-ville. Simplement nous, nous voterons contre ce rapport-là parce que nous avions préconisé une proposition alternative, un contre-projet, ça a été rappelé tout à l'heure par Grégory NARZIS, à savoir l'instauration d'une zone bleue qui permettait tout autant, on y vient dans toutes les villes et on y revient souvent dans beaucoup de villes, une zone bleue qui permet la même rotation sans taxer les usagers du centre-ville, puisque ils savent que quand ils se stationnent, c'est 1h30 ou 2h, ça dépend des zones bleues des villes, maximum. Et ensuite, il faut qu'ils partent. Ceux qui viennent à la journée savent bien qu'ils ne vont pas 6 fois, 7 fois aller changer leur disque.

M. VIGUIER (suite) Ça, vous le faites une demi-journée mais après vous ne le faites plus, surtout quand vous êtes dans un commerce, etc., dans une administration, vous ne pouvez pas quitter votre bureau pour dire « je vais tourner mon disque ». On sait très bien qu'on pouvait mettre en place ce système de rotations, sans taxer les automobilistes et les usagers du centre-ville. C'est la raison pour laquelle nous vous avons proposé ce contre-projet. Mais on n'a pas eu un long débat avant, ce n'était pas juste pour vous énerver, c'était juste parce qu'il nous

## SÉANCE DU 1 FÉVRIER 2016

semblait qu'on pouvait joindre l'utile à l'agréable, c'est-à-dire l'utile c'est la rotation et l'accessibilité du centre-ville et l'agréable c'était de ne pas alourdir la taxation dont sont victimes les Beauvaisiens.

MME LE MAIRE Très bien, on passe au vote. Il y a 6 votes contre. Mesdames ? 8 votes contre. et 36 pour. Le rapport est adopté à la majorité avec 8 voix contre.



# SÉANCE DU 1 FÉVRIER 2016

## DÉLIBÉRATION N°2016-48

### (RAPPORT RÉF 2016-48)

#### Lancement de la procédure de renouvellement du contrat d'exploitation du stationnement payant en ouvrage et sur voirie

Monsieur Jacques DORIDAM, Conseiller Municipal

Par délibération en date du 17 décembre 2004, le conseil municipal a confié, au terme d'une procédure de délégation de service public, la gestion du stationnement payant à l'entreprise VINCI devenue INDIGO, avec échéance au 31 décembre 2016.

De manière à assurer la continuité du service public au 1er janvier 2017, il convient de lancer dès à présent une procédure de renouvellement du contrat d'exploitation du stationnement payant en ouvrage et sur voirie sur le territoire de la ville de Beauvais.

Conformément aux dispositions du plan de déplacement urbain voté par la communauté d'agglomération du Beauvaisis, la ville de Beauvais a entamé une réflexion sur l'évolution du stationnement en centre-ville qui sera prise en compte dans la future délégation.

Considérant cette perspective, la ville a confié au cabinet ESPELIA une prestation d'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) afin de réaliser un diagnostic global de la politique de stationnement en vue de proposer des améliorations, en lien avec les objectifs sociaux, économiques et financiers de la collectivité.

Dans le cadre de ses prestations, le cabinet ESPELIA a produit un état comparatif des différents modes de gestion, mettant en évidence les avantages et les inconvénients de chacun.

Le rapport joint à la présente délibération conduit à envisager un mode de gestion délégué de type contrat d'affermage.

Le rapport a été soumis pour avis aux membres de la commission consultative des services publics locaux (CCSPL) le 18 janvier 2016. La CCSPL a émis un avis favorable sur le principe de la délégation de service public ayant pour objet l'exploitation du service de stationnement payant de la ville de Beauvais sur voirie et en ouvrages et enclos.

Le rapport a également été soumis pour avis aux membres du comité technique (CT) le 19 janvier 2016. Le comité technique a émis un avis favorable sur le principe de la délégation de service public ayant pour objet l'exploitation du service de stationnement payant de la ville de Beauvais sur voirie et en ouvrages et enclos.

Conformément aux dispositions de l'article L1411-4 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal doit se prononcer sur le principe même de déléguer la gestion et l'exploitation du stationnement payant en ouvrage et sur voirie dont les principales caractéristiques actuelles sont précisées dans le rapport en annexe.

La durée de la future délégation serait fixée à six (6) ans à compter de la notification du contrat au titulaire.

Conformément à l'article L1411-5 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal doit désigner en son sein une commission chargée de l'ouverture des plis contenant les candidatures ainsi que les plis contenant les offres des candidats susceptibles d'être retenus comme délégataire du service public.

Cette commission est composée du maire ou de son représentant, président, de cinq membres titulaires et cinq membres suppléants de l'assemblée délibérante élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste. Le comptable de la collectivité et un représentant de la direction de la concurrence siègent également à la commission avec voix consultative.

Il est donc proposé au conseil municipal :

- d'approuver le choix du mode de gestion déléguée sous la forme d'une délégation de service public ayant pour objet le stationnement payant de la ville sur voirie et en ouvrages et enclos ;
- d'approuver les caractéristiques des prestations que doit effectuer le délégataire telles que définies dans le rapport annexé à la présente délibération ;
- d'approuver la durée de la convention fixée à 6 ans ;
- d'approuver que le délégataire soit chargé de la reprise et de l'amortissement de la valeur résiduelle des investissements réalisés dans le cadre du précédent contrat ;
- de désigner les cinq membres titulaires et cinq membres suppléants de la commission d'ouverture des plis ;
- d'autoriser madame le maire ou le conseiller délégué à engager et conduire la procédure de délégation de service public, à se prononcer sur la recevabilité des candidatures et à établir une liste des candidats admis à faire une offre ;
- d'autoriser madame le maire ou le conseiller délégué à envoyer les dossiers de consultation aux candidats admis à concourir et à réunir la commission de délégation de service public afin d'examiner, comparer et classer les offres des candidats ;
- d'autoriser madame le maire ou le conseiller délégué à engager les négociations conformément à l'article L.1411-5 du Code général des collectivités territoriales, après avis de la commission de délégation de service public, dans le respect des principes d'égal accès des candidats à la commande publique ;
- de confier à madame le maire ou le conseiller délégué le soin de préparer le rapport final et l'adresser à l'assemblée délibérante.

La commission «Circulation, transport, stationnement», réunie le 18 janvier 2016, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité avec 1 abstention(s), avec 7 voix contre, décide d'adopter le rapport ci-dessus. A l'unanimité, monsieur Benoit Miron, monsieur Pierre Michelino, monsieur Jean-Luc Bourgeois, monsieur Olivier Taboureux et monsieur Grégory Narzis sont élus membres titulaires, et madame Salima Nakib, madame Cécile Parage, monsieur Antoine Salitot, monsieur Arnaud de Sainte Marie et madame Anne Roubi-Geffroy sont élus membres suppléants.



# SÉANCE DU 1 FÉVRIER 2016

## 19 – LANCEMENT DE LA PROCEDURE DE RENOUELEMENT DU CONTRAT D'EXPLOITATION DU STATIONNEMENT PAYANT EN OUVRAGE ET SUR VOIRIE

**M. DORIDAM** Maintenant il faut prévoir la suite. On a eu les 2 avenants à la D.S.P. existante, maintenant il faut savoir ce que l'on va faire par la suite pour la continuité du service et l'exploitation de ce stationnement dans la ville. Comme vous le savez, je l'ai dit tout à l'heure et je l'avais dit la dernière fois aussi, dans le cadre du déplacement urbain on a un assistant à maître d'ouvrage qui nous aide et nous conseille sur le stationnement et on lui a demandé un rapport, vous l'avez eu sur vos tablettes ou dans vos dossiers, pour savoir si nous devons replonger sur une D.S.P. ou passer à un autre système. Alors, qu'est-ce qu'on trouve dans ce rapport ? Il commence déjà par rappeler ce que fait le délégataire actuel, qui gère les places payante sur la voirie dans les parcs Clémenceau et Foch, qui gère les abonnements pour les parcs, les places gratuites dans le secteur où le stationnement gratuit est limité à 40 minutes et qui est géré aussi par horodateur, c'est le secteur de la mairie place Jeanne Hachette, bien sûr l'entretien, la maintenance des équipements, des horodateurs, nettoyage entretien des parcs en ouvrage, c'est Foch et Clémenceau, s'occupe d'accueillir et de renseigner les usagers. En dehors des horaires de présence de ses agents, il met en place une organisation d'astreinte et intervient dans les parcs. Il assure la gestion administrative et financière de la collecte des 2 parcs et sur la voirie pour le compte de la ville, puisque ce qui est rapporté sur la voirie est encaissé par la ville. A titre indicatif, 302 000 € T.T.C. en 2013 mon cher Jean-Marie. Ce rapport rappelle aussi les différents tarifs pratiqués, je ne les rappelle pas, vous les connaissez, on en a parlé tout à l'heure, on n'est pas forcément d'accord sur la hauteur, en tous cas il y a toute une gamme de tarifs. Ce tarif, je vous le rappelle, ne relève pas du délégataire, mais là encore est une compétence du Conseil Municipal qui fixe les tarifs. L'économie actuelle du service. En 2014, c'est très simple, c'est 418 920 € de recettes et 368 642 € de charges d'exploitation. Le rapport conclut aussi ce constat de l'existant, en rappelant qu'à partir de leur diagnostic il y a des orientations que nous souhaitons voir prendre à l'avenir pour le service, que ce soit D.S.P. ou ailleurs. C'est d'abord l'amélioration de la cohérence des moyens de paiement, gérer les pièces paybyphone c'est bien mais je crois que la carte bleue à un moment donné ça serait aussi un mieux. C'est moderniser les équipements, tous les systèmes de gestion, les dispositifs d'information et de communication, on parle de capteurs au sol pour renseigner les usagers aussi sur cette rotation justement. C'est aussi améliorer le rendement du stationnement payant sur la voirie, si on fait la moyenne du vert et du rouge, on est dans un taux extrêmement faible, autrement dit les usagers sont très loin de s'acquitter de ce qu'ils doivent. En général, ils paient 1h50 sur les 8 à 9 heures de stationnement, donc on a quand même un problème de rentabilité. On considère en France qu'une moyenne basse c'est 3-4, grosso modo on paie 1h50 sur les 8 qui sont payantes sur la ville, donc là on a un problème. Et puis, c'est aussi prévoir une redevance d'occupation du domaine public, ce qui n'est pas le cas de la D.S.P. actuelle, qui va permettre d'avoir à la ville une recette supplémentaire.

Le rapport nous intéresse aussi par ses réflexions sur le mode de gestion. Schématiquement, le parking, le stationnement c'est un service industriel et commercial, c'est considéré comme ça par la loi. Il y a 2 modes de gestion : la gestion publique directe, c'est-à-dire créer une régie au sein de nos services avec tous les moyens humains, techniques et financiers ; la seconde c'est la gestion privée externalisée, sous diverses formes. Ce n'est pas simplement un gros mot, il y a des concessions, des affermages, une régie intéressée ou encore un contrat de Délégation de Service Public. Qu'est-ce qu'il nous dit sur la régie, ce rapport par rapport au stationnement ? Principal intérêt, c'est la souplesse qu'elle permet pour tout changement de service. Le zonage des tarifs, on change les tarifs comme on veut, le lendemain ça peut être appliqué, le zonage c'est la même chose, sans avoir à faire ce que l'on a fait, c'est-à-dire à voter des avenants comme nous l'avons fait. Ça représenterait, grosso modo chiffre-t-il, peut-être une économie de 5 % sur la marge versée au prestataire, pas plus, par rapport à la D.S.P. actuelle.

**M. DORIDAM (suite)** 4 gros inconvénients : le premier, c'est supporter intégralement le risque d'exploitation de tous les investissements des nouveaux ouvrages éventuels, des travaux lourds de rénovation ; le deuxième, d'acquérir le savoir-faire nécessaire à une activité qui nécessite des compétences techniques bien spécifiques et que nous n'avons pas pour le moment. Un exploitant les a parce que de par son métier, quand on voit les gens qui sont candidats ou qui

seront candidats ou qui travaillent sur cette D.S.P. c'est quand même des groupes qui sont bien spécialisés. Le troisième, c'est que nous n'avons peut-être pas la taille suffisante pour réaliser des économies d'échelle, que peuvent réaliser les exploitants privés en termes de contrat de maintenance, de mutualisation des astreintes, de services et de conseils techniques, sauf à avoir une taille et c'est le cas par exemple de Nice qui a repris en régie directe son stationnement, de plusieurs centaines de milliers d'habitants. Pour avoir un parc bien plus important aussi que le nôtre, il faut arriver pour le faire avec des infrastructures techniques que l'on n'a pas. Quatrième, il faut un délai assez important pour créer une régie, car une voirie est considérée comme un service public administratif, alors que le stationnement dans les parcs Clémenceau et Foch est considéré comme un service public industriel et commercial. Ça veut dire qu'il faudra voter un double budget annexe avec des statuts différents à diriger, juridiquement ce sera aussi nécessaire de nommer un conseil d'exploitation, un directeur, on est vraiment loin d'une régie que l'on peut intégrer comme ça, d'un coup de cuillère à pot. Et ça c'est la loi, et il y a eu des rappels qui ont été faits récemment à des collectivités qui en souhaitant passer en régie se sont aperçues de ces contraintes et y ont renoncé justement pour ces contraintes. Je crois que vous avez compris que les raisons qui conduisent notre A.M.O. à nous proposer d'opter pour une gestion privée. Encore faut-il savoir de quel type de gestion privée on parle. Le rapport annexe passe 3 grands modes de gestion envisageables dans ce cadre-là : le marché public, une régie intéressée, une Délégation de Service Public. Il déconseille formellement le premier, notamment parce qu'en dépassant a priori le seuil de 200 00 € aucune négociation n'est possible avec les candidats qui soumissionneront, et le risque commercial sera toujours assumé totalement par la ville. Il déconseille aussi la régie intéressée, là encore parce que la ville doit supporter les risques financiers liés encore à l'exploitation commerciale, que les collectivités, d'ailleurs on l'a constaté dans de nombreuses villes, c'est ce que je disais tout à l'heure, ceux qui ont fait machine arrière, rechignent aussi à cette formule parce qu'il y a une jurisprudence qui est tombée ces derniers mois puisque ces régies intégrées ont été requalifiées en marchés publics, soit par le contrôle de légalité, autrement dit par le Préfet avant qu'on fasse la signature, soit après le passage de la Chambre Régionale des Comptes, qui a sanctionné et a demandé des passages beaucoup plus arbitraires. Il reste donc, si on choisit la solution de concéder au privé, la Délégation de Service Public. Là encore, il y a plusieurs variantes. On nous conseille la D.S.P. de type affermage avec îlots concessifs. Ilots concessifs, ça veut dire que le financement de la modernisation et de l'extension Foch-Clémenceau est à la charge du délégataire et non pas de la ville. Ça c'est déjà une garantie apportée pour qu'on n'ait pas tous ces investissements à prendre sur nos budgets. En résumé, il dit que le bon choix à faire est celui de Délégation de Service Public et il en donne 7 bonnes raisons. Le partage des responsabilités, l'exploitation se fait aux risques et péril du délégataire, comme pour les transports, et nous conservons les droits fondamentaux pour le fonctionnement du service, là encore comme pour les bus. Deuxièmement, outre les contraintes techniques, les obligations réglementaires administratives, juridiques et pénales, deviennent de plus en plus lourdes avec les contraintes réglementaires nationales et européennes, de plus en plus sévères qui sont assumées dans ce cas-là par le délégataire et nous restons maîtres de la stratégie d'investissement. C'est-à-dire que demain si on veut construire un parc complémentaire et le confier à la gestion c'est nous qui décidons, ce n'est pas lui qui va nous imposer ses vues.

**M. DORIDAM (suite)** Troisième point, contrainte technique technologique à la charge du délégataire, on n'a pas forcément le savoir-faire. 4, il y a des économies non négligeables, quoi qu'on puisse en croire. Celles que l'on peut faire en s'appuyant sur un opérateur qui assure des services équivalents dans les régions souvent proches de notre territoire et qui permet réellement de réduire les coûts. 5, le versement d'une redevance d'occupation du domaine public permet à la ville de conserver directement une partie des recettes collectées sur la voie, ça c'est quelque chose qui n'existait pas et qui sera dans la prochaine D.S.P., si nous choisissons la D.S.P. 6, les investissements nécessaires à la bonne qualité du service sont portés et financés par le délégataire. Et 7, une D.S.P. c'est aussi mon cher Jean-Marie des engagements budgétaires contractuels en régie, qu'on le veuille ou non, on le voit pour l'Espace et autres, on assume le coût a posteriori et on verse sur les budgets le déficit, ou on partage le bénéfice, en général ce n'est pas souvent le cas. Dans le cadre d'une D.S.P., le coût est contractualisé sur la durée de la D.S.P., si elle doit évoluer, ce qui est prévu malgré tout dans le contrat, c'est une décision de l'Assemblée et on n'est pas mis devant le fait accompli au bilan comptable. Je peux vous garantir que tous ces points figureront noir sur blanc dans le cahier des charges qui sera remis aux

## SÉANCE DU 1 FÉVRIER 2016

candidats si vous votez la D.S.P. J'ai été peut-être un peu long mais j'ai donné ces explications. Ce que je vous propose maintenant c'est d'approuver ce choix de gestion déléguée sous la forme d'une Délégation de Service Public ayant pour objet le stationnement payant de la ville sur voirie en ouvrage et en clos, c'est-à-dire tel que d'habitude ; d'approuver les caractéristiques des prestations que doit effectuer le délégataire, telles que définies dans le rapport annexe que je vous ai résumé en 7 points ; d'approuver la convention qui sera signée pour 6 ans et non plus sur 12 ; d'approuver que le délégataire reprenne à son compte aussi, c'est prévu dans le texte, une valeur résiduelle d'investissement dans le cadre de la délégation qui se termine, grosso modo il faut qu'il reprenne 13 000 € ; et de valider l'ensemble des autorisations que vous avez lues en détail sur la délibération, qui vont permettre à Madame le Maire ou à l'élu délégué d'engager la procédure jusqu'au rapport final et au choix du délégataire, qui sera soumis là encore au vote du Conseil Municipal. Madame le Maire, je voudrais vous préciser que les commissions hadoc, à la fois consultatives des services publics locaux, comités techniques et circulation stationnement, ont donné un avis favorable, respectivement les 18 et 19 janvier, et qu'il nous faut maintenant désigner aussi dans cette délibération 5 membres titulaires, 5 membres suppléants, pour siéger sous votre présidence ou l'élu délégué dans la commission d'ouverture des plis, dont le contrôle sera d'examiner, de comparer, de classer les offres des candidats et de donner son avis avant l'ouverture des négociations que vous mènerez ou que l'élu délégué mènera. Ça se passera dans la plus grande transparence et toutes les informations seront à la disposition de l'ensemble des membres de cette commission.

MME LE MAIRE Merci beaucoup pour ces explications fournies et claires.

M. NARZIS Madame le Maire, juste 2 remarques sur ce rapport. Le cabinet a fait un document qui nous paraît, de notre point de vue, assez orienté, clairement en faveur d'une gestion privée du stationnement payant, puisque sur la forme, on constate qu'on a 6 ou 7 pages qui nous expliquent, de manière d'ailleurs assez symétrique entre les avantages et les inconvénients, finalement que la gestion privée est une bonne chose. Et puis nous avons une page, juste une page, avec 2 petits paragraphes d'avantages pour la régie publique et puis le reste de la page où on nous explique que la régie publique c'est grosso modo une horreur. Parce qu'en clair, c'est un peu ça quand on lit le contenu du rapport. Moi je suis quand même assez étonné parce que vous êtes Présidente des Villes de France, donc de la fédération des villes moyennes, et je suis allé faire un tour sur ce que votre fédération dit sur le stationnement dans les villes moyennes. Je suis tombé sur un rapport et ce rapport est assez intéressant car il explique que dans la majorité des villes moyennes en France, c'est la régie municipale qui l'emporte sur le stationnement en surface.

M. NARZIS (suite) Donc je suis assez interloqué parce que je me dis que finalement, si c'est un système qui ne marche pas, pourquoi la majorité des villes moyennes l'a adopté ? C'est la première chose, je suis un peu interrogatif là-dessus. Après, sur le fond. Vous savez, depuis votre réélection, en particulier depuis un an, le centre-ville a connu énormément de bouleversements. Il y a eu l'ouverture du Jeu de Paume, il y a eu l'augmentation du stationnement payant et depuis aujourd'hui la généralisation de ce stationnement payant. On ne connaît pas aujourd'hui l'impact de l'ensemble de ces mesures sur l'attractivité commerciale du centre-ville. On ne saura ça que dans 2-3 ans, voire 4 ans. En tous cas, il faudra mener des évaluations et des études d'impact pour connaître la véritable situation. A partir de là, nous, nous pensons que la régie publique est le système le plus adapté pour permettre des corrections de tir. En clair, si nous constatons que finalement le fait de faire payer le stationnement au consommateur, et là j'entendais la remarque tout à l'heure de Monsieur MIRON, mais il y a aussi le consommateur qui paye aujourd'hui, avant il ne payait pas sur les zones qui sont aujourd'hui payantes. C'est une réalité. Si les consommateurs viennent moins dans le centre-ville de Beauvais, il faut qu'on se garde une souplesse dans 2-3 ans pour pouvoir modifier le zonage et peut-être par exemple passer en zone bleue sur les zones que vous avez rendues payantes aujourd'hui, pour faciliter et pour aider le commerce local. Je vous le dis, ce n'est pas de l'idéologie, pour nous c'est vraiment du pragmatisme, c'est de l'efficacité, on pense qu'il faut se garder une marge de manœuvre et que la D.S.P. ce n'est pas le moyen le plus efficace pour permettre ces changements, en particulier, si on veut revenir sur un système de gratuité, notamment là-dessus. Donc on pense, honnêtement, qu'il faudrait aller, en tous cas pour les 6 années à venir, vers un système de régie publique, notamment pour le stationnement en surface, en souterrain on peut le maintenir au privé, mais pour le stationnement en surface on pense que c'est ce qui sera le plus opportun pour le centre-ville.

MME LE MAIRE Juste un petit mot sur Villes de France que vous avez abordé Monsieur NARZIS. J'en ai parlé avec de nombreux collègues, ces décisions dont vous faites état, elles ont une certaine ancienneté, je ne sais pas s'ils prendraient la décision à ce jour. Et deuxièmement, vous pourrez suivre un rendez-vous que nous avons, vous aurez des documents, je vous les ferai passer si ça vous intéresse, sur la revitalisation des centres-villes sur lesquels nous travaillons beaucoup. L'ensemble de mes collègues a favorisé, dans ceux qui ont connu des succès, la piétonisation et le stationnement payant. Ces échanges que nous avons entre élus, nous essayons évidemment d'en tirer parti et de voir comment améliorer les choses. Il y a une étude assez approfondie qui est menée en ce moment dans le cadre de notre fédération sur la revitalisation commerciale et des centres-villes. C'est juste ce que je voulais vous dire au titre de Villes de France. Jacques DORIDAM va revenir sur la « souplesse » que vous avez l'air de réclamer concernant l'évolution de ce dossier.

M. DORIDAM Monsieur NARZIS, je n'ai pas l'habitude de dire les choses et de ne pas tenir ce que je dis. Je vous ai dit tout à l'heure que l'hypothèse de la zone bleue serait étudiée aussi dans le cadre de la D.S.P., ça sera parce qu'on ne se l'interdit pas non plus. Mais la souplesse, comme je vous l'ai dit aussi, la tarification et l'éventuel changement de tarification, c'est quelque chose dont il sera discuté avec les candidats à la D.S.P. lorsqu'ils se présenteront, parce que c'est quelque chose que l'on entend maîtriser aussi au Conseil Municipal et pas se corseter avec des décisions prises sur lesquelles non pas il n'est pas question forcément de revenir mais de les adapter par certains moments. Vous parliez tout à l'heure de la majorité des villes qui, dans la Fédération des Villes Moyennes, des Villes de France, ont opté pour la régie directe en stationnement voirie. C'est vrai mais pas à ce point-là car les chiffres datent, il y a eu il n'y a pas longtemps un congrès à Lille qui faisait le point et on est plutôt vers les 45 %, parce qu'il y a des villes qui ont renoncé aussi à réglementer leur stationnement de surface en voirie.

M. DORIDAM (suite) En revanche, dans toutes les communes de strate identique, voire même plus grande, où il y a des stationnements en ouvrage, les collectivités ont renoncé à séparer les 2, et dans 70 % des cas ont choisi la D.S.P., à la fois pour un cadre légal qui paraissait beaucoup plus rassurant, pour la deuxième raison aussi pour justement cette contractualisation financière qui permet d'avoir des prévisions budgétaires sur la durée de la D.S.P. et pas chaque année devoir subir et remettre au pot, comme c'est bien souvent le cas. Maintenant sur la souplesse, la D.S.P. ce n'est pas parce qu'on a fait 5 avenants en 12 ans que ce n'est pas souple. Il va falloir aussi que dans les négociations, et ça nos services l'ont fait récemment pour les transports urbains en ce qui concerne ce qu'on appelle les clauses de revoyure, il y a des souplesses qui peuvent s'introduire à condition de le vouloir, et ça, ça fait partie des négociations. Maintenant, il faut vous dire aussi que si vous voulez trouver un délégataire uniquement pour les 2 parcs de stationnement que l'on a, il n'y aura personne parce qu'on n'a même pas trouvé à un moment donné un opérateur qui voulait en réaliser un supplémentaire ici.

MME LE MAIRE Pour conforter ce que dit Jacques DORIDAM, c'est vrai que quand nous avions voulu, le mandat précédent, faire un parking souterrain sous la place Foch, personne n'avait répondu au concours, parce que tout le monde trouvait déjà à l'époque qu'il y avait trop de places de stationnement et qu'il n'y aurait aucune rentabilité pour l'entreprise. Donc là, on mène une évolution, et Jacques DORIDAM a beaucoup travaillé là-dessus et je le remercie, parce qu'il connaît le dossier sur le bout des doigts, il l'a assez bien présenté, mais il me semble qu'à peu de choses près, nous nous rejoignons dans l'analyse. Oui souplesse il y aura, pas tous les 6 mois, vous en êtes bien conscients, clause de revoyure, et il y aura des adaptations en fonction évidemment des résultats et des conséquences sur le stationnement dans notre Ville.

M. DORIDAM Je voudrais rajouter juste 2 choses. Je ne vais pas être aussi long que la dernière fois, je fais des comparaisons. Vous parliez tout à l'heure que ça dépassait l'idéologie, je le conçois bien. On va parler de Dieppe ! Ville PCF Front de Gauche, pareil, D.S.P. ; Saint-Denis même couleur politique, D.S.P., on a le Kremlin Bicêtre, chevènementiste, D.S.P. ; on a évidemment Caen, Angers, Nîmes, Tourcoing, pour les Républicains, Tourcoing dont le Maire est le vice-président chargé des transports au Conseil Régional de Nord-Pas-de-Calais-Picardie et qui était là ce matin avec nous ; Nancy ou Béthune pour l'UDI ; et puis Besançon, Bresse, Cergy-Pontoise, Le Mans ou encore Metz pour ne pas oublier le PS. Je crois que ça dépasse un peu l'idéologie. Mais il y a peut-être un paradoxe aussi, ça c'est une boutade, pour votre échiquier politique puisque vous voulez du public à tout prix, moi je ne crois pas non plus qu'un service public signifie

# SÉANCE DU 1 FÉVRIER 2016

obligatoirement avoir des agents publics, parce qu'on sait que les agents publics, la création de service, c'est toujours forcément plus d'impôts, ça c'est une chose dont on peut discuter. La deuxième chose, c'est que si on va jusque-là, alors pourquoi votre majorité politique a, en dépénalisant le stationnement dans cette fameuse loi MAPTAM, le projet, les décrets ne sont pas encore tombés, de déléguer le pouvoir au maire du pouvoir de stationnement, la possibilité d'avoir recours à des prestataires de service donc au privé, pour encaisser ce qui est aujourd'hui les PV encaissés par nos polices respectives, et de l'encaisser au nom de la collectivité, en offrant la possibilité de le concéder au privé ?

M. NARZIS Juste 2 remarques. Sur ce que vient de dire Monsieur DORIDAM, cette nouvelle mesure qui a été votée en 2014, il y a des villes qui en profitent pour repasser au stationnement gratuit, avec zone bleue, c'est le cas de Roubaix, qui a engagé une vraie réflexion, je vous conseille d'aller voir le travail qui est en cours à Roubaix, et en disant « nous on en profite pour refaire passer en gratuit le stationnement ». Donc c'est plutôt intéressant. Certes, c'est une ville de 90 000 habitants, mais comme quoi il y a des contres exemples.

M. NARZIS (suite) Alors moi je peux aussi, encore une fois on peut lister toutes les villes, il y a aussi de très grandes villes qui sont en régie, des villes plus moyennes qui sont en régie, comme COULOMMIERS, c'est une petite ville de 25 000 – 30 000 habitants, elle est en régie municipale. Moi aussi je peux faire ce genre de liste. Mais je pense que ça n'a pas d'intérêt parce que nous, quand on vous parle de régie, on vous parle de régie par rapport au cas beauvaisien, de BEAUVAIS. On ne veut pas comparer BEAUVAIS au reste des collectivités. On considère que la situation du centre-ville aujourd'hui, et notamment les changements qui sont imposés au centre-ville depuis votre réélection, impose de notre point de vue qu'on prenne un peu plus de recul sur la situation et on pense, à partir de là, que la régie donne beaucoup plus de souplesse qu'une D.S.P. Parce que je ne suis pas sûr quand même, même si vous prévoyez les zones bleues, qu'avec votre délégataire, vous arriverez par exemple à faire repasser l'extension aujourd'hui du stationnement payant en gratuit, c'est-à-dire en zone bleue, dans quelques années. Je veux bien que vous trouviez les délégataires privés plus intéressants qu'une gestion publique mais honnêtement, je ne crois pas en ça, en tous cas je n'en ai pas l'exemple.

M. DORIDAM Ce n'est pas tout à fait ce que j'ai dit et ce n'est pas tout à fait le sens du P.D.U. non plus. Simplement, c'est introduire une certaine souplesse avec la zone bleue. Mais je crois qu'à partir du moment aussi où il est prévu dans les 5 membres de la commission qu'il y ait quelqu'un de l'opposition, je pense que vous serez à même aussi d'avoir toutes les informations, et peut-être à un moment donné de nous aiguillonner si jamais on s'endort un peu sur ce qu'on peut vous promettre.

MME LE MAIRE On va voter d'abord le lancement de la procédure de renouvellement, c'est le principe. Est-ce qu'il y a des votes contre ? 7 votes contre. 1 abstention, Madame ITALIANI. Les autres élus votent pour. Le rapport est adopté à la majorité avec 1 abstention et avec 7 voix contre.

Maintenant, les propositions de candidats. En titulaires, j'ai les candidatures de Benoît MIRON, Pierre MICHELINO, Jean-Luc BOURGEOIS, Olivier TABOUREUX. Qui nous déléguerez-vous ?

M. VIGUIER Grégory NARZIS.

MME LE MAIRE Grégory NARZIS. Est-ce que vous acceptez que nous votions en groupe et à main levée ? D'accord. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Benoît MIRON, Pierre MICHELINO, Jean-Luc BOURGEOIS, Olivier TABOUREUX et Monsieur NARZIS. Je n'en vois pas. Il y a des abstentions ? Ils sont élus à l'unanimité.

En suppléants, nous vous proposons Salima NAKIB, Cécile PARAGE, Arnaud DE SAINTE MARIE, Antoine SALITOT, et vous ?

M. VIGUIER Anne ROUBI-GEFFROY.

MME LE MAIRE Anne ROUBI-GEFFROY. Même, vote unanimité. Je vous remercie.

## DÉLIBÉRATION N°2016-81

### (RAPPORT RÉF 2016-81)

#### Révision du plan local d'urbanisme : bilan de la concertation

Monsieur Jean-Luc BOURGEOIS, Maire Adjoint

Vu le code de l'urbanisme et notamment son article L.300-2,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 04.10.2013 prescrivant la révision générale du plan local d'urbanisme et précisant les modalités de la concertation,

Vu les conclusions du débat tenu au sein du conseil municipal le 19.11.2015 autour du projet d'aménagement et de développement durable (P.A.D.D.),

Considérant que les modalités de la concertation telles qu'arrêtées le 04.10.2013 ont bien été respectées :

- informations dans le bulletin municipal (Beauvais notre ville de décembre 2013-janvier 2014, Beauvais notre territoire de septembre 2015 et novembre 2015)

- informations sur le site internet de la ville (à l'adresse <http://www.beauvais.fr/vie-locale/urbanisme/plan-local-d-urbanisme.html>)

- exposition publique à l'hôtel de ville du 15.09.2015 au 15.10.2015

- mise à disposition du public des éléments de cette exposition au siège de la communauté d'agglomération du Beauvaisis dès le 16.10.2015 jusqu'au 21.01.2016

- mise à disposition d'un registre de concertation à l'occasion de cette exposition publique à compter du 15.09.2015 à l'accueil de l'hôtel de ville puis à l'accueil de l'agglomération du Beauvaisis,

Considérant l'absence d'observations, il est proposé au conseil municipal :

- de valider le fait que les modalités de la concertation telles que définies dans la délibération du 04 octobre 2013 ont été bien mises en œuvre

- de tirer de cette consultation un bilan positif.

La présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie pendant un mois.

La commission «Urbanisme, projet nouveau cœur de ville, environnement et cadre de vie, développement durable, agenda 21, fleurissement et jardins familiaux, plan vert et bleu», réunie le 21 janvier 2016, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adopter le rapport ci-dessus.



# SÉANCE DU 1 FÉVRIER 2016

Le 01/02/2016 à 18h30

Le conseil municipal de la ville de Beauvais, dûment convoqué par madame le maire conformément aux dispositions de l'article L.2121-9 du code général des collectivités territoriales, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances.

**PRESIDENT :** Madame Caroline CAYEUX

**PRESENTS :** Madame CAYEUX, Monsieur PIA, Monsieur TABOUREUX, Madame CORILLION, Madame PARAGE, Monsieur BOURGEOIS, Monsieur VIBERT, Madame THIEBLIN, Madame BRAMARD, Monsieur DE SAINTE MARIE, Madame LESURE, Monsieur MICHELINO, Monsieur LAGHRARI, Madame SENOL, Monsieur POLLE, Madame WISSOTZKY, Monsieur JULLIEN, Madame ABLA, Monsieur DORIDAM, Monsieur NOGRETTE, Madame CAPGRAS, Madame BERTOIS, Madame PERNIER, Monsieur LIEVAIN, Monsieur LY, Monsieur GASPART, Monsieur NEKKAR, Madame COLIGNON, Madame NAKIB, Madame TRAORE, Monsieur MIRON, Madame DJENADI, Monsieur SALITOT, Madame HERBANNE, Madame BAPTISTE, Monsieur VIGUIER, Monsieur NARZIS, Monsieur RAHOUI, Madame THIERRY, Madame ITALIANI.

**ABSENTS :** Monsieur ILLIGOT.

**POUVOIRS :** Monsieur Charles LOCQUET à Monsieur Benoît MIRON, Madame Anne ROUBI-GEFFROY à Monsieur Thibaud VIGUIER, Madame Jacqueline FONTAINE à Monsieur Grégory NARZIS, Madame Stéphanie PRIOU à Monsieur Mehdi RAHOUI.

Date d'affichage	8 février 2016
Date de la convocation	25 janvier 2016
Nombre de présents	40
Nombre de votants	44

Le secrétaire désigné pour toute la durée de la séance est Madame Elodie BAPTISTE

## DÉLIBÉRATION N°2016-82

### (RAPPORT RÉF 2016-82)

#### Révision du plan local d'urbanisme : arrêt projet

Monsieur Jean-Luc BOURGEOIS, Maire Adjoint

Vu le code de l'urbanisme et notamment son article L. 123-9,

Vu le plan local d'urbanisme approuvé le 12.07.2007 et les évolutions qui ont suivies :

- révision simplifiée au 21/12/2012, 26/05/2011, 25/09/2009
- modifications au 15/10/2015, 13/04/2015, 03/07/2013, 06/07/2012, 13/04/2012, 17/12/2010,
- modification simplifiée au 29/11/2012, 28/09/2012,
- mise à jour au 16/02/2015, 18/07/2012, 15/06/2011, 23/04/2010, 30/01/2009, 07/03/2008,
- mise en compatibilité au 06/06/2013, 09/01/2012, 16/08/2011, 15/10/2010, 04/05/2010, 08/06/2009,

Vu la délibération en date du 03 octobre 2013 prescrivant l'élaboration du P.L.U. et fixant les modalités de la concertation avec la population,

Vu le débat sur les orientations du PLU au travers du projet d'aménagement et de développement durable organisé au sein du conseil municipal le 19 novembre 2015,

Vu la délibération en date du 01 février 2016 tirant le bilan de la concertation,

Vu le projet de révision du PLU tel qu'annexé (dossier comprenant en particulier un rapport de présentation, un projet d'aménagement et de développement durables, des orientations d'aménagement et de programmation, des documents graphiques dont le plan de zonage, un règlement, des annexes dont celles relatives aux servitudes d'utilité publique, aux obligations et informations diverses, aux annexes sanitaires),

Considérant que le projet de révision du PLU est prêt à être transmis pour avis aux personnes publiques et aux personnes qui ont demandées à être consultées,

Il est proposé au conseil municipal :

- d'arrêter le projet de plan local d'urbanisme de la commune tel qu'il est annexé à la présente délibération ;
- d'autoriser madame le maire ou l'adjoint délégué à signer tout acte relatif à ce dossier.

La commission «Urbanisme, projet nouveau cœur de ville, environnement et cadre de vie, développement durable, agenda 21, fleurissement et jardins familiaux, plan vert et bleu», réunie le 21 janvier 2016, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adopter le rapport ci-dessus.





# SÉANCE DU 1 FÉVRIER 2016

## DÉLIBÉRATION N°2016-75

### (RAPPORT RÉF 2016-75)

#### **Abandon de la vente d'un terrain cadastré section ZE n°551p et 855p à l'enseigne Burger King**

Monsieur Benoît MIRON, Conseiller Municipal

Par délibération en date du 15 octobre 2015, le conseil municipal a approuvé le lancement de la procédure d'enquête publique préalable au déclassement du terrain cadastré section ZE n°551p et 855p en vue de sa vente à l'enseigne Burger King.

Pour mémoire, il s'agit d'un terrain en nature de parking d'une superficie d'environ 3366 m<sup>2</sup>, situé en zone UEc du PLU et au carrefour de trois axes routiers que sont l'autoroute A 16, la route de Saint-Just en Chaussée et la RN 31 desservant l'axe Creil-Compiègne.

L'enquête publique s'est déroulée du 9 au 24 novembre inclus.

Le commissaire-enquêteur a rendu un avis favorable.

Néanmoins, le groupe Bertrand, auquel appartient l'enseigne Burger King, a fait savoir à la ville de Beauvais qu'il ne souhaitait plus procéder à l'acquisition de ce terrain, ce dernier venant de racheter les deux restaurants Quick de Beauvais qui vont passer sous l'enseigne Burger King.

Au regard de l'emplacement et de la vocation de la zone, la ville souhaite conserver ce terrain à usage de parking.

Il est donc proposé au conseil municipal :

de prendre acte de ce rapport,

d'abandonner la procédure de déclassement du parking cadastré section ZE n°551p et 855p et de maintenir le bien dans le domaine public.

La commission «Urbanisme, projet nouveau cœur de ville, environnement et cadre de vie, développement durable, agenda 21, fleurissement et jardins familiaux, plan vert et bleu», réunie le 21 janvier 2016, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adopter le rapport ci-dessus.



# SÉANCE DU 1 FÉVRIER 2016

## DÉLIBÉRATION N°2016-76

### (RAPPORT RÉF 2016-76)

#### Cession d'une sente - lotissement des Bas Romains

Monsieur Claude POLLE, Conseiller Municipal

Les riverains de l'allée Utrillo (lotissement les Bas Romains) avaient sollicité la ville de Beauvais pour que soient condamnées deux sentes piétonnes donnant sur l'avenue Corot suite à divers cambriolages.

Les propriétaires riverains des sentes concernées ont donc été contactés pour savoir s'ils étaient intéressés par l'acquisition des sentes. Les propriétaires des parcelles cadastrées section BY n°121 (monsieur et madame LOLIVIER) et BY n°122 (monsieur et madame BALAVOINE) ont répondu favorablement.

Par délibération en date du 5 février 2015, le conseil municipal a approuvé le lancement de la procédure d'enquête publique en vue du déclassement de la sente nord.

L'enquête s'est déroulée du 14 au 28 avril 2015 et a reçu un avis favorable du commissaire enquêteur.

Ce dernier a notamment souligné que la sente nord présente peu d'intérêt sur le plan de la circulation piétonne, eu égard aux itinéraires de substitution existant sur le site et qu'une fermeture de celle-ci permettrait d'améliorer la sécurité du secteur.

L'avis des domaines en date du 19 novembre 2015 s'élève à 0,20 € le m².

Il est donc proposé au conseil municipal :

- de constater la désaffectation de la sente nord reliant l'allée Maurice Utrillo à l'avenue Corot et de la déclasser du domaine public communal,
- de vendre la partie de la sente nord nouvellement cadastrée section BY n° 390 pour 20 m² à monsieur et madame LOLIVIER, propriétaires de la parcelle BY n°121, au prix de 4 € conformément à l'avis des Domaines,
- de vendre la partie de la sente nouvellement cadastrée section BY n° 391 pour 12 m² à monsieur et madame BALAVOINE, propriétaires de la parcelle BY n° 122, au prix de 2,40 €, conformément à l'avis des domaines,
- d'autoriser madame le maire ou l'adjoint délégué à signer toute pièce nécessaire à la poursuite de cette affaire.

La commission «Urbanisme, projet nouveau cœur de ville, environnement et cadre de vie, développement durable, agenda 21, fleurissement et jardins familiaux, plan vert et bleu», réunie le 21 janvier 2016, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adopter le rapport ci-dessus.



# SÉANCE DU 1 FÉVRIER 2016

## Délibération n°2016-90

(rapport réf 2016-90)

### **Aide financière de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie : marais de Saint-Just**

Monsieur Jean-Luc BOURGEOIS, Maire Adjoint

Situé au cœur de la vallée alluviale du Thérain, le marais de Saint-Just s'inscrit au cœur d'un ensemble comprenant des milieux artificialisés (plan d'eau du Canada) et des milieux naturels (mares, prairies humides, boisements...).

Dans le prolongement de sa politique environnementale, la ville de Beauvais s'engage profondément depuis plusieurs années dans une démarche globale de restauration et de valorisation écologique de son réseau de rivières et zones humides. Un plan de gestion pour le marais de Saint Just a été rédigé par le conservatoire d'espaces naturels de Picardie, puis mis en œuvre par la ville de Beauvais depuis 2008. Les principales actions sont la conservation du patrimoine naturel (restauration/entretien des habitats), la conservation de la qualité paysagère et la sensibilisation à l'environnement.

L'objectif du projet est de sensibiliser et informer les usagers du marais de Saint-Just (riverains, écoliers et étudiants, promeneurs...) sur les milieux humides, le rôle et les enjeux du marais, et sa préservation (restauration, entretien).

Des planches pédagogiques, réalisées par la direction des parcs et jardins, seront implantées sur le parcours de promenade du marais de Saint-Just.

La fourniture et la pose des panneaux d'informations seront réalisées entre février et mars 2016.

Le budget prévisionnel est le suivant :

2 Panneaux d'information (présentation du marais) 135 x 76 cm : 1 070,40 € TTC.

3 Panneaux d'information (éco-pâturage, la mare, la faune et la flore du marais) A3 : 1 202,40 € TTC.

Soit un montant total de 2 272,80 € TTC.

Cette intervention en zone humide entre dans le cadre des actions du « Défi 6 - Protéger et restaurer les milieux aquatiques humides » du schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) du Bassin de la Seine et des cours d'eau côtiers normands.

Une partie de ces actions de communication est subventionnée par l'agence de l'eau Seine-Normandie comme suit : 80 % de participation de l'Agence de l'Eau et 20 % en auto financement.

Il est proposé au conseil municipal :

- d'autoriser madame le maire ou l'adjoint délégué à adopter le programme d'action de communication ;
- de solliciter les subventions auprès de l'agence de l'eau ;
- de signer tout document relatif à ce dossier.

La commission «Urbanisme, projet nouveau cœur de ville, environnement et cadre de vie, développement durable, agenda 21, fleurissement et jardins familiaux, plan vert et bleu», réunie le 21 janvier 2016, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adopter le rapport ci-dessus.



# SÉANCE DU 1 FÉVRIER 2016

## 24 – AIDE FINANCIERE DE L'AGENCE DE L'EAU DE SEINE-NORMANDIE : MARAIS DE SAINT-JUST

M. BOURGEOIS Les 2 dernières délibérations, mes chers collègues, vont concerner la mise en valeur de notre trame verte et bleue. Ça concerne le marais de Saint-Just, et un plan de gestion a été rédigé par le conservatoire des espaces naturels de Picardie, et mis en œuvre par la ville de Beauvais depuis 2008. Les grandes lignes de ce projet, on peut les rappeler rapidement. Ce sont : la conservation du patrimoine naturel après restauration et entretien des habitats des différents animaux ; la conservation de la qualité paysagère ; la sensibilisation, l'environnement. La signature de la charte zéro phyto, que nous avons fait en juillet dernier, permet aujourd'hui de demander des aides importantes à l'Agence de l'eau. Le premier projet concerne l'information du public. Vous avez des planches qui sont annexées sur votre plaquette, qui ont été, et j'insiste, réalisées par la direction des parcs et jardins, donc en régie. Ce sont des agents qui ont fait ce travail par eux-mêmes, et ça évitait de faire appel à des agences de communication qui nous auraient coûté très cher. C'est pour ça que je tiens particulièrement à saluer, et on ne le fait pas assez, le travail de fond que font en la matière notre service régie d'espaces verts, parce que ce sont eux qui conçoivent tous ces documents. C'est pour ça qu'en général ils sont aussi appréciés. La fourniture et la pose de ces panneaux seront réalisées entre février et mars par les services de la ville, c'est-à-dire tout de suite, dès que vous aurez voté ou non cette délibération. Une partie de ces actions de communication peut être subventionnée par l'Agence de l'eau Seine Normandie, à hauteur de 80 %. Il ne reste que 20 % à notre charge et en autofinancement ce sera une dépense de 454,56 €. Vous voyez, nous savons faire des économies ! Il est proposé au Conseil d'autoriser Madame le Maire ou l'adjoint délégué à signer tous les papiers relatifs à cette demande de subvention.

## DÉLIBÉRATION N°2016-96 (RAPPORT RÉF 2016-96)

### Aide financière Agence de l'Eau Seine-Normandie - Travaux Marais de Saint-Just

Monsieur Jean-Luc BOURGEOIS, Maire Adjoint

Situé au cœur de la vallée alluviale du Thérain, le marais de Saint-Just s'inscrit au cœur d'un ensemble comprenant des milieux artificialisés (plan d'eau du Canada) et des milieux naturels (mares, prairies humides, boisements... ). Dans le prolongement de sa politique environnementale, la ville de Beauvais s'engage profondément depuis plusieurs années dans une démarche globale de restauration et de valorisation écologique de son réseau de rivières et zones humides. Un plan de gestion pour le marais de Saint Just a été rédigé par le conservatoire d'espaces naturels de Picardie (C.E.N.P), puis mis en œuvre la ville de Beauvais depuis 2008. Les principales actions sont la conservation du patrimoine naturel (restauration/entretien des habitats), la conservation de la qualité paysagère et la sensibilisation à l'environnement.

Deux types d'interventions seront réalisés :

une fauche de restauration avec exportation d'une mégaphorbiaie sur une surface de 1ha20. L'intervention nécessite l'appel d'une entreprise spécialisée. Les produits de fauches seront exportés hors du site.

la mise en place d'une clôture, sur un périmètre de 300 ml, afin d'assurer un entretien « extensif » de la zone humide concernée par l'utilisation des bovins.

Les travaux de fauche de restauration de la zone humide s'inscrivent dans les recommandations du C.E.N.P. Il est préconisé d'intervenir jusque avril 2016 afin de préserver la faune inféodé à ce milieu.

La fourniture et la pose de la clôture sera réalisée après les travaux précédents afin d'assurer rapidement l'entretien des parcelles.

Le budget prévisionnel est le suivant :

- Fauche de restauration avec exportation d'une mégaphorbiaie : 2 891,52 € TTC,

- Fourniture et pose de clôture en vue de la mise en place d'un pâturage : 5 394,00 € TTC,

soit un montant total de 8285,52 € TTC.

Cette intervention en zone humide entre dans le cadre des actions du « Défi 6 - protéger et restaurer les milieux aquatiques humides » du schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) du bassin de la Seine et des cours d'eau côtiers normands.

Une partie de ces actions est subventionnée par l'Agence de l'Eau Seine-Normandie comme suit : 80 % de participation de l'Agence de l'Eau et 20 % en auto financement.

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser madame le maire ou l'adjoint délégué à adopter le programme d'action et de signer tout document relatif à l'aide financière.

La commission «Urbanisme, projet nouveau cœur de ville, environnement et cadre de vie, développement durable, agenda 21, fleurissement et jardins familiaux, plan vert et bleu», réunie le 21 janvier 2016, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adopter le rapport ci-dessus.,





# SÉANCE DU 1 FÉVRIER 2016

## 25 – AIDE FINANCIERE AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE – TRAVAUX MARAIS DE SAINT-JUST

M. BOURGEOIS Le deuxième projet, c'est une intervention un petit peu différente.

Deux types d'interventions seront réalisés sur le marais cette année : une fauche de restauration sur une surface de 1,20 hectare et la mise en place d'une clôture sur un périmètre de 300 mètres linéaires, afin d'assurer un entretien extensif de la zone humide concernée par l'utilisation des bovins, comme c'était fait déjà jusqu'à présent. Il y aura un nombre plus important de bovins qui seront mis à pâturer sur cet espace. Les travaux seront réalisés avant avril 2016, avant de préserver la faune inféodée à ce milieu. Même chose, on peut disposer d'un financement de 80 % de l'agence de l'eau, si bien que tous ces travaux, qui pourraient être très coûteux, ne coûteront à la ville de Beauvais que 1 657 €, donc des tous petits chiffres, comme vous voyez !

MME LE MAIRE Je vous remercie de conclure ce conseil comme ça. Pas de votes contraires ? le rapport est adopté à l'unanimité.

Avant le vote ou après le vote ? Donc le Conseil est terminé. Une question.

M. VIGUIER Juste une question Madame le Maire. Est-ce que nous pourrions, élus de l'opposition municipale, disposer assez vite du calendrier indicatif des prochaines assemblées communales ? J'en profite, vous passerez le message aussi à la présidente de la Communauté d'Agglomération, parce que c'est vrai que contrairement aux usages courants dans nos collectivités, à cet instant nous n'en disposons pas et ça nous serait pratique de connaître, même si après ça peut des fois évoluer d'une journée, on comprend bien vos contraintes d'agenda, de connaître jusqu'en juin ou juillet les prochaines assemblées communales et intercommunales.

MME LE MAIRE Vous l'avez avant la fin de la semaine.

M. VIGUIER Merci beaucoup Madame la Maire.

## DÉLÉGATION DONNÉE AU MAIRE COMPTE RENDU DES DÉCISIONS PRISES

Conformément aux dispositions de l'article L2122-22 du code général des collectivités territoriales, je vous rends compte des décisions que j'ai prises dans le cadre de la délégation que le conseil municipal m'a donnée par délibération en date du 14 avril 2014.

-1- 2 octobre 2015 : Passation d'un contrat de prestation de service avec la société Régie Networks afin de promouvoir la manifestation « Pianoscope » sur internet via Google Display. Les frais s'élèvent à 1 200 euros TTC.

-2- 7 octobre 2015 : Passation d'un contrat de prestation de service avec l'association des Beaux afin d'accueillir le groupe « Melting potes » dans le cadre de Pianoscope. Les frais s'élèvent à 350 euros TTC.

-3- 12 octobre 2015 : Cession novatoire des marchés conclus avec la société COLAS comme suit :

- M 125098G, lot 21, relatif à la fourniture de matériel de bâtiment et de voirie,

- M 145069V, lot 2, relatif aux travaux d'entretien et travaux neufs courants sur voirie, enrobés, éclairage public, ouvrages divers, clôtures et asphalte,

Suite au déménagement et la réorganisation interne du groupe COLAS. Les marchés sont transférés à la société COLAS NORD PICARDIE Agence COLAS Beauvais

-4- 2 novembre 2015 : Passation d'un contrat de prestation de service avec l'association NO-MADE afin de mettre en place un stage HIP-HOP à la maison quartier Saint Lucien. Les frais s'élèvent à 472 euros TTC.

-5- 2 novembre 2015 : Passation d'un contrat de prestation de service avec l'association NO-MADE afin de mettre en place un stage de danse parents/ enfants à la maison quartier Saint Lucien. Les frais s'élèvent à 354 euros TTC.

-6- 2 novembre 2015 : Passation d'un contrat de prestation de service avec la SARL Sicalines afin de mettre en place une déambulation dans le cadre des fêtes de Noël de Saint Lucien. Les frais s'élèvent à 611,90 euros TTC.

-7- 2 novembre 2015 : Passation d'une convention de mise à disposition, à titre gratuit, de l'exposition « la grande guerre des Beauvaisiens » créée par le service ville d'art et d'histoire au profit lycée Paul Langevin.

-8- 2 novembre 2015 : Passation d'une convention de mise à disposition, à titre gratuit, de l'auditorium de la galerie nationale de la tapisserie au profit de Hammerson Property Management, afin d'organiser une rencontre avec les commerçants d'Hammerson.

-9- 2 novembre 2015 : Passation d'un avenant au lot n°4 du marché de travaux d'entretien et travaux neufs courants sur voirie M145069V conclu avec le groupement SPC/LINEA BTP. Suite au jugement d'ouverture de liquidation judiciaire de la société LINEA BTP, le marché est transféré à SPC.

-10- 3 novembre 2015 : Passation d'une convention de mise à disposition, à titre gratuit, de locaux dans le centre des ressources aux associations sis 11, rue du Morvan à Beauvais au profit de l'UNICEF afin de réaliser ses missions.

-11- 3 novembre 2015 : Passation d'une convention de mise à disposition, d'un local sis 13 rue de la Thiérache à Beauvais au profit de l'association la crèche parentine. Le loyer annuel est d'un montant de 1370,08 euros.

-12- 3 novembre 2015 : Passation d'un contrat de prestation de service avec l'association UFOLEP 60 afin de mettre en place des animations sportives à la maison de quartier Saint Lucien. Les frais s'élèvent à 500 euros TTC.

-13- 3 novembre 2015 : Passation d'un contrat de prestation de service avec la société NO-STRESS afin d'organiser un après-midi relaxation et bien être en faveur d'un groupe de jeunes et adultes à la maison quartier Saint Lucien. Les frais s'élèvent à 960 euros TTC.

-14- 3 novembre 2015 : Modification de la mise à disposition d'un container dans l'enceinte des ateliers municipaux sis rue du Tilloy, prolongée au profit de l'association échiquier Beauvaisien. Considérant qu'il s'agit d'une première mise à disposition, le mot « renouvellement » indiqué dans le second visa de la décision 2015-452 du 13 août 2015 doit être supprimé.

# SÉANCE DU 1 FÉVRIER 2016

-15- 3 novembre 2015 : Passation d'une convention concernant la mise à disposition, à titre gracieux, d'un container dans l'enceinte des ateliers municipaux sis rue de Tilloy au profit de l'association secours populaire comité de Beauvais, afin de lui permettre de réaliser ses missions.

-16- 3 novembre 2015 : Passation d'une convention de mise à disposition, à titre gratuit, de la salle de motricité de l'école maternelle Voisinlieu sise à Beauvais au profit de l'association entredanses pour lui permettre de réaliser ses missions.

-17- 3 novembre 2015 : Passation d'une convention de mise à disposition, à titre gratuit, de la salle de motricité de l'école maternelle Launay sise à Beauvais au profit de l'association la Batoude pour lui permettre de réaliser ses missions.

-18- 3 novembre 2015 : Passation d'une convention de mise à disposition, à titre gratuit, de locaux dans l'espace sis 17, rue du Pré Martinet à Beauvais au profit de la société philharmonique de Beauvais pour lui permettre de réaliser ses missions.

-19- 3 novembre 2015 : Passation d'une convention de mise à disposition, à titre gratuit, de locaux dans la maison de quartier sise 192 rue de Saint Just des Marais à Beauvais au profit de l'association les pieds dans l'eau pour lui permettre de réaliser ses missions.

-20- 3 novembre 2015 : Indemnisation dans le cadre des assurances de la ville suite aux frais d'huissier de justice réglés par la ville pour l'exécution du jugement contradictoire de l'agression de policiers municipaux du 11/09/2010. Le montant de l'indemnisation est de 384,19 euros.

-21- 6 novembre 2015 : Passation d'un avenant n°1 au marché M145110V lot 5 relatif aux travaux d'aménagement de la place Jeanne Hachette – plantations, conclu avec la société Terspective SARL. Considérant les changements techniques imposés en cours de chantier suivants :

- modification de la forme du socle de la statue,

- mise à disposition de personnel et d'engins pour la fouille archéologiques.

D'un montant de moins-value de 851,98 euros HT, le montant initial du marché est ramené à 24 140,17 euros HT.

-22- 6 novembre 2015 : Passation d'un contrat avec la société Géomédia concernant la maintenance du logiciel topographique Covadis. La dépense annuelle est d'un montant de 510 euros HT.

-23- 6 novembre 2015 : Passation d'un contrat avec la société A.D.I.C. Informatique concernant la maintenance du logiciel « CD-ROM mariage des étrangers en France ». La dépense annuelle est d'un montant de 70 euros HT.

-24- 9 novembre 2015 : Passation d'un contrat avec le Département de l'Oise, à titre gracieux, afin d'utiliser des images numériques détenues par les archives Départementales de l'Oise.

-25- 9 novembre 2015 : Passation d'une convention de mise à disposition, à titre gratuit, de la salle du plateau, 98 rue de Notre Dame du Thil à Beauvais au profit de l'association la compagnie de la yole pour lui permettre de réaliser ses répétitions.

-26- 9 novembre 2015 : Passation d'un marché avec la société Monségu SA, concernant des travaux de renforcement de l'isolation en bardage de la façade Nord-Ouest de l'extension de l'Elispace. Le montant de la tranche ferme est de 33 951,60 euros HT et le montant de la tranche conditionnelle est de 46 089,40 euros HT.

-27- 10 novembre 2015 : Passation d'une convention de mise à disposition, à titre gratuit, d'un local au sein du gymnase Félix Faure à Beauvais, au profit de l'association Beauvais Oise United Club Of Badminton pour lui permettre de réaliser ses activités administratives.

-28- 10 novembre 2015 : Passation d'un marché avec le groupement conjoint entre la société ESPALIA SAS (contractante) et la société EREA-CONSEIL SARL, concernant une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrages pour une procédure de délégation de service public stationnement. Les frais s'élèvent à 29 063,00 euros HT.

-29- 10 novembre 2015 : Passation d'une convention de mise à disposition, à titre gratuit, d'un chalet lors des fêtes de Noël à Beauvais, à l'association No Made, afin de promouvoir leurs actions dans un but non lucratif.

-30- 10 novembre 2015 : Passation d'une convention de mise à disposition, à titre gratuit, d'un chalet lors des fêtes de Noël à Beauvais, à la ligue contre le cancer, afin de promouvoir leurs actions dans un but non lucratif.

-31- 10 novembre 2015 : Passation d'une convention de mise à disposition, à titre gratuit, d'un chalet lors des fêtes de Noël à Beauvais, à l'association Mouvement Fédérateur des Initiatives Citoyennes, afin de promouvoir leurs actions dans un but non lucratif.

-32- 10 novembre 2015 : Passation d'une convention de mise à disposition, à titre gratuit, d'un chalet lors des fêtes de Noël à Beauvais, à l'association GEMOB, afin de promouvoir leurs actions dans un but non lucratif.

-33- 10 novembre 2015 : Passation d'une convention de mise à disposition, à titre gratuit, d'un chalet lors des fêtes de Noël à Beauvais, pour l'UNICEF, afin de promouvoir leurs actions dans un but non lucratif.

-34- 10 novembre 2015 : Passation d'une convention de mise à disposition, à titre gratuit, d'un chalet lors des fêtes de Noël à Beauvais, à l'institut universitaire technologique de l'Oise, afin de promouvoir leurs actions dans un but non lucratif.

-35- 10 novembre 2015 : Passation d'une convention de mise à disposition, à titre gratuit, de la salle Jacques Brel à Beauvais, à la Compagnie la Yole, afin d'organiser un spectacle théâtrale.

-36- 12 novembre 2015 : Passation d'un contrat de prestation de service avec la Compagnie World Art Production & Cie afin d'organiser une soirée « spectacle vivant clé en main » qui aura lieu dans les locaux de la maison de quartier Saint Lucien. Les frais s'élèvent à 1 582,50 euros TTC.

-37- 12 novembre 2015 : Passation d'un contrat avec la société GEOMENSURA concernant la maintenance des 6 licences Mensura. La dépense annuelle est d'un montant de 1 350 euros HT.

-38- 12 novembre 2015 : Passation d'un avenant n°1 à l'accord-cadre pour l'impression des supports de communication de la ville de Beauvais et de la communauté d'agglomération du Beauvaisis avec la société Corlet Roto pour le lot n°4 « impression du magazine Beauvaisis Notre Territoire ». L'avenant au marché M150002G ayant pour objet d'intégrer le prix unitaire pour deux 4 pages en-deçà de 36 pages à avoir pour 32 et 28 pages. Le présent avenant n'a pas d'incidence financière. L'accord-cadre reste sans montant minimum annuel et sans montant maximum annuel.

-39- 12 novembre 2015 : Passation d'un marché avec la société AVANGARDE concernant l'achat de classes mobiles de tablettes numériques. Le marché est conclu sans montant minimum annuel et avec un montant maximum annuel de 80 000 euros HT.

-40- 12 novembre 2015 : Passation d'une convention de mise à disposition, à titre gratuit, des espaces d'exposition de la galerie nationale de la tapisserie, au profit de la Compagnie de la Yole, concernant l'organisation d'une performance théâtrale et graphique.

-41- 13 novembre 2015 : Droit de préemption urbain sur la maison d'habitation cadastrée section W n°443 d'une superficie totale de 538 m<sup>2</sup> environ, au prix de 85 000 euros, frais de négociation en sus estimés à 8 160 euros. Considérant que ce bien est situé dans le périmètre d'études du pôle d'échange multimodal prévu par le plan de déplacement urbain de la communauté d'agglomération du Beauvaisis et que la maîtrise foncière totale du site est nécessaire afin d'optimiser l'insertion urbaine du projet et d'organiser les futures liaisons intermodales.

-42- 16 novembre 2015 : Désignation de la société d'avocats Garnier- Roucoux et Associés afin de représenter la ville et de défendre ses intérêts d'une part, devant le tribunal de grande instance de Beauvais et d'autre part devant la cour administrative d'appel de Douai.

-43- 16 novembre 2015 : Passation d'une convention avec PROMEO AFPI Oise concernant la participation d'un agent à la formation « Word/Excel 2010 ». Les frais s'élèvent à 1 200,00 euros HT.

-44- 16 novembre 2015 : Passation d'une convention avec ARC Nucléart concernant la participation d'un agent à la formation « la conservation des objets en matériaux organiques gorgés d'eau ». Les frais s'élèvent à 360,00 euros TTC.

-45- 16 novembre 2016 : Passation d'un marché avec la société SAS Picardie concernant le gardiennage des fêtes organisées sur la place Jeanne Hachette,

# SÉANCE DU 1 FÉVRIER 2016

comme suit :

- l'heure de gardiennage avec maître-chien – 1 personne : 20,96 euros HT,
- l'heure de gardiennage avec maître-chien – 2 personnes : 38,10 euros HT,
- l'heure de gardiennage sans maître-chien – 2 personnes : 35,40 euros HT,
- l'heure de gardiennage avec maître-chien – 2 personnes – majorée : 68,58 euros HT.
- 46- 16 novembre 2016 : Passation d'une convention avec ACODHESUR concernant la participation d'un agent au séminaire « police municipale et intercommunalité ». Les frais s'élèvent à 350,00 euros TTC.
- 47- 16 novembre 2016 : Passation d'une convention avec la chambre d'agriculture de l'Oise concernant la participation d'un agent à la formation « certiphyto - applicateur ». Les frais s'élèvent à 230,00 euros TTC.
- 48- 16 novembre 2016 : Passation d'une convention avec l'association nationale des directeurs de l'éducation des villes concernant la participation de deux agents au congrès de l'ANDEV. Les frais s'élèvent à 620,00 euros TTC.
- 49- 16 novembre 2016 : Passation d'une convention avec la société Archivistes Français Formation (AAF) concernant la participation d'un agent à la formation « logiciel AVENIO – niveau 2 ». Les frais s'élèvent à 100,00 euros TTC.
- 50- 16 novembre 2015 : Passation d'un contrat de prestation de service avec l'association NO MAD Production afin d'établir en collaboration avec la direction des affaires culturelles, la programmation de « Malices et Merveilles 2016 ». Les frais s'élèvent à 4 816 euros TTC.
- 51- 18 novembre 2015 : Passation d'une convention de mise à disposition, d'un local sis 13 rue de Thiérache à Beauvais, au profit de l'association « la crèche parentine », afin de réaliser ses missions. Le montant du loyer annuel est de 1 370,08 euros.
- 52- 18 novembre 2015 : Passation d'une convention de mise à disposition, à titre gratuit, d'un chalet lors des fêtes de Noël à Beauvais, avec le comité de jumelage de Beauvais, afin de promouvoir leurs actions dans un but non lucratif.
- 53- 18 novembre 2015 : Passation d'une convention de mise à disposition, à titre gratuit, d'un chalet lors des fêtes de Noël à Beauvais, au lycée professionnel et technologique Saint Vincent de Paul de Beauvais, afin de promouvoir leurs actions dans un but non lucratif.
- 54- 18 novembre 2015 : Passation d'une convention avec MAYDAY Formation concernant la participation d'agents aux formations « SST : Sauveteur Secourisme du Travail ». Les frais s'élèvent à 2 849,00 euros HT.
- 55- 19 novembre 2015 : Passation d'un accord-cadre avec la société ADREXO concernant la distribution des supports de communication de la ville de Beauvais et de la communauté d'agglomération du Beauvaisis. Les prestations accord-cadre sont à bons de commande sans minimum et sans maximum annuel.
- 56- 19 novembre 2015 : Passation d'un marché avec la société EURODEM SAS concernant des travaux de désamiantage et de démolition de la piscine Marcel Dassault au droit de l'avenue du 8 mai 1945 quartier Argentine. Les frais s'élèvent à 60 990,00 euros HT.
- 57- 19 novembre 2015 : Vente de deux jeunes moutons béliers Ouessant du parc Marcel Dassault à monsieur Morat, demeurant à Noyer Saint Martin, pour un montant total de 35 euros.
- 58- 19 novembre 2015 : Passation d'un contrat de prestation de service avec la société « les attelages de Sacy » afin d'assurer sur le quartier Argentine, pendant les fêtes de Noël, une animation de transport de personnes avec un attelage à 2 chevaux, une voiture de type omnibus impérial, un cocher et un groom. Les frais s'élèvent à 1 210,00 euros TTC.
- 59- 19 novembre 2015 : Passation d'un contrat avec l'association M.F.I.C. afin d'assurer des animations de bubble soccer au gymnase Jean Moulin, dans le cadre de l'opération « les fêtes de Noël ». Les frais s'élèvent à 1 200,00 euros TTC.
- 60- 19 novembre 2015 : Passation d'une décision modificative relative à la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrages pour une procédure de délégation de service public stationnement. L'article 1 de la décision 2015-654 est remplacé par :

Le marché sera signé entre la ville de Beauvais et le groupement conjoint de la société ESPALIA SAS et la société EREA-CONSEIL Sarl, pour un montant de 29 062,50 euros HT.

-61- 20 novembre 2015 : Modification de la régie d'avance « palais des sports et des spectacles », l'article n°3 de la décision n°03829 en date du 9 octobre 2003 est ainsi modifié :

« La régie paie les dépenses suivantes pour la gestion de l'Elispace et de la cafétéria ».

Carburant – autres fournitures – fourniture d'entretien – fournitures de petit équipement – vêtements de travail – achat d'autres marchandises – entretien et réparation de biens mobiliers roulants – achat de prestations de services – alimentation – fêtes et cérémonies – frais d'affranchissement.

-62- 20 novembre 2015 : Modification de la régie de recette Elispace, l'article n°3 de la décision n°02740 en date du 31 octobre 2002 est ainsi modifié :

« La régie encaisse les produits suivants pour la gestion de l'Elispace et de la cafétéria ».

Revenus des immeubles – les produits divers – la vente d'autres marchandises – les remboursements de frais – les prestations de service.

-63- 20 novembre 2015 : Passation d'une convention de mise à disposition, d'un local sis 16 avenue de Flandres Dunkerque à Beauvais, au profit de l'association de gestion des crèches halte-garderie Pierre Jacoby, afin de réaliser ses missions. Le montant du loyer annuel est de 11 819,98 euros.

-64- 24 novembre 2015 : Passation d'un marché avec la société Poirier concernant la vérification et l'entretien des toitures terrasses et des toitures végétalisées de ses bâtiments ainsi que des petits travaux de maintenance des couvertures. Le marché est un marché à bons de commande sans montant minimum annuel et dont le montant maximum annuel est fixé à 55 000,00 euros HT.

-65- 24 novembre 2015 : Passation d'une convention avec COMUNDI concernant la participation d'un élu à la formation « CCTP : éviter les avenants et contentieux ». Les frais s'élèvent à 1 290,00 euros HT.

-66- 24 novembre 2015 : Passation d'un contrat avec « La Compagnie des Quidams » afin d'assurer la prestation « le rêve d'Herbert » lors des fêtes de Noël à Beauvais, pour un montant de 8 186,80 euros TTC.

-67- 24 novembre 2015 : Passation d'un contrat avec « Maximum Show » afin d'assurer la prestation « les Transformers » lors des fêtes de Noël à Beauvais, pour un montant de 850 euros TTC.

-68- 24 novembre 2015 : Passation d'un contrat avec « Maximum Show » afin d'assurer la prestation « Boerenkappel De EIERJORGENS » lors des fêtes de Noël à Beauvais, pour un montant de 2 950 euros TTC.

-69- 24 novembre 2015 : Passation d'un contrat avec « Maximum Show » afin d'assurer la prestation « Ganzenfanfare » lors des fêtes de Noël à Beauvais, pour un montant de 1 950 euros TTC.

-70- 24 novembre 2015 : Passation d'un contrat avec « Maximum Show » afin d'assurer la prestation « B.L.V. Music Show » lors des fêtes de Noël à Beauvais, pour un montant de 950 euros TTC.

-71- 24 novembre 2015 : Passation d'un marché avec l'entreprise AIR LIQUIDE afin de s'approvisionner en fourniture d'emballages de gaz OXYGENE bouteille M20 et ACETYLENE bouteille M14 pour les bâtiments des ateliers municipaux de la ville. Les frais s'élèvent à 552,00 euros TTC.

-72- 24 novembre 2015 : Passation d'un contrat avec « Maximum Show » afin d'assurer la prestation « Confetti Wagen » lors des fêtes de Noël à Beauvais, pour un montant de 2 600 euros TTC.

-73- 24 novembre 2015 : Passation d'un contrat avec « Maximum Show » afin d'assurer la prestation « les Chinels » lors des fêtes de Noël à Beauvais, pour un montant de 3 850 euros TTC.

-74- 24 novembre 2015 : Passation d'un contrat avec « Maximum Show » afin d'assurer la prestation « Showband Saint Jooris » lors des fêtes de Noël à Beauvais, pour un montant de 3 100 euros TTC.

# SÉANCE DU 1 FÉVRIER 2016

-75- 24 novembre 2015 : Passation d'un contrat avec la société Deklic Théâtre Tonik afin d'assurer la prestation « La Mékanibulle » lors des féeries de Noël à Beauvais, pour un montant de 4 200 euros TTC.

-76- 24 novembre 2015 : Passation d'un contrat avec l'association LUDO PLANETE concernant la location d'une malle de 10 jeux pour le cit'ado Argentine (maison des associations de la jeunesse et des initiatives) pour une animation « autour des jeux numériques et des jeux de société ». Les frais s'élèvent à 50 euros TTC.

-77- 24 novembre 2015 : Passation d'un contrat de prestation de service avec la société Média Transports afin de mettre en place un affichage permanent en gare de Beauvais. Les frais s'élèvent à 2 550 euros TTC.

-78- 24 novembre 2015 : Passation d'un contrat avec « Maximum Show » afin d'organiser un spectacle intitulé « Noël pour tous » au sein de l'Elispace à Beauvais, pour un montant de 59 000 euros TTC.

-79- 26 novembre 2015 : Passation d'un contrat avec l'association LUDO PLANETE concernant la mise en place d'une animation « jeux du monde » au cit'ado Argentine (maison des associations de la jeunesse et des initiatives). Les frais s'élèvent à 150 euros TTC.

-80- 26 novembre 2015 : Passation d'un contrat avec l'association LUDO PLANETE afin d'animer des ateliers découverte des jeux du monde dans le cadre des vacances de Noël au cit'ado Argentine (maison des associations de la jeunesse et des initiatives). Les frais s'élèvent à 300 euros TTC.

-81- 26 novembre 2015 : Passation d'un contrat avec l'association La PENA RECREATIVE concernant la mise en place d'un stage de magie au cit'ado Notre Dame du Thil (espace Robert Séné). Les frais s'élèvent à 300 euros TTC.

-82- 26 novembre 2015 : Passation d'un marché avec la société DIGITECH afin de procéder à la maintenance et à l'assistance téléphonique du progiciel AirDelib et du module eDelib, afin d'en assurer la continuité d'exploitation. La dépense annuelle est d'un montant de 4 441,12 euros HT.

-83- 26 novembre 2015 : Passation d'un marché concernant la fourniture de bureau et de consommables informatiques avec les sociétés comme suit :

- lot 1 – société NV BURO – fourniture de bureau – sans montant minimum annuel et avec un montant maximum annuel de 35 000 euros HT,

- lot 2 – société Calestor Periway – fourniture de consommables informatiques – sans montant minimum annuel et avec un montant maximum annuel de 110 000,00 euros HT.

-84- 27 novembre 2015 : Résiliation du marché M 155069V pour motif d'intérêt général. Ce marché est relatif à la mission AMO fluides et structure pour la rénovation de la galerie nationale de la tapisserie.

-85- 30 novembre 2015 : Passation d'un marché avec la société SAS ENT DELAFORGE concernant des travaux de rénovation de l'enveloppe extérieure de l'accueil de loisirs les lucioles et de la restauration scolaire Marissel. Pour un montant de l'offre de base de 34 075,48 euros HT et une option de 6 087,90 euros HT.

-86- 30 novembre 2015 : Passation d'un contrat de prestation de service avec la société Vu et Entendu, afin d'organiser l'installation du matériel audiovisuel pour la projection du spectacle « cathédrale infinie – horizons imaginaires ». Les frais s'élèvent à 3 540,00 euros TTC.

-87- 1er décembre 2015 : Passation d'un contrat avec la société IMPLICIT concernant la maintenance du logiciel Malleo logements et de la licence Infoview BO. La dépense annuelle est de 492,65 euros HT.

-88- 2 décembre 2015 : Passation d'un contrat de prestation de service avec l'association « Beauvélo », afin d'organiser des animations sur le projet « mieux se déplacer à bicyclette » à Ecospace. Les frais s'élèvent à 1 050,00 euros TTC.

-89- 2 décembre 2015 : Passation d'un contrat de prestation de service avec l'association « les ateliers de la Bergerette », afin d'organiser des animations sur le projet « à la découverte des énergies » à Ecospace. Les frais s'élèvent à 2 160,00 euros TTC.

-90- 3 décembre 2015 : Modification de la régie de recettes pour les produits issus de la patinoire. La décision n° 05289 du 2 mai 2005 est modifiée comme suit en ses articles n°6 et n°8 :

Article6 : l'intervention de mandataires pour l'encaissement des produits issus de la patinoire aura lieu suivant un acte de nomination. Les proposés disposeront chacun d'un fonds de caisse de 50.00 euros,

Article 8 : un fonds de caisse de 150,00 euros est mis à la disposition du régisseur.

-91- 4 décembre 2015 : Passation d'une convention avec LJM prestations concernant la participation de deux agents à la formation « utilisation et entretien du matériel de désherbage thermique ». Les frais s'élèvent à 3 140,00 euros TTC.

-92- 4 décembre 2015 : Passation d'une convention avec ECF Cotard formations concernant la participation de deux agents à la formation « formation continue obligatoire transport de marchandises ». Les frais s'élèvent à 1 020,00 euros TTC.

-93- 4 décembre 2015 : Passation d'une convention avec l'UFCV Picardie concernant la participation d'un agent à la formation « BAFD Base ». Les frais s'élèvent à 590,00 euros TTC.

-94- 4 décembre 2015 : Passation d'un marché avec la société GINGER CEBTP concernant l'étude géotechnique de type G1 et l'étude de pollution du sol au n°8 et 10 rue Joseph Cugnot à Beauvais. Les prestations du marché concernant d'une part l'étude géotechnique de type G1 s'élève à 3 350 euros HT et d'autre part l'étude de pollution du sol s'élève à 5 631 euros HT.

-95- 8 décembre 2015 : Passation d'un contrat avec le département de l'Oise afin d'utiliser des images numériques détenues par les archives départementales de l'Oise, à titre gracieux.

-96- 8 décembre 2015 : Modification de la régie de recette stationnement résidentiel.

L'article 1 de la décision n°03960 du 25 novembre 2003 est modifié :

Il est institué une régie de recettes auprès de la direction prévention sécurité de la ville de Beauvais,

L'article 2 de la décision n°03960 en date du 25 novembre 2003 est ainsi modifié :

Cette régie est installée au 6-8 rue de Buzenval,

L'article 4 de la décision n° 03960 en date du 25 novembre 2003 est ainsi modifié :

Les recettes désignées sont encaissées selon les modes de recouvrement suivants, chèques, numéraire, carte bleue, pay by phone.

L'article 6 de la décision n°03960 en date du 25 novembre 2003 est ainsi modifié :

Le montant maximum de l'encaisse que le régisseur est autorisé à conserver est de 3 000 euros.

L'article 8 de la décision n°03960 en date du 25 novembre 2003 est ainsi modifié :

Le régisseur est assujéti à un cautionnement de 300 euros selon la réglementation en vigueur.

-97- 8 décembre 2015 : Passation d'un contrat de prestation de service avec monsieur Guy Van Rompay, concernant la narration du film documentaire sur la reconstruction de Beauvais. Les frais s'élèvent à 250 euros TTC.

-98- 8 décembre 2015 : Passation d'un contrat de prestation de service avec monsieur Jean-François Peschot, concernant la création de la scénographie de l'exposition « habiter ». Les frais s'élèvent à 1 500 euros TTC.

-99- 8 décembre 2015 : Passation d'un contrat de prestation de service avec la société 3PA, afin de réaliser un traitement insecticide sur les boiseries entreposées dans l'église Saint Etienne. Les frais s'élèvent à 2 400 euros TTC.

-100- 8 décembre 2015 : Passation d'un contrat de prestation de service avec madame Dany Sautot, concernant la rédaction du dossier de presse pour la saison culturelle 2016. Les frais s'élèvent à 3 600 euros TTC.

-101- 8 décembre 2015 : Passation d'un contrat de prestation de service avec la société BABELIUM, afin de traduire en anglais certains supports promotionnels. Les frais s'élèvent à 1 000 euros TTC.

-102- 8 décembre 2015 : Passation d'un contrat de prestation de service avec la société l'œil carré, pour la conception et réalisation des supports de communication de Malices et Merveilles 2016. Les frais s'élèvent à 2 500 euros TTC.

## SÉANCE DU 1 FÉVRIER 2016

-103- 8 décembre 2015 : Passation d'un contrat de prestation de service avec la société l'œil carré, pour la conception et réalisation du dossier de presse relatif aux expositions. Les frais s'élevaient à 912 euros TTC.

-104- 8 décembre 2015 : Passation d'un contrat de prestation de service avec monsieur Jean-Baptiste Gau, pour la réalisation d'un film vidéo dans le cadre de l'exposition « habiter ». Les frais s'élevaient à 2 500 euros TTC.

-105- 8 décembre 2015 : Passation d'une convention de mise à disposition, à titre gratuit, d'un chalet lors des fêtes de Noël à Beauvais, avec l'association Parents Solos, afin de promouvoir leurs actions dans un but non lucratif.

-106- 8 décembre 2015 : Passation d'une convention de mise à disposition, à titre gratuit, d'un chalet lors des fêtes de Noël à Beauvais, avec l'association Rosalie, afin de promouvoir leurs actions dans un but non lucratif.

-107- 8 décembre 2015 : Passation d'un contrat de prestation de service avec la société Les Graphiquants, pour la réalisation des supports de communication dans le cadre de l'exposition « habiter ». Les frais s'élevaient à 5 520 euros TTC.

-108- 9 décembre 2015 : Passation d'un marché de location et maintenance de deux systèmes d'affranchissement avec les sociétés suivantes :

Lot n°1 - société NEOPOST- machine à affranchir grande capacité :

Location de la machine à affranchir pour un montant de 1 900,50 euros HT,

Maintenance de la machine à affranchir pour un montant de 814,50 euros HT.

Lot n°2 – société PITNEY BOWES – machine à affranchir moyenne capacité :

Location et maintenance de la machine à affranchir pour un montant de 606,90 euros HT.

-109- 9 décembre 2015 : Passation d'une convention de mise à disposition à titre gratuit, des locaux de la piscine du lycée Paul Langevin au profit de l'association Beauvais triathlon, pour des séances d'entraînement.

-110- 10 décembre 2015 : Passation d'un contrat de prestation de service avec la galerie YMER et MALTA pour la co-réalisation d'une exposition de design autour de Benjamin Graindorge, à la galerie nationale de la tapisserie. Les frais s'élevaient à 29 400 euros TTC.

Le conseil municipal a pris acte des décisions prises par le maire dans le cadre de ses délégations.

